

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 : HISTORIOGRAPHIE</b> .....	<b>5</b>
1. Une histoire négligée.....	5
2. Après la guerre.....	6
3. De 1995 à nos jours.....	8
4. Et les bibliothèques ?.....	10
<b>PARTIE 2 : LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES SOUS L'OCCUPATION</b> .....	<b>13</b>
1. Des bibliothèques au plein cœur du conflit.....	13
2. Pillages.....	21
3. Censure et lecture .....	33
4. Les bibliothécaires sous l'occupation.....	47
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>54</b>
<b>PARTIE 3 : LES BIBLIOTHEQUES D'ANGERS</b> .....	<b>56</b>
1. Angers, siège de l'administration allemande .....	56
2. Défense passive.....	62
3. Organisation de la censure et de la lecture.....	71
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>80</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>82</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES</b> .....	<b>91</b>
1. Livres.....	91
2. Articles .....	93
3. Sitographie .....	94
4. Archives.....	94
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>99</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX</b> .....	<b>100</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>101</b>

## Sigles et abréviations

ABF : Association des bibliothécaires français

ABM : Archives bibliothèque municipale (Angers)

ADML : Archives départementales du Maine-et-Loire

AM : Archives municipales Angers

AN : Archives nationales

BN : Bibliothèque nationale

BM : Bibliothèque municipale

BMC : Bibliothèque municipale classée

CRA : Commission de restitution artistique

ERR : Einstazstab Reichsleiter Rosenberg

HS : Hohe Schule

IGQJ : Institut Général aux Questions Juives

MBF : Militärbefehlschaber Frankreich

OBIP : Office des biens et intérêts privés

SCL : Sous-commission du livre

## Introduction

Le 10 mai 1933, plusieurs milliers de livres sont brûlés à Berlin, ainsi que dans 21 autres villes allemandes au cours de mises en scène publiques, savamment orchestrées par Joseph Goebbels. Ces autodafés, qui surviennent quelques mois seulement après l'accession d'Hitler au pouvoir, inaugurent une série d'agressions à l'encontre du livre et de ses acteurs, de la production (écrivains et éditeurs) à la diffusion (librairies et bibliothèques). Dans sa prétention de faire table rase du passé, le Troisième Reich s'inscrit en fait dans une longue tradition du rejet de l'écrit, propre à tous les régimes totalitaires. Cette haine n'est pas tellement dirigée contre le livre en tant qu'objet, mais plutôt contre le pouvoir qu'il possède sur l'homme. Il est le support de notre pensée, notre mémoire, notre identité. L'autodafé de 1933 ne signifie pas la fin d'une société de l'écrit, mais celle de la liberté de création et de lecture. Dès lors, les Allemands mettent en place des systèmes de contrôle du livre, d'abord chez eux, puis dans tous les pays qu'ils occupent, afin d'enrayer le pouvoir subversif qu'il possède sur l'esprit et de l'utiliser à des fins idéologiques. Sa double nature lui confère des traitements spécifiques. Tantôt traqué pour son contenu, les exemplaires des maisons d'éditions, librairies et bibliothèques sont saisis, mis sous clef ou détruits. Tantôt convoité pour ses qualités en tant qu'objet, qui lui confèrent une certaine préciosité ou rareté, il est pillé et emporté en Allemagne. Les bibliothèques combinent ces deux aspects, puisqu'elles abritent des livres choisis aussi bien pour leur contenu que leur contenant et comme eux, elles bénéficient d'un traitement différent selon leur statut. En effet, les attaques allemandes à l'égard du livre se portent aussi bien sur les bibliothèques privées que sur les bibliothèques publiques. J'entends par bibliothèques privées, un ensemble de livres dont la composition relève du fait d'un seul homme et dont l'usage lui est réservé, ainsi qu'à son entourage. Le terme de bibliothèque publique regroupe les établissements dépendant d'une tutelle (État, municipalité) et dont les acquisitions sont faites en fonction du service public qu'elles offrent. Les institutions privées ou bibliothèques comportant un caractère privée sont incluses. Le traitement du livre dans la sphère privée et la sphère publique suit des logiques bien différentes, qu'il conviendra de définir. Jamais le titre de gardien de la connaissance n'aura autant fait sens pour les bibliothécaires. Les progrès réalisés dans l'aviation pendant l'entre-deux guerres, font des bombardements une attaque de premier ordre, et menacent la sécurité des bibliothèques. Les bibliothécaires manifestent un attachement admirable à leurs collections, en procédant à leurs évacuations et à leur protection. Ils se battent pour maintenir les salles de lectures ouvertes, malgré les restrictions les empêchant d'éclairer et de chauffer correctement les bâtiments, ainsi que le couvre-feu instauré par l'occupant. En ces temps difficiles, les professionnels de l'écrit et ses associations prêchent le besoin de lecture, qui apporte soutien et réconfort aux populations et aux soldats, face à l'adversité du quotidien. Mais dans ce dévouement s'immisce un respect de l'ordre et des ordres. Si tous les bibliothécaires n'acceptent pas la nouvelle autorité allemande, très peu le manifestent. Ce mémoire a pour but de restituer l'histoire des bibliothèques et des bibliothécaires, qui n'a été que trop négligée. Pourtant elles jouent un rôle essentiel dans la diffusion du livre et à une

période où l'écrit est épuré et la lecture placée sous surveillance, elles constituent un axe de recherche fort intéressant. Comment les bibliothèques publiques poursuivent leurs missions de conservation et de diffusion du livre dans une France occupée par une autorité militaire allemande, qui cherche à opérer un contrôle total sur la lecture et ses supports ? Le sujet étant d'une portée très vaste, j'ai décidé de réduire le champ de mes recherches aux bibliothèques publiques. Les bibliothèques privées seront néanmoins évoquées à l'occasion des pillages, car elles font partie intégrante des logiques nazies qui motivent cette entreprise. Cette étude couvre la période 1938-1950. Même si la France ne déclare la guerre à l'Allemagne qu'en septembre 1939, elle prépare sa défense passive dès 1938, qui comprend l'évacuation des collections des bibliothèques. Environ cinq millions de livres<sup>1</sup> ont été pillés en France pendant l'Occupation. Afin de mieux comprendre l'ampleur de ce traumatisme, il est nécessaire de ne pas isoler le pillage de l'action de restitution, effectuée par la Sous-Commission du Livre de 1945 à 1950. Tout d'abord, il convient de replacer cette recherche dans un cadre historiographique, pour comprendre la constitution de la mémoire du livre et de son relais de diffusion que sont les bibliothèques. Puis, j'exposerai la situation des bibliothèques sur l'ensemble de la France, zones nord et sud, pour mettre en exergue les rouages de la politique culturelle allemande. Afin de renforcer mon propos global sur les bibliothèques françaises sous l'Occupation, j'ai choisi de mener une étude de cas sur la bibliothèque municipale classée d'Angers et son réseau de cinq bibliothèques populaires. Les sources d'archives dont je dispose sont essentiellement constituées de circulaires de l'occupant ou du régime de Vichy, ainsi que de la correspondance de la conservatrice en chef de la bibliothèque municipale, Mlle Jeanne Varangot.

---

<sup>1</sup> Chiffre avancé par Martine Poulain dans son ouvrage *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris : Gallimard, 2008.

# Partie 1 : Historiographie

## 1. Une histoire négligée

Lorsque l'on fait l'historiographie des bibliothèques sous l'Occupation, on ne peut qu'être frappé par le manque d'intérêt des premiers concernés par le sujet, c'est à dire les bibliothécaires. Avant Martine Poulain<sup>2</sup>, directrice de la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art, personne n'avait entrepris de recherches s'intéressant exclusivement aux bibliothèques et à leur fonctionnement. Si après la guerre les associations de bibliothécaires, aussi bien au niveau national qu'international, ont pu de nouveau fonctionner sans encombre, elles se soucient plus de réaffirmer le rôle des bibliothèques comme lieux de libre accès à la culture par tous et pour tous, plutôt que de revenir sur leur histoire. Les seules sources dont nous disposons, sur les bibliothèques et le livre pendant la guerre, proviennent d'une littérature juridique, produite afin de régler la question des restitutions et attributions des biens spoliés, ou de travaux d'historiens. Pour ces derniers, la questions des bibliothèques est toujours abordée dans le cadre des spoliations, et bien souvent, de la spoliation des biens appartenant aux Juifs. Ce sont donc les bibliothèques privées qui sont à l'honneur, ainsi que les exemples les plus marquants de l'Occupation, c'est-à-dire les pillages des grandes bibliothèques israélites, étrangères et des loges maçonniques, ainsi que les bibliothèques de la région annexée par le Reich<sup>3</sup>, soumises à une grande entreprise de germanisation, non égalée jusque-là. Le pillage des biens culturels français par les Allemands est aujourd'hui bien connu. Les travaux à son sujet se sont multipliés au cours des années, à travers des livres, des colloques<sup>4</sup> ou des expositions. Le cinéma prend également part à cet engouement, en présentant sur grand écran l'adaptation du livre de Robert M. Edsel<sup>5</sup>, *Monuments Men*. Ce film raconte l'histoire d'un groupe d'experts en art, chargés par le président Roosevelt de récupérer et protéger les œuvres d'art volées par les nazis. Je parle ici d'engouement, puisque si l'on fait une rapide chronologie des travaux réalisés sur les spoliations, ou plus largement sur la politique culturelle de la France de 1940 à 1944, on remarque que la grande majorité d'entre eux ont été réalisés au cours des vingt dernières années. Est-ce à dire que le sujet n'intéressait personne avant les années 1990 ? Il est vrai que devant l'horreur humaine dont ces années de guerre ont été le théâtre, les spoliations

---

<sup>2</sup> Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris : Gallimard, 2008.

<sup>3</sup> Annexe 1 : carte de la division du territoire français pendant l'occupation allemande.

<sup>4</sup> Par exemple, un colloque strasbourgeois, tenu les 22 et 23 octobre 2010, regroupait un collectif d'archivistes, de bibliothécaires et d'historiens qui sont revenus sur le destin des archives et des bibliothèques au cours du XXe siècle. Ce colloque donna lieu à la publication du livre *Saisies, spoliations et restitutions : archives et bibliothèques au XXe siècle*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012, sous la direction d'Alexandre Sumpf et Vincent Laniol.

<sup>5</sup> Robert M. Edsel, *Monuments Men : Rose Valland et le commando d'experts à la recherche du plus grand trésor nazi*, Paris : JC Lattès, 2010.

paraissent bien ridicules. Elles sont néanmoins étroitement liées à la solution finale. Un des objectifs de ce dépouillement systématique de tout bien appartenant aux Juifs, est de les isoler de la société, en les privant de toute ressource et aussi de toute échappatoire. Dans cette entreprise d'extermination, le livre joue un rôle tout particulier. Les Allemands ont bien compris que, bien plus qu'un objet, le livre porte en lui la mémoire d'un peuple et façonne les esprits. Pour tous ceux que le Reich considérait comme indésirables, les Juifs et les francs-maçons, la spoliation et la destruction du livre étaient un moyen d'anéantir toute trace de leur existence dans la mémoire des hommes. Le livre, et les institutions qui participent à sa diffusion, sont donc un moyen pour Hitler d'effacer la mémoire et les idées contraires à son idéologie, afin de les reconfigurer à son image. Loin d'être une politique de l'ombre comme on pourrait le penser, le régime nazi a mis en place toute une machine administrative chargée de gérer les biens, de leur confiscation jusqu'à leur arrivée en Allemagne. Goering lui-même, s'adressait aux responsables allemands des pays occupés en ces termes :

*« Vous n'avez pas été envoyés là-bas pour vous préoccuper du bien être des gens, mais pour tirer d'eux tout ce qu'il est possible d'en tirer. Il faut que vous soyez comme des furets, à la recherche de tout ce qui peut être utile au peuple allemand ; il faut que tout cela soit immédiatement transféré ici. (...) Autrefois on pillait. Celui qui avait conquis le pays disposait de ses richesses. A présent, les choses se font de façon plus humaine. Quant à moi, je songe tout de même à piller, et rondement... »<sup>6</sup>.*

Ayant établi l'importance du rôle tenu par le livre pendant la Seconde Guerre mondiale, le manque d'intérêt que l'on constate pour son histoire, jusqu'à récemment, paraît de moins en moins compréhensible. D'autre part, le soudain regain d'attention à son encontre soulève aussi quelques interrogations. En tentant de percer le mystère de cette historiographie pour le moins singulière, j'ai pu distinguer deux grandes périodes : avant 1995, et de 1995 à nos jours. Le choix de cette date charnière trouve son explication dans deux évènements notoires, qui relancent les recherches sur cette page de l'histoire loin d'être achevée.

## 2. Après la guerre

On ne connaît pas le nombre exact de livres qui ont pris le chemin de l'Allemagne. Les estimations varient selon les sources. Lors du procès de Nuremberg, l'accusation française élève le chiffre à 550 000 volumes<sup>7</sup> spoliés en France. Dans son introduction au *Répertoire des biens spoliés en France durant la*

---

<sup>6</sup> Discours de Goering du 6 août 1942

<sup>7</sup> Chiffre évoqué par M. Charles Gerthoffer, adjoint d'Edgar Faure à l'audience du 6 février 1946. Cité dans *Le pillage des appartements et leur indemnisation*, présidé par Annette Wieworka et Florianne Azoulay, Paris : La Documentation française, 2000.

guerre de 1939-1945. Tome VII. Archives, manuscrits et livres rares<sup>8</sup>, M. Coignard, directeur des réparations et restitutions, parle de 18 millions. On peut encore évoquer Jenny Delsaux<sup>9</sup>, qui estime en 1949, que les 2 millions de livres revenus ne représentent que « 20% à peine » du butin allemand. Certaines bibliothèques ont été plus touchées que d'autres par ce vol, notamment la bibliothèque de l'Alliance Israélite Universelle, emportée dans sa totalité, et les grandes loges maçonniques de France. Du côté des bibliothèques privées, les premières victimes furent les bibliophiles et les académiciens, visés aussi bien pour leur appartenance à cette catégorie d'indésirables que le Reich souhaitait voir disparaître, que pour la richesse de leurs collections. Certains particuliers témoignent de la tristesse que la vision de leurs étagères, vidées des ouvrages amassés au cours de leur vie leur inflige :

« La disparition de mes livres m'enleva le goût de vivre pendant plusieurs semaines. »<sup>10</sup>

« Dans mon bureau, les rayons que j'avais en quarante années, remplis de livres choisis avec amour, sont maintenant vides. Ne trouvant pas l'homme, la Gestapo pris la bibliothèque. »<sup>11</sup>

Pour la première fois, le gouvernement français met en place un service en vue de restituer aux institutions, mais aussi aux particuliers, les biens qui leur ont été dérobés. Les grandes bibliothèques publiques ou organisations scientifiques officielles, s'étaient vues attribuer, après la Première Guerre mondiale des « prestations en nature ». Mais avant 1944, l'idée de restituer aux particuliers, même de nationalité étrangère, leurs biens perdus pendant la guerre n'avait jamais été envisagée. Ces restitutions ont donné lieu à toute une littérature juridique et utilitariste, qui avait pour but de réguler leur fonctionnement et de l'expliquer aux spoliés<sup>12</sup>. Une Commission de restitution artistique est mise en place, avec en son sein une sous-commission des livres, active dès 1944. L'ouvrage de Jenny Delsaux<sup>13</sup> témoigne du travail réalisé par le service, souvent freiné dans ses travaux par le manque de moyens et d'espaces nécessaires au stockage et au tri des ouvrages. Les rapports fournis par la sous-commission ont permis de déterminer quelles furent les victimes des spoliations, comment et où les livres furent restitués et quels propriétaires ont pu récupérer leurs livres. Cependant, la commission est dissoute en 1950 et le travail de restitution, bien loin d'être achevé, reste en suspens. Quelques ouvrages abordent la question des spoliations, mais ils restent isolés. On peut tout de même citer le

---

<sup>8</sup> Répertoire des biens spoliés en France durant la guerre de 1939-1945. Tome VII. Archives, manuscrits et livres rares, Berlin, imprimerie nationale, 1948.

<sup>9</sup> Jenny Delsaux, *La sous-commission des livres à la récupération artistique : 1944-1950*, Paris, 1976.

<sup>10</sup> Louise Weiss, *Mémoires d'une Européenne*, Paris : Albin Michel, 1968-1976, 3<sup>ème</sup> volume, La résurrection du chevalier, juin 1940-août 1944.

<sup>11</sup> André Maurois, *Mémoires*, Paris : Flammarion, 1970.

<sup>12</sup> On peut notamment citer les travaux d'André Weil-Curiel et Raymond Castro, *Spoliations et restitutions. Commentaire théorique et pratique de la législation relative aux spoliations*, Paris : éditions R.G., 1945. *Traité des spoliations et des restitutions*, Paris : éditions du Myrte, 1945.

<sup>13</sup> Jenny Delsaux, *La sous-commission des livres à la récupération artistique : 1944-1950*, Paris, 1976.

travail de Jean Cassou et Jacques Sabille<sup>14</sup> qui, bien que très sommaire en ce qui concerne les bibliothèques, apporte tout de même des sources documentaires allemandes intéressantes. Dans la littérature professionnelle, on trouve des articles qui s'attachent à la mémoire de personnages emblématiques de cette période, comme Marcel Bouteron<sup>15</sup>, et le travail qu'ils ont accompli pendant cette période difficile, sans pour autant que ne soit retracée l'histoire des bibliothèques. Il faudra attendre les années 1990 pour que les recherches sur la Seconde guerre mondiale soient relancées.

### 3. De 1995 à nos jours

Le 16 juillet 1995 se tient la commémoration du 53<sup>ème</sup> anniversaire de la rafle du Vel d'Hiv. A cette occasion, le président Jacques Chirac prononce un discours, dans lequel il reconnaît officiellement l'implication du régime de Vichy dans la politique nazie de la solution finale. A la même époque, une bataille juridique s'amorce aux Etats-Unis. Le Congrès juif mondial accuse les banques suisses de détenir l'argent volé aux Juifs pendant la guerre en Europe<sup>16</sup>. Les spoliés demandent à ce que l'on reconnaisse les vols dont ils ont été les victimes, et que leurs biens leur soient rendus. Cette campagne judiciaire connaît de nombreux échos à travers l'Europe et des procédures similaires sont engagées. En France, on s'attaque à la Caisse des dépôts et consignations, qui conservait l'argent volé aux Juifs, et dont une partie n'avait pas été restituée après la guerre. Ce constat de non-restitution dépasse bien vite le cadre économique, pour toucher le milieu de la culture. A titre d'exemple, on peut évoquer le cas des 2 000 œuvres d'art non-restituées, conservées par les musées sous l'étiquette MNR, qui signifie Musées Nationaux de Récupération. La reconnaissance de l'implication du régime de Vichy dans la solution finale et le constat de l'état inachevé des restitutions, relancent les recherches sur la Seconde guerre mondiale et notamment sur la question des spoliations. Elles vont se diviser en deux catégories : les recherches institutionnelles, c'est-à-dire commanditées par le gouvernement ou des institutions, et les recherches menées par des particuliers dans un cadre universitaire, professionnel ou privé. Le gouvernement français qui, jusqu'alors, n'avait pas fait grand cas des restitutions, change soudain de perspective. En 1997, à la demande d'Alain Juppé, une commission dite « Mattéoli »<sup>17</sup> est mise en place et avait pour mission :

---

<sup>14</sup> Jean Cassou (dir.), Jacques Sabille (dir.), *Le pillage par les Allemands des œuvres d'art et des bibliothèques appartenant à des Juifs en France : recueil de documents*, Paris : Editions du Centre, 1947.

<sup>15</sup> Julien Cain. « Marcel Bouteron » et Pierre Lelièvre. « Souvenir de Marcel Bouteron ». *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 9-10, 1962.

<sup>16</sup> John Authers et Richard Wolffe, *The Victim's Fortune. Inside the Epic Battle over the Debts of the Holocaust*, New York : Harpers Collins, 2002. Ce livre, écrit par deux journalistes américains, revient sur les différents procès engagés par les juifs souhaitant obtenir la reconnaissance du vol de leurs biens et en être dédommagés.

<sup>17</sup> Du nom de son directeur Jean Mattéoli, ancien résistant et président du Conseil économique et social.



« d'étudier les conditions dans lesquelles des biens, immobiliers et mobiliers, appartenant aux Juifs de France ont été confisqués ou, d'une manière générale, acquis par fraude, violence ou vol, tant par l'occupant que par les autorités de Vichy, entre 1940 et 1944 »<sup>18</sup>.

Pour mener à bien cette mission, des historiens et des experts sont engagés, et les résultats de leurs recherches seront publiés sous forme de rapports dans la Documentation française en 2000<sup>19</sup>. Ils ont permis d'établir le processus de spoliation des biens des Juifs, d'en évaluer l'ampleur, de localiser les biens et d'en restituer certains. Cette mission sera suivie de bien d'autres, commanditées par des régions ou des entreprises souhaitant faire acte de mémoire<sup>20</sup>. La multiplication de ces recherches institutionnelles dans les années 2000, montre l'importance que l'on attache à la restitution des biens spoliés, mais aussi le manque de connaissances que l'on avait sur le sujet. En dehors de ces commissions, les travaux des historiens et des experts connaissent eux aussi un nouvel essor. Dans le domaine économique, on peut citer les travaux des historiens Tal Bruttman<sup>21</sup> et Jean-Marc Dreyfus<sup>22</sup>, qui ont exposé dans leurs ouvrages, le fonctionnement des spoliations et l'aryanisation des grandes entreprises juives. Les spoliations des œuvres d'art en France sont aujourd'hui un sujet bien connu qui a donné lieu à une historiographie importante<sup>23</sup> que Corinne Bouchoux a retracée dans son ouvrage « *Si les tableaux pouvaient parler...* » : *le traitement politique et médiatique des retours d'œuvres d'art*

---

<sup>18</sup> Extrait d'une lettre d'Alain Juppé à Jean Mattéoli, datée du 5 février 1997. Re transcrite dans le *Rapport général*, Paris : La Documentation française, 2000.

<sup>19</sup> Tous ont été publiés en 2000 à la Documentation française : Claire Andrieu, avec la collaboration de Cécile Omnès et de David Charron-Murat, *La spoliation financière*, 2 volumes ; Antoine Prost, Rémi Skoutelsky, Sonia Etienne, avec la collaboration de Fabrice Cardon, Fabrice Launay et Sylvain Lebreton, *Aryanisation économique et restitutions*, 2 volumes ; Annette Wieviorka, *Les biens des internés des camps de Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande* ; Caroline Piketty, avec la collaboration de Christophe Dubois et Fabrice Launay, *Guide des recherches dans les archives des spoliations et des restitutions* ; Claire Andrieu (dir.), avec la participation de Serge Klarsfeld et d'Annette Wieviorka et la collaboration d'Olivier Cariguel et de Cécilia Kapitz, *La persécution des Juifs en France 1940-1944 et le rétablissement de la légalité républicaine : recueil des textes officiels 1940-1999* ; Isabelle Le Masne de Chermont, Didier Schulmann, *Le pillage de l'art en France pendant l'Occupation et la situation des 2 000 œuvres confiées aux musées nationaux*, contribution de la Direction des musées de France et du Centre Georges Pompidou ; Annette Wieviorka, Floriane Azoulay, *Le pillage des appartements et son indemnisation* ; Yannick Simon, *La SACEM et les droits des auteurs et compositeurs juifs sous l'Occupation* ; Serge Klarsfeld, André Delahaye et Diane Afoumado, avec la collaboration de Glen Ropars et Gilles Dauguet, *La spoliation dans les camps de province*.

<sup>20</sup> On en dénombre six autres : mission de recherche sur le domaine privé de la Ville de Paris, le groupe de travail Spoliation/Restitution de la Caisse des dépôts et consignations, les missions réalisées dans les villes de Lyon, Grenoble, Bordeaux et des Bouches-du-Rhône.

<sup>21</sup> Tal Bruttman avait dirigé la commission d'enquête de la ville de Grenoble sur les spoliations des biens juifs, qui a donné lieu à la publication de *Persécutions et spoliations des juifs pendant la Seconde guerre mondiale*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble (Résistances), 2004. Son dernier ouvrage porte sur *l'Aryanisation économique et spoliations en Isère (1940-1944)*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2010.

<sup>22</sup> *Pillage sur ordonnances. Aryanisation et restitution des banques en France 1940-1953*, Paris : Fayard, 2003. En coopération avec Sarah Gensburger, *Des Camps dans Paris. Austerlitz, Lévitane, Bassano, juillet 1943-août 1944*, Paris : Fayard, 2003.

<sup>23</sup> A titre d'exemple on peut citer : Nicholas Lynn, *Le pillage de l'Europe. Les œuvres d'art volées par les nazis*, Paris : Le Seuil, 1995 ; Laurence Bertrand-Dorléac, *L'art de la défaite, 1940-1944*, Paris : Le Seuil, 1993. Corinne Bouchoux, *Rose Valland : résistance au musée*, La Crèche : Geste éd., 2006.

*pillées et spoliées par les nazis (France 1945-2008)*. Quant aux recherches archivistiques, elles s'orientent surtout sur la localisation et la récupération des archives spoliées une deuxième fois par les russes, lors de la défaite de l'Allemagne. Patricia Kennedy Grimsted a accompli un travail formidable, en retraçant le périple de ces archives à travers l'Europe de l'est<sup>24</sup>. En France, Sophie Cœuré<sup>25</sup> mène le même combat et notamment celui de la mémoire de toutes ces archives, encore loin d'avoir retrouvé le chemin du retour.

## 4. Et les bibliothèques ?

Les recherches sur les bibliothèques ne suscitent pas le même engouement que l'on retrouve pour les œuvres d'art et les archives. Elles se focalisent le plus souvent sur les grandes bibliothèques israéliennes, publiques ou privées, les loges maçonniques et les bibliothèques des départements annexés, dont la germanisation a conduit à des pillages et des destructions importantes. Les études sur les bibliothèques publiques et leur fonctionnement, à l'échelle nationale ou locale, sont beaucoup plus rares voire inexistantes. D'autre part, elles sont généralement réalisées, non pas par des bibliothécaires, mais par des historiens, comme, par exemple, Jean-Marc Dreyfus, qui aborde cette dimension des spoliations dans ses travaux<sup>26</sup>. On peut trouver plusieurs raisons à ce manque d'intérêt pour la mémoire du livre et de ses institutions. Contrairement aux œuvres d'art, qui sont des objets d'une grande valeur, et aux archives qui peuvent contenir des informations importantes et exploitables par l'ennemi, un livre est facilement remplaçable. Dans le cas des bibliothèques publiques, le livre n'est pas la propriété d'un individu, mais d'une collectivité, et à moins d'être un document unique ou précieux, comme un manuscrit, un livre ancien ou dédié, il ne fait pas l'objet d'une mémoire particulière. A la différence des musées et des archives des ministères, les bibliothèques publiques ne firent pas l'objet d'un pillage systématique, mais plutôt d'une censure. De ce fait, beaucoup de livres, bien que placés hors de portée du lecteur, ne quittèrent pas les murs de la bibliothèque. Pour ces raisons, on peut comprendre que l'histoire s'attache moins aux livres qu'aux œuvres d'art et archives. Mais cette négligence reste tout de même surprenante de la part des bibliothécaires. Ces cinq années de guerre et leurs impacts sur les bibliothèques ne semblent pas trouver preneur. Lorsque Noë Richter, à l'époque conservateur en chef honoraire des bibliothèques, se penche sur la question de la lecture publique sous Vichy, il constate

---

<sup>24</sup> Patricia Kennedy Grimsted, *Reconstructing the Record of Nazi Cultural Plunder. A Survey of the Dispersed Archives of the Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR)*, Amsterdam : International Institute of Social History, 2011.

<sup>25</sup> Sophie Cœuré, *La mémoire spoliée : les archives des français, butin de guerre nazi puis soviétique, de 1940 à nos jours*, Paris : Payot, 2006. Le contenu de cette étude est abordé par Martine Poulain dans un article du BBF de 2007, n°4, disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0113-003>

<sup>26</sup> Jean-Marc Dreyfus, « Le pillage des bibliothèques – et particulièrement des bibliothèques juives – en Alsace annexée, 1940-1945 », *Saisies, spoliations et restitutions : archives et bibliothèques au XXe siècle*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012.

que : « *La mémoire professionnelle est muette sur le sujet* »<sup>27</sup>. Le travail le plus abouti que l'on trouve dans les années 90, est celui de Nicolas Reymes, qui étudie le pillage des bibliothèques françaises par les nazis dans son mémoire de maîtrise en histoire<sup>28</sup>. C'est donc de ce sujet, pratiquement vierge de toute exploitation, que Martine Poulain s'empare dans son ouvrage *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*<sup>29</sup>. Selon ses estimations, 10 millions de livres ont été spoliés pendant la guerre en Europe. Pour la France, on compte 5 millions de livres dont seulement 2 millions ont pu être restitués. Le sort des 3 millions de livres manquant est encore inconnu, et peu ou presque personne n'enquête sur le sujet. Au cours de ses recherches, Martine Poulain s'est efforcée de dresser la liste des particuliers dont les Allemands se sont emparés des bibliothèques pendant l'Occupation. En consultant les archives, et notamment celles de l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg, elle a pu établir une liste de 1 700 noms de spoliés sur le territoire français. Aujourd'hui encore, elle traque les livres et signale à certaines bibliothèques qu'elles sont en possession de biens spoliés. Certains suivent son exemple, comme le directeur de la bibliothèque de Nuremberg qui a récemment publié, sur le site de la bibliothèque, une liste de dix mille livres spoliés, retrouvés dans son établissement<sup>30</sup>. La lecture de cet ouvrage nous éclaire sur le fonctionnement des bibliothèques françaises pendant la Seconde guerre mondiale, aussi bien publiques, privées, qu'associatives. Elle parle de ces bibliothécaires qui ont protégé les collections et se sont efforcés de garder leurs établissements ouverts au public, malgré les difficultés auxquelles ils devaient faire face. Une place toute particulière est faite à la Bibliothèque nationale et à Bernard Faÿ, son directeur, rendu tristement célèbre pour sa grande collaboration avec l'occupant et la diligence avec laquelle il menait son combat contre la franc-maçonnerie. En écrivant ce livre, Martine Poulain a non seulement déterré l'histoire des bibliothèques de l'oubli dans lequel elles étaient tombées, mais a aussi posé la base pour de nouvelles recherches. La bibliothèque municipale de Lyon, évoquée comme exemple dans son livre, fut l'objet d'un mémoire de maîtrise en 2010<sup>31</sup>. C'est un travail similaire que j'entreprends ici. Il m'a paru intéressant d'étudier cette période pendant laquelle la guerre et les changements de régimes, aussi bien du côté allemand que français, modifient le rôle qu'occupent les bibliothèques dans la société. Le modèle de bibliothèque publique moderne, permettant à tous l'accès à la culture et les moyens de se

---

<sup>27</sup> Noë Richter, « La lecture publique de 1940 à 1945 », *La vie culturelle sous Vichy*, sous la direction de Jean-Pierre Rioux, Bruxelles : éd. Complexe, Questions au XXe siècle, n°18, 1990.

<sup>28</sup> Nicolas Reymes, *Bibliothèques pillées. Le pillage des bibliothèques par les nazis. Spoliations et restitutions allemandes, 1940-1953*, sous la direction d'Antoine Prost et Claire Andrieu, Université de Paris I, Centre de recherches d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme, 1996.

<sup>29</sup> Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris : Gallimard, 2008.

<sup>30</sup> <http://www.lostart.de/Webs/DE/Start/Index.html>

<sup>31</sup> Sarah Waechter, *Une bibliothèque sur le pied de guerre : la Bibliothèque municipale de Lyon durant la Seconde guerre mondiale, 1939-1945*, sous la direction de Dominique Varry, Université Lumière (Lyon), Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2010.

former intellectuellement par l'examen de contenus pluralistes, est supprimé. On le remplace par une conception totalitaire qui, selon les propos de Marcel Godet, fait de la bibliothèque publique « *un instrument de formation collective et civique, la distribution d'une nourriture intellectuelle contrôlée, l'agent de diffusion d'une certaine doctrine, de certains principes estimés essentiels pour l'unité et la force de la nation, en un mot, un organe de propagande au service de l'État. Car il n'existe plus là de cloison entre culture et propagande* »<sup>32</sup>. Tout autant que la conquête du territoire, les Allemands tentent de conquérir les esprits français, et de les rallier à leur idéologie, par la censure des ouvrages anti-Allemands et la promotion de la littérature nazie. Les bibliothèques, en tant que lieu de diffusion du livre et de la culture, deviennent des points stratégiques dans cette bataille. Comme nous l'avons vu dans cette historiographie des bibliothèques françaises sous l'Occupation, on manque cruellement de données sur les bibliothèques de province. La ville d'Angers me semble être un cas intéressant du fait de la multiplicité de ses bibliothèques et autres relais du livre, et de la présence d'un siège local de l'administration allemande. Ce mémoire fera la lumière sur l'histoire des bibliothèques d'Angers, de ses ressemblances et différences avec la situation des bibliothèques dans le reste de la France occupée.

---

<sup>32</sup> Marcel Godet était le directeur de la bibliothèque nationale suisse, président de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB) ou International Federation of Library Associations (IFLA). Il prononce ce discours à l'occasion du comité international des bibliothèques du 10 au 12 juillet 1939 à La Haye. Une partie du texte est retranscrite dans l'ouvrage de Martine Poulain *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, p. 225.

## Partie 2 : Les bibliothèques françaises sous l'Occupation

### 1. Des bibliothèques au plein cœur du conflit

Même si sur le plan international la France ferme les yeux sur les volontés belliqueuses de l'Allemagne, le caractère inévitable de la guerre ne lui échappe pas totalement, et elle organise dès 1938 sa défense passive. Celle-ci consiste à mettre en place des mesures de protection des populations contre les bombardements et les attaques chimiques. Des dispositions sont également prises pour garantir la sécurité des biens culturels français, eux aussi menacés par les attaques aériennes. Comment les bibliothèques se préparent-elles à la guerre ? Quelles mesures sont prises pour la protection des collections ? Bien loin du front, c'est un tout autre combat qui se prépare dans les bibliothèques. Si les soldats protègent le peuple français, les bibliothécaires, plus que jamais, travaillent à la préservation de leur mémoire.

#### 1.1. Une guerre d'attente

La Seconde Guerre mondiale n'est pas un conflit qui naît du jour au lendemain et ses prémices sont inscrits de longue date. La guerre de 1870 posa pour la première fois l'enjeu de l'Alsace et de la Lorraine, dont la conquête marquera tour à tour la victoire ou la défaite de l'Allemagne ou de la France, et le désir de vengeance du pays vaincu. En effet, c'est bien la rhétorique de la vengeance qui alimente les discours d'Hitler et qui lui permet d'accéder au pouvoir en 1933. Les restrictions imposées par le Traité de Versailles ne font qu'alimenter l'animosité des Allemands face à la France. Cependant, même si les intentions d'Hitler sont claires, le conflit entre les deux pays tarde à se déclencher. Les démocraties européennes sont peu enclines à se relancer dans une guerre mondiale. Elles assistent à la montée du nazisme et aux annexions territoriales de l'Allemagne, sans élever la moindre protestation. Le 12 septembre 1938, Hitler réclame les Sudètes, partie du territoire de la Tchécoslovaquie de culture allemande. Or, le pays est sous la protection de l'URSS et de la France, qui ne souhaitent pas encore s'engager dans une guerre avec l'Allemagne. Une conférence est organisée le 29 septembre 1939 à Munich en présence de Mussolini (Italie), Hitler (Allemagne), Daladier (France), et Chamberlain (Grande-Bretagne). Elle débouche sur les accords de Munich, qui cèdent les Sudètes à l'Allemagne, en échange d'une vague promesse de paix. Une illusion qu'Hitler ne maintient que très peu de temps. Six mois plus tard, il prend le contrôle du reste de l'État Tchécoslovaque. Il faut attendre l'invasion de la Pologne le 1<sup>er</sup> septembre 1939, pour que la France rentre dans ce que l'on appelle aujourd'hui communément la « drôle de guerre ». Retranchés derrière les lignes Maginot et Siegfried, les deux camps se font face sans que des combats aient lieu, si ce n'est quelques escarmouches entre patrouilles de reconnaissance. Cette guerre d'attente prendra rapidement fin en mai 1940 et l'Occupation de la France par l'Allemagne est officialisée le 22 juin 1940 avec la signature de l'armistice.

Le pays est alors divisé en deux zones : une zone nord occupée, dirigée par l'armée allemande basée en France (Militärbefehlshaber in Frankreich), et une zone sud, dites « zone libre » jusqu'en 1942, gouvernée par le Maréchal Pétain et son régime de Vichy. L'Alsace et la Moselle ont été annexées à l'Allemagne<sup>33</sup>.

## 1.2. La protection et l'évacuation des collections

Si sur le plan international, la France semblait se nourrir des belles promesses de paix d'Hitler, sa politique intérieure montre au contraire que, loin d'être naïve, elle avait conscience que le conflit était inévitable. En effet, dès 1938 des ordres sont donnés pour organiser la défense passive pour la protection des populations, mais aussi de son patrimoine. En l'absence d'une direction des bibliothèques, l'organisation des évacuations revient aux inspecteurs généraux Emile Dacier et Charles Schmidt, et à l'administrateur général de la Bibliothèque nationale Julien Cain. Le 28 septembre, des *Instructions sur la protection des collections des Bibliothèques municipales*<sup>34</sup> sont envoyées à 183 bibliothèques. Elles visent à préparer la protection des bâtiments de bibliothèques et détaillent les mesures à prendre pour la sauvegarde des collections. Cependant, cette circulaire, comme son titre l'indique, ne s'adresse qu'aux bibliothèques municipales. Les bibliothèques universitaires ne reçoivent aucune instruction, mais sont tout de même tenues de procéder à la sauvegarde de leurs collections. Les évacuations se poursuivront tout au long de la guerre. A partir de 1941, la charge revient à Marcel Bouteron et Léonce Céliér qui, en coopération avec le directeur des musées nationaux Jacques Jaujard, organisent la protection des bibliothèques sous l'autorité de l'Education nationale et des commandants militaires allemands de France. Malgré le changement d'autorité, les évacuations menées sous l'Occupation seront menées de la même façon que celles de 1938-1940.

### a) Instructions sur le choix des ouvrages et leur mise en caisse

Il ne s'agit pas de procéder à l'évacuation de toutes les collections des bibliothèques, mais seulement des pièces irremplaçables, c'est à dire les « *manuscrits, incunables, livres rares, reliures précieuses, estampes et généralement tout ce qui est énuméré dans l'inventaire de MM. Pol Neveux et E. Dacier* »<sup>35</sup>. Au sein de ces ouvrages, un ordre de priorité devra être établi, et les premiers évacués seront accompagnés des « *archives du service et des registres d'entrées* »<sup>36</sup>. Une fois les ouvrages choisis, les

---

<sup>33</sup> Voir la carte de la France occupée en annexe 1.

<sup>34</sup> Une copie de cette circulaire, provenant des ABM, est reproduite en annexe 2.

<sup>35</sup> Circulaire du 28 septembre 1938. L'inventaire auquel il est fait référence est l'ouvrage *Les richesses des bibliothèques provinciales de France : historique des dépôts, œuvres d'art, manuscrits, miniatures, livre, reliures, musique, dessins et gravures, monnaies et médailles, fonds locaux, spécialités*, rédigé par les conservateurs de bibliothèques provinciales et publié par Pol Neveux et Émile D'acier, Ed. des Bibliothèques nationales de France, 1932.

<sup>36</sup> Circulaire du 28 septembre 1938.

bibliothécaires doivent procéder à leur mise en caisses. Les dimensions de ces dernières sont variables en fonction de la taille des ouvrages qu'elles contiendront et ne devront pas faire un poids excessif pour être facilement maniables. Julien Cain indique, à titre d'exemple, les dimensions adoptées par la Bibliothèque nationale : « longueur 68, largeur 50, profondeur 45 »<sup>37</sup>. Afin de garantir au mieux leur conservation, les ouvrages doivent être emballés et les reliures précieuses enveloppées séparément : « d'abord dans un papier de soie, puis dans un papier plus fort (du papier de journal au besoin) »<sup>38</sup>. Cependant, si les bibliothécaires ne peuvent pas se procurer de caisses, les ouvrages doivent être rangés par liasses dans des sacs. Enfin, chaque caisse devra porter un numéro, l'indication de la ville et de la bibliothèque d'origine. Une liste précise des exemplaires contenus dans chacune d'elles doit être établie et reproduite en trois exemplaires. Des mesures de protections exceptionnelles sont prescrites, pour les collections qui n'auront pu être mises à l'abri, dans le cas où la ville serait évacuée par la majorité de la population ou soumise à des bombardements. Julien Cain renvoie les bibliothécaires aux instructions données par M. le Directeur des Archives de France à MM. les Archivistes départementaux qui préconise : « l'entassement des liasses et dossiers et la protection des blocs massifs ainsi formés par des sacs à terre »<sup>39</sup>.

## b) Le front des évacuations

Bien que les ordres d'évacuation soient donnés dès 1938, la plupart ne se feront qu'en 1939, voire 1940. Si certains bibliothécaires avaient immédiatement œuvré à la protection des collections dès réception de la circulaire, les accords de Munich, qui arrivent peu de temps après, les rassurent et les collections sont remises en rayon. Cet apaisement n'est que de courte durée et les évacuations reprennent en 1939, mais leur application est bien loin d'être aisée. Les bibliothécaires et l'ABF s'alarment de la minceur de la circulaire, qui se réduit à deux pages contenant de vagues directives sur les étapes à suivre. L'ABF demande au Ministère de l'Éducation nationale d'envoyer au plus vite aux bibliothèques des précisions sur les modes et lieux d'évacuation, d'interdire la réquisition de leurs locaux, de tenir à jour une liste de personnel mobilisé et de maintenir les directeurs mobilisables à la tête des bibliothèques. D'autre part, ces instructions ne portent aucun caractère officiel, ce qui laisse les bibliothécaires sans défense face à la négligence et au refus de certains maires de financer les évacuations. A Cambrai, le bibliothécaire Paul Plantain procède seul aux évacuations en 1939 « sans l'aide de la municipalité, qui déclarait alors déjà que « les vieux bouquins ne l'intéressaient pas »<sup>40</sup>. Or, comme le rappelle très justement le bibliothécaire de la ville de Dijon, Charles Oursel, une partie des collections des bibliothèques n'appartient pas à la municipalité, elles lui ont été confiées par l'État à la

---

<sup>37</sup> Circulaire du 28 septembre 1938, reproduite en annexe 2.

<sup>38</sup> Circulaire du 28 septembre 1938, reproduite en annexe 2.

<sup>39</sup> Circulaire du 28 septembre 1938, reproduite en annexe 2.

<sup>40</sup> Lettre de Paul Plantain du 8 juin 1941. Propos retranscrit dans l'ouvrage de Martine Poulain op. cit. p. 71.

suite de la Révolution et elle a le devoir d'en garantir la conservation. Les conflits avec les tutelles ralentissent grandement les procédures d'évacuation et il faut attendre le 25 août 1939, soit quelques jours avant la déclaration de guerre, pour qu'une nouvelle circulaire incitant officiellement les maires à procéder aux évacuations, débloque la situation. La préparation des ouvrages peut s'avérer très longue selon la quantité à évacuer et certaines bibliothèques choisissent de fermer leurs portes, afin de procéder à leur mise en caisses. C'est le cas de la bibliothèque municipale de Lyon en 1939, qui doit fermer pendant 4 mois, le temps d'emballer 60 000 ouvrages<sup>41</sup>. Ces fermetures, censées être temporaires, se retrouvent parfois prolongées par les maires, qui interdisent leur réouverture, préférant mobiliser le personnel pour d'autres tâches. L'ABF tente d'intervenir en envoyant aux bibliothèques une lettre<sup>42</sup>, rappelant l'importance de la lecture comme soutien moral, et appelant leur soutien pour appuyer leur demande auprès du ministre de l'Éducation nationale. Julien Cain et les inspecteurs généraux effectuent eux aussi des démarches auprès du ministère, qui finit par envoyer une circulaire aux préfets les incitant à intervenir auprès des maires pour la réouverture des bibliothèques :

*« Certaines municipalités ont cru pouvoir soit fermer complètement la bibliothèque, soit diminuer le nombre des jours et heures d'ouverture, soit restreindre ou supprimer le prêt à domicile, soit enfin détacher dans un autre service le personnel indispensable. C'est pourquoi je vous prie d'intervenir auprès de MM. les Maires pour leur rappeler que j'attache la plus haute importance aux mesures à prendre en vue d'assurer le service public des bibliothèques municipales au même titre que les autres services municipaux »<sup>43</sup>.*

Malheureusement, leur demande n'est pas toujours entendue, et l'ABF constate dans son bulletin de janvier-mars 1940, que dans plusieurs villes, les bibliothèques sont encore fermées au public. Le même problème se présentera de nouveau après l'invasion de 1940. Les bibliothécaires qui avaient fermé leurs établissements pour fuir l'armée allemande, tentent de reprendre leur service, malgré des municipalités récalcitrantes et des bibliothèques endommagées. L'ABF et les inspecteurs généraux réitèrent leurs demandes de maintien de l'activité des bibliothèques, mais se heurtent de nouveau aux refus de certains élus locaux. La mobilisation des lecteurs constitue alors une aide précieuse pour les bibliothécaires, les maires ne pouvant s'opposer à une demande directe des habitants de leur commune. En effet, la bibliothèque de Châlons-sur-Marne rouvre à la suite de pétitions répétées des lecteurs et le service de prêt est de nouveau opérationnel. La bibliothèque de Brest, touchée par les bombardements en 1942, est en mesure de rouvrir une salle de lecture grâce aux dons effectués par les Brestois, et la

---

<sup>41</sup> Rapport d'activité de 1939, Archives de la ville de Lyon, 177 WP 60 2. Cité dans l'ouvrage de Martine Poulain op. cit.

<sup>42</sup> Circulaire de l'ABF du 2 octobre 1939, archives BMA, correspondances 1939.

<sup>43</sup> Circulaire du ministère de l'Éducation nationale aux préfets, le 24 décembre 1939.



bibliothécaire s'efforce de remettre sur pied une salle de lecture, pour accueillir ses lecteurs avides de distractions.

### c) Mise à l'abri des collections

La circulaire ne donnant aucun détail sur les lieux de repliement, il revient au bibliothécaire de choisir le local qui lui semble le plus adéquat. Certains optent pour une protection sur place. Les collections, une fois mises en caisses, sont descendues dans les caves. Cette option n'est envisageable que si le bâtiment de la bibliothèque est suffisamment protégé pour résister aux bombardements. Pour cela, les municipalités dépêchent des architectes sur place, qui inspectent les bâtiments et proposent une consolidation de la structure. La protection sur place permet d'échapper aux aléas des évacuations et facilite le gardiennage. Le conservateur de la Bibliothèque municipale de Lyon, M. Henry Joly, décide d'une protection sur place dont il rend compte dans une lettre adressée aux inspecteurs généraux :

*« Les pièces exceptionnelles sont entreposées dans deux coffres forts, à l'épreuve du feu, du dernier modèle Fichet. Une expertise de l'Architecture Municipale et de la maison Fichet a conclu que ces coffres ne pouvaient craindre qu'un impact direct. En conséquence, ces pièces précieuses ont été laissées dans les coffres, et, sur ces coffres, ont été empilés des sacs de sable, jusqu'au plafond blindé du magasin central, qui, lui-même, au-dessus des coffres, a reçu une triple épaisseur de sacs.*

*Pour le reste de la Réserve – manuscrits antérieurs au XVIIe siècle, incunables, éditions et reliures rares – les collections ont été descendues dans une cave à voûtes d'ogives basses [...] qui, de l'avis de l'Architecte en chef de la Ville, offre toute garantie de sécurité ; par ailleurs, cette cave est sèche et suffisamment aérée. Les livres y ont été empilés sur des tables garnies de papier, dans les meilleures conditions d'aération »<sup>44</sup>.*

Mais pour beaucoup de bibliothèques, l'évacuation est préférable et les bibliothécaires doivent donc trouver des locaux pour abriter les collections. Ce sont donc des milliers de caisses de livres qui sont jetées sur les routes et sont mises à l'abri dans coffres-forts, des chambres fortes, des châteaux, des bâtiments ecclésiastiques, des sous-sols, des caves, ou encore des maisons particulières.

### d) Gardiennage

L'évacuation des collections ne suffit pas à garantir leur sécurité, les locaux qui les abritent n'offrant pas toujours des conditions idéales de conservation. Bien que les ouvrages ne soient plus dans leurs établissements, les bibliothécaires doivent leur prodiguer les mêmes soins et veiller à leur préservation. Ils doivent donc se rendre régulièrement sur les lieux, pour ouvrir les caisses et vérifier leur état. Cette

---

<sup>44</sup> AML, 177 WP 59 1 : Joly Henry, *Lettre aux inspecteurs généraux des bibliothèques concernant la mise à l'abri des collections de la BmL*, Lyon, 29 septembre 1938. Cité dans le mémoire de Sarah Waechter sur la BM de Lyon.

surveillance occasionnelle est renforcée par une surveillance constante assurée par un gardien. Afin de faciliter le gardiennage, il est demandé aux bibliothécaires, dans la mesure du possible, de réunir leurs collections évacuées avec celles du musée de leur ville, qui a également reçu des ordres d'évacuation. Le poste de gardien n'est pas attribué à un corps de métier en particulier. Une note du Directeur des Beaux-arts datant de mai 1940, demande que la garde des dépôts d'œuvres d'art soit assurée par la gendarmerie. Néanmoins, cette demande ne s'étend pas aux collections des bibliothèques, qui peuvent parfois être gardées par des gendarmes, mais le plus souvent, les bibliothécaires demandent à des membres de leur personnel de s'en charger, ou font appel à des locaux. Durant l'Occupation, la tâche est parfois confiée à des prisonniers français, comme c'est le cas pour le château de Châteauneuf, abritant les collections des bibliothèques et musées de Côte-d'Or, où sont délégués six « demi-prisonniers » français sous-officiers.

### e) Des bibliothécaires sous les bombardements

La défense passive concerne également la protection du personnel de bibliothèque et de ses lecteurs. Peu de bibliothèques bénéficient d'un abri au sein de leur bâtiment, à l'exception de la Bibliothèque nationale, avec les sous-sols de la salle Ovale pour les personnels et ceux de la galerie Mazarine pour les lecteurs. Selon les instructions de 1938, les architectes des villes ont inspecté les bâtiments de bibliothèques et ont fait en sorte qu'ils soient protégés en cas d'attaque. Cependant, ces mesures ne les rendent pas invulnérables et l'évacuation vers les abris de la ville est préférable à un repli dans les caves du bâtiment. L'avancée de l'armée allemande sur le territoire français en 1940 pousse les autorités à envisager une éventuelle occupation du pays et des ordres d'évacuation des populations sont donnés en conséquence<sup>45</sup>. Les fonctionnaires sont censés rester à leur poste tant que l'évacuation de la ville n'est pas totale. Cependant, au cours de l'invasion, les ordres d'évacuation se succèdent et se contredisent. Le 15 juin 1940, les allemands envahissent Dijon. Le maire avait interdit toute évacuation et chacun devait rester à son poste. Mais ces instructions changent le soir de l'invasion et la police fait évacuer la ville : « *Partez par vos propre moyens , le plus vite possible, sans attendre, vers le sud* »<sup>46</sup>. Le bibliothécaire en chef, Charles Oursel, se met en route sans avoir pu prévenir ses deux agents qui, ignorant les nouveaux ordres, assurent la garde de la bibliothèque nuit et jour. D'autres quittent précipitamment leur ville, comme Emile Jauneau, bibliothécaire à Beauvais, non sans avoir pris « *mes registres de prêt dans ma valise* »<sup>47</sup>. D'autres encore refusent de laisser leurs

---

<sup>45</sup> Instructions 6675, du ministre de l'Éducation nationale à MM. les chefs des grands établissements scientifiques, les recteurs des académies, les inspecteurs d'académie, le 3 juin 1940, archives administratives de la BnF, Défense passive A 12.

<sup>46</sup> Evacuation du 16 juin 1940, archives de la bibliothèque municipale de Dijon, administration 1938-[1959]. Cité dans l'ouvrage de Martine Poulain op. cit.

<sup>47</sup> Cité par Martine Poulain p. 77, op. cit.

collections derrière eux et assurent leur protection, malgré les bombardements et l'avancée de l'armée allemande. On peut ici nommer certaines de ces âmes courageuses. Léonce Baron (Dunkerque) et Henri Labrosse (Rouen) restent sur place et s'efforcent de protéger leurs bibliothèques. J. B. Mestre (Compiègne) et Geneviève d'Haucourt (Brest) évacuent leurs collections sous les bombardements.

### 1.3. Des collections en péril

Malgré les différentes mesures de protection prises par les bibliothécaires, des pertes n'ont pu être évitées. L'avancée des combats, les négligences de conservation et les destructions occasionnées par l'armée allemande sont autant de facteurs qui menacent le patrimoine français.

#### a) Risques de dégradations et destructions

Tout au long de la guerre les collections, sont emballées, déballées, transportées d'un dépôt à un autre dans des conditions difficiles, les dépôts viennent à manquer et leur sécurité n'est pas toujours bien assurée. Les évacuations ne constituent pas une garantie de sécurité définitive. Un séjour prolongé dans les caisses, l'humidité des locaux, les inondations ou les incendies, sont autant de dangers qui menacent les collections. La présence d'un gardien permet de limiter les risques de dégradation, mais il est nécessaire que les bibliothécaires s'occupent de l'entretien régulier des ouvrages, qui passe par l'ouverture des caisses, le nettoyage, l'aération et l'assèchement des livres. Or, ces visites des collections sont rendues difficiles en raison du manque de transport et des contrôles de déplacements du personnel. En effet, avant l'invasion, les bibliothécaires devaient se munir d'un ordre de mission de la Direction générale des Beaux-arts, cosigné par le maire sous couvert du préfet, puis, sous l'Occupation, on passe à une autorisation de déplacement du maire ou du préfet, accompagné d'un laissez-passer de la Kommandantur. Les dégradations des ouvrages sont tout de mêmes assez rares et sont davantage dûes aux déplacements, qu'à des négligences de la part des bibliothécaires. Dès l'été 1940, les Allemands exigent le retour des collections évacuées dans un esprit de « retour à la normale ». Les bibliothécaires tentent de s'opposer à ces retours qui, non seulement nécessitent de nouveaux transports et donc de nouveaux risques de pertes et de dégradations pour les collections, mais aussi mettraient aux mains de l'ennemi les documents précieux qu'ils s'étaient efforcés de protéger. Le régime de Vichy, bien conscient des pillages que ces retours occasionneraient, refuse pendant un temps, mais cède rapidement aux volontés de l'occupant. Ainsi, les collections de la Bibliothèque nationale et de l'université de Strasbourg sont ramenées de force, sous la supervision des autorités allemandes. Le bibliothécaire de Strasbourg assiste avec horreur à la mise en caisse des ouvrages :

« les ouvrages furent en général malmenés ; souvent des paquets de livres furent jetés à terre, ou bien il s'engageait des « batailles » à coups de paquets de livres »<sup>48</sup>.

Ce nouveau transport fut beaucoup moins surveillé et des livres ont été perdus. Face à l'avancée des armées alliées et à l'intensification des bombardements, de nouvelles évacuations ont lieu en 1942 et 1943. La priorité est donnée aux zones côtières, qui devaient replier leurs collections à l'intérieur des terres. Certaines bibliothèques choisissent de ne pas ré-évacuer leurs ouvrages, pour ne pas les exposer aux risques occasionnés par le transport et organisent une protection sur place.

## **b) Dommages de guerre**

Durant l'invasion de 1940, des bibliothèques sont détruites par les bombardements allemands, bien que le Dr Wermke, responsable allemand du service de protection des bibliothèques assure que le blâme revient aux Anglais, qui auraient visé spécifiquement les établissements culturels français : « A l'exception de la bibliothèque municipale de Tours aucun obus allemand n'a touché ou anéanti une bibliothèque française. Ce sont les Anglais qui se sont réservé le droit, sans être en guerre avec la France, de détruire ou de détériorer par des bombardements précis des institutions françaises »<sup>49</sup>.

Au total, sept bibliothèques sont détruites entièrement, et plusieurs subissent des dégâts matériels. Les évacuations des collections ont permis d'éviter la destruction des collections les plus précieuses durant les bombardements. Cependant, ils ne sont pas à l'abri des troupes allemandes de passage, qui ouvrent des caisses pour exhiber leurs prises de guerre et se font parfois voleurs. Dans de tels cas, la présence de gardiens peut jouer un rôle majeur. Même s'ils sont souvent impuissants face aux forces occupantes, ils peuvent parfois dissuader les voleurs ou tout du moins réduire les dégâts. Ainsi les gardiens du château de Châteauneuf ont dissimulé des documents convoités par un professeur de l'académie du Reich. Ils ont permis aux collections de revenir intactes à Dijon en 1945. Au sortir de la guerre, l'UNESCO évalue à 2,5 millions le nombre de volumes détruits par les bombardements et les incendies, tandis que la Direction des bibliothèques parle de 1,9 millions<sup>50</sup>. A ce chiffre s'ajoute celui des pillages, de tous ces livres qui ont pris le chemin de l'Allemagne et dont certains n'ont pas encore retrouvé celui de la France.

---

<sup>48</sup> Le bibliothécaire chargé de faire remise aux autorités allemandes d'occupation des ouvrages du fonds de la BNUS entreposés au château des Quayres à M. l'administrateur de la BNUS, le 16 avril 1941, archives BNUS, AL 53 (58). Cité par Martine Poulain p. 88.

<sup>49</sup> Ernst Wermke, « Une année de protection des bibliothèques françaises par l'armée allemande » ; conférence du 10 septembre 1941, Cahier 7/8 de juillet-août 1941, Zentralblatt für Bibliothekswesen.

<sup>50</sup> AN, CAC 780 678.

## 2. Pillages

A ce jour, on compte environ cinq millions de livres pillés par les Allemands, en l'espace de cinq années d'Occupation. Si le pillage est un procédé habituel d'appropriation des biens du vaincu par le vainqueur, les Allemands renouvellent entièrement le procédé, en l'intégrant à leur idéologie et en déployant toute une administration à cet effet. Il est l'expression visible de la volonté du Reich d'exercer un contrôle total de la littérature, de l'information et des hommes.

### 2.1. Les organes du pillage

Afin de comprendre les motivations et le déroulement d'une telle entreprise de pillage, il convient d'en définir clairement les acteurs. La convention d'armistice du 22 juin conduit à une séparation de la France en une zone occupée, dirigée par les forces d'occupation, au nord et une zone libre, gouvernée par le Maréchal Pétain, au sud. La zone occupée est placée sous l'autorité de l'armée allemande basée en France, c'est-à-dire le *Militärbefehlshaber Frankreich* (MBF). Le pillage des bibliothèques françaises n'est pas le fait d'un seul corps bien défini. Même si l'état-major de Rosenberg assure la plus grande partie des actions menées contre les bibliothèques privées et publiques, le système polycratique mis en place et les ordres volontairement flous d'Hitler, mènent à des rivalités entre les différents services qui veulent tous profiter des richesses de la France.

#### a) *Militärbefehlshaber Frankreich* (MBF)

Installé à l'hôtel Majestic à Paris, il se divise en deux branches. Un état-major administratif (*Verwaltungsstab*), subdivisé en 14 sections et comprend le groupe *Schule and Kultur* au sein duquel on retrouve le service de protection des bibliothèques (*Bibliothekschutz*), d'abord dirigé par le Dr Wermke (BM Breslau) puis par le Dr Fuchs (BN Berlin) dès la fin 1941. Ce service s'occupe de l'évacuation des collections, de la censure et des livres des bibliothèques françaises prêtés aux Allemands. Bernard Faÿ est désigné par le MBF comme interlocuteur du *Bibliothekschutz* pour toutes les questions concernant le fonctionnement des bibliothèques françaises dans leurs rapports avec les autorités allemandes. L'état-major de commandement (*Kommandostab*) du MBF est divisé en sections, qui exercent leur autorité dans les villes, siège des trois régions qui constituent la zone nord :

- Région A : Nord-ouest, siège Saint-Germain-en-Laye
- Région B : Sud-ouest, siège Angers
- Région C : Nord-est, siège Dijon

L'état-major administratif a sous ses ordres la police allemande, qui participe au pillage des bibliothèques. Ce pouvoir lui est retiré en 1942, au profit de la Gestapo. Dans chaque préfecture de la zone occupée sont installées des *Feldkommandanturen*, qui peuvent à tout moment effectuer des contrôles dans les bibliothèques municipales.

## b) Ambassade et Institut allemand

A la tête de l'ambassade depuis le 3 août 1940, Otto Abetz occupe un rôle important dans la collaboration franco-allemande. Il connaît Paris de longue date et œuvre pour le rapprochement franco-allemand depuis les années 1930. Il organise notamment les rencontres biennuelles du « cercle de Sohlberg », organisées alternativement en France et en Allemagne, et qui réunit des jeunes artistes français et allemands, aspirant à un rapprochement entre les deux pays. Les contacts qu'Abetz forme au cours de ces rencontres, lui permettent de s'entourer de collaborateurs, qui le soutiendront pendant l'Occupation. Au niveau culturel, l'ambassade travaille avec l'institut allemand dirigé par le Dr Karl Epting. Ces deux services se caractérisent par des dirigeants et un personnel bien intégrés dans les milieux français les plus divers. La plupart d'entre eux ont déjà séjourné en France avant la guerre et ont noué des liens ou des amitiés, qui leur serviront dans l'exercice de leurs fonctions. Le 1<sup>er</sup> juillet 1940, Abetz est chargé par le ministre allemand des Affaires étrangères de saisir les objets d'art en possession de l'Etat et des villes, dans les musées de Paris et de province ; de procéder au recensement et à la saisie des objets d'art des juifs et de transférer les objets les plus précieux directement à l'Ambassade d'Allemagne à Paris. Le 8 juillet 1940, il fait établir une liste des dépôts des œuvres d'art et des bibliothèques évacuées, afin de les faire revenir à Paris et éventuellement de les saisir. Abetz tient beaucoup à garder son influence sur les milieux culturels français et notamment sur la saisie des biens. Cette ambition causera de nombreuses rivalités entre l'ambassade, l'armée allemande et l'état-major de Rosenberg, chacun voulant assurer le monopole des saisies.



Figure 1 : L'ambassadeur Otto Abetz (1903-1958)<sup>51</sup>.

---

<sup>51</sup><http://www.spiegel.de/fotostrecke/diplomatic-immunity-the-german-foreign-ministry-s-nazi-past-fotostrecke-60957-4.html>

### c) Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR)



Figure 2 : Alfred Ernst Rosenberg (1893-1946)<sup>52</sup>.

Alfred Rosenberg est un fervent partisan du parti nazi. Son antisémitisme et sa politique anti-bolchévique le propulse au poste de « délégué du Führer pour le contrôle de l'ensemble de l'instruction et de l'éducation spirituelle et idéologique du parti nazi ». Dans le cadre de cette nomination, Hitler le charge au début du conflit d'œuvrer à la constitution de la future École Supérieure de formation des jeunes cadres du parti nazi, la Hohe Schule (HS), censée ouvrir ses portes après la guerre dans la ville de Francfort-sur-le-Main. Conformément à ses instructions, Rosenberg va amasser, dans chaque région de l'ouest occupé, les livres et documents intéressants la HS, avec un attachement particulier aux questions des ennemis du nazisme et du Reich hitlérien. C'est ainsi qu'il fonde l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg, ou état-major de Rosenberg, véritable industrie du pillage, contre qui l'ambassade et l'armée ont bien du mal à rivaliser. Il pille systématiquement toutes les bibliothèques privées ou institutionnelles juives, ainsi que les loges maçonniques et les bibliothèques étrangères. Comme le MBF, l'ERR est divisé en plusieurs services de pillage qui s'occupent, soit des œuvres d'art, soit des bibliothèques. Il existe différentes équipes spéciales pour les bibliothèques, dont certaines sont dédiées à la saisie de collections destinées à la HS ou aux bibliothèques des émigrants d'Europe de l'Est en France. Son efficacité tient à sa capacité à amasser rapidement des informations, et à les faire suivre d'une opération expéditive de vol. Il peut notamment compter sur les dénonciations, et en vante les mérites dans une lettre adressée à Goering :

---

<sup>52</sup> [http://en.wikipedia.org/wiki/File:Bundesarchiv\\_Bild\\_146-1969-067-10,\\_Alfred\\_Rosenberg.jpg](http://en.wikipedia.org/wiki/File:Bundesarchiv_Bild_146-1969-067-10,_Alfred_Rosenberg.jpg)

« Vous pourriez ainsi demander au Reichsmarschall son opinion sur le paiement des « commissions pour dénonciation », aux Français qui nous donnent des renseignements sur des objets d'art quelconques appartenant à des Juifs. Ces Français sont, après tout, des traîtres envers leur pays et un traître veut être payé »<sup>53</sup>.

Le transport des documents, une fois la saisie achevée, ne se fait pas toujours dans l'immédiat. Certaines bibliothèques sont de contenu assez hétéroclites et il convient de les trier, afin de déterminer leur destination future. Le tri peut se faire en amont ou en aval du pillage, c'est-à-dire avant ou après le transport en Allemagne ou dans une région occupée. Les livres étaient rassemblés dans des dépôts ou *collecting point*, à Paris ou dans les différentes villes sièges, où l'on procédait au tri, à l'inventorisation et à l'emballage. Le personnel réquisitionné pour cette tâche peut être des bibliothécaires prisonniers, des savants juifs internés, des universitaires ou des soldats à qui l'on colle l'étiquette de « bibliothécaire ». Le tri effectué en France est assez succinct et est quasi-inexistant pour les bibliothèques juives transportées dans leur intégralité. Pour les grandes bibliothèques institutionnelles, on évite même de perturber le classement préétabli. Avant de mettre les ouvrages de la bibliothèque de l'Alliance Israélite Universelle en caisse, les Allemands ont photographié les rayons afin de reprendre exactement le même classement à la HS. Une fois arrivés en Allemagne, les ouvrages sont à nouveau triés, catalogués et envoyés dans les différentes bibliothèques nazies. Ce dernier point a son importance. Les livres pillés par l'ERR ne quittent jamais le circuit nazi de diffusion du livre. Il n'atteint pas les bibliothèques traditionnelles, excepté pour les nombreuses bibliothèques populaires qui ont vu le jour sous le Troisième Reich comme relais de propagande, et où certains livres de maigre qualité atterrissent. Quelques ouvrages de grande valeur finissent également dans les collections des hauts dignitaires nazis. La majorité des bibliothèques personnelles et familiales sont dépecées au cours des tris successifs. Elles sont intégrées aux différentes bibliothèques nazies, vendues aux vieux papiers ou, pour celles de faibles qualités, atterrissent à la décharge. L'ERR est une véritable machine de pillage dont le rendement ne cesse de croître tout au long de la guerre. Les bombardements intensifs de 1943, ne semblent pas la bouleverser outre mesure :

« Le 8 août 1944, quand il fut vraiment forcé d'arrêter car les Alliés étaient dans les faubourgs du Mans, l'ERR avait razié 71 619 logements et expédié plus de 1 079 373 m<sup>3</sup> d'articles dans 29 436 wagons »<sup>54</sup>.

Rosenberg se heurte au gouvernement de Vichy qui compte bien, lui aussi, profiter des biens confisqués aux Juifs. Il avance notamment l'argument que l'adoption des lois sur la déchéance de la nationalité française ou le statut des Juifs d'octobre 1940, lui donnent la priorité sur les Allemands. Les collections de certains grands bibliophiles comme les Rothschild, David-Weill, Wildenstein, avaient été intégrées à

---

<sup>53</sup> Lettre d'Alfred Rosenberg à Goering, daté de septembre 1942, AN F 17 17977.

<sup>54</sup> Lynn Nicholas, *Le pillage de l'Europe : les œuvres d'art volées par les nazis*, Paris : Ed. du Seuil, 1995.



celles de la Bibliothèque nationale afin de les protéger de l'invasion. Mais elles sont saisies par les Allemands dès le début de l'Occupation. Vichy s'insurge contre l'ERR et déploie toute une panoplie de juristes et conseillers, pour fournir à l'occupant les arguments nécessaires établissant la propriété française des collections :

« Car Vichy acceptait bien de voler les Juifs au bénéfice du Secours national, mais non pas au bénéfice des collections privées ou du butin de guerre allemand »<sup>55</sup>.

Rosenberg n'en fera qu'une bouchée. Dans sa vision antisémite, il considère que les Juifs n'ont pu obtenir de telles richesses qu'en les volant au peuple allemand. Le pillage n'est qu'une entreprise de récupération de biens qui leur appartenaient de droit. Le peuple français n'a aucun droit sur ces biens. Ils reviennent à l'Allemagne pour l'effort de guerre et pour avoir délivré la France de sa juiverie.

## 2.2. Les logiques de pillages

Aussi divers que soient les organes de pillage développés par le Reich, ils ont tous opéré selon trois logiques<sup>56</sup>. La particularité des pillages effectués pendant la Seconde Guerre mondiale, outre le monstre administratif mis en place, réside dans le dépassement du simple fait militaire, pour s'intégrer entièrement à l'idéologie national-socialiste.

### a) Logique de guerre

La première est sans nul doute la plus évidente et la plus habituelle. Les Allemands saisissent tous les documents pouvant servir à la conduite de la guerre : cartes, plans, archives... concernant les pays conquis ou à conquérir, mais aussi tous les savoirs scientifiques qu'ils pouvaient obtenir. Les cibles de ces pillages sont donc, bien évidemment, les archives et bibliothèques des différents ministères, des opposants politiques et les bibliothèques spécialisées comme celle de l'Institut géographique national. Les pillages exécutés dans les bibliothèques publiques concernent les documents qui jettent l'opprobre sur l'Allemagne. Par exemple, en avril 1941, les Allemands saisissent 590 estampes, dessins et aquarelles, un sabre allemand et un recueil de gravures satiriques de la Bibliothèque et du musée de la guerre. Rentrent aussi dans cette logique les documents considérés comme volés par la France à l'Allemagne. Dans un esprit de revanche, les chercheurs scientifiques, historiens de l'art, conservateurs, archivistes et bibliothécaires établissent des listes de documents et œuvres d'art qu'ils estiment revenir au peuple allemand. A la fin des années 1930, le *Mémoire et listes d'objets d'art pillés par les Français en Rhénanie*, voit le jour sous la direction Dr Otto Kummel, directeur des Musées de Berlin et

---

<sup>55</sup> Isaac Schneersohn, président du CDJC, avant-propos dans *Le pillage par les Allemands des œuvres d'art et des bibliothèques appartenant à des Juifs en France*, Jean Cassou, 1947.

<sup>56</sup> Ces trois logiques ont été développées par Martine Poulain dans son ouvrage *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*. Nicolas Reymes parle de « priorités » dans son article « Le pillage des bibliothèques appartenant à des Juifs pendant l'Occupation : les livres dans la tourmente ».

comprend des œuvres d'art et des collections précieuses de bibliothèques françaises. Une seconde liste est faite peu de temps avant l'invasion, s'attachant particulièrement aux documents sur l'histoire allemande<sup>57</sup>.

## b) Logique nationale-expansionniste

Cette logique s'exerce dans le cadre des différentes annexions faites par le Troisième Reich, qui exige la destruction de l'identité culturelle et de la mémoire des pays ou régions conquis. Ils sont désormais assimilés au Reich et leur nationalité est effacée, au profit d'une nouvelle identité allemande. Ainsi, les régions de l'Alsace et de la Moselle, annexées dès le 27 novembre 1940, sont tout de suite soumises à une entreprise de germanisation, qui interdit l'usage de la langue française au profit de l'allemand. Les librairies, bibliothèques publiques et privées sont tout de suite pillées. Les particuliers sont encouragés à se débarrasser de leurs livres en langue française et pouvant porter atteinte à l'image de l'Allemagne. Des collectes sont organisées, pour purger les bibliothèques privées de tout contenu répréhensible :

*« Maintenant que l'Alsace s'est débarrassée du fard que la France a plaqué sur son visage et qu'elle a retrouvé la figure honorable d'un pays allemand, il faut retirer des bibliothèques de vos foyers tous les livres mensongers tels que Les Oberlé de René Bazin ou Colette Baudoche de Maurice Barrès, traduits en allemand ou non, et toute la sinistre littérature juive, marxiste et cosmopolite. Passez au crible les rayons de vos bibliothèques et ne tolérez pas que, à côté des poètes et des penseurs allemands, figurent les auteurs français décadents, qui n'ont plus rien à nous dire aujourd'hui. Rassemblez ces livres ainsi que les journaux et les revues, et tenez-les prêts pour le ramassage qui se fera du 15 au 18 décembre »<sup>58</sup>.*

C'est dans le cadre de cette logique que des autodafés apparaissent. Le fait de brûler des livres relève d'un acte symbolique et épisodique. En Alsace et en Moselle, des livres sont brûlés peu de temps après l'invasion, afin d'asseoir l'idéologie allemande. Par exemple, à Metz en 1940, le nouveau maire allemand demande à la bibliothécaire Marthe Chotin « *des revues et des livres français pour les faire brûler publiquement* »<sup>59</sup>. Les bibliothèques étrangères et personnelles des émigrés russes de Paris sont également les cibles de cette logique. Elles sont pillées dans leur intégralité et, dans le cas de la Bibliothèque polonaise de Paris, les Allemands vont jusqu'à saccager le bâtiment, afin d'effacer toute trace d'identité polonaise, comme ils l'avaient fait pour les universités et foyers de science en Pologne.

---

<sup>57</sup> Inventaire des archives et des bibliothèques françaises pour l'histoire du Reich et du peuple allemand, 3 300 pages, 327 cartes, 6 volumes. Cité dans AN F 17 17978.

<sup>58</sup> Tract distribué dans les foyers alsaciens en décembre 1940, cité dans *La vie culturelle sous Vichy*, « La lecture publique de 1940 à 1945 » de Noë Richter.

<sup>59</sup> Martine Poulain op. cit. p.88.

Les documents sont transportés en Allemagne, distribués dans les différentes bibliothèques nazies et réutilisés à des fins de propagande.

### c) Logique antisémite

Cette logique, propre au régime nazi, est responsable du plus grand nombre de saisies réalisées en France. Au total, 67 000 appartements sont mis sous scellés par l'ERR, dont 38 000 à Paris et 29 000 en province, ce qui représente des milliers de bibliothèques pillées. Le pillage des biens appartenant aux Juifs et l'aryanisation de leurs entreprises, est une politique mise en place en Allemagne depuis 1933 et appliquée en France dès l'invasion de 1940. Vichy la reprend par une série de lois sur le statut des juifs, que l'on voit apparaître en octobre 1940. Le gouvernement français crée même un Commissariat Général aux Questions Juives, qui recense les Juifs présents sur le territoire français, pour ensuite se saisir de leurs biens. Précédant la solution finale, l'aryanisation des entreprises juives et le pillage de leurs biens, sont une façon pour les Allemands d'isoler les Juifs de la société et d'effacer toute trace de leur mémoire. Si les autres logiques n'obligent pas à un pillage exhaustif, la logique antisémite laisse rarement quelque chose derrière elle. Elle n'obéit à aucun processus d'enrichissement matériel, artistique ou financier. C'est le mobile racial qui prime. Toutes les bibliothèques appartenant à des Juifs, ou diffusant la culture juive, sont saisies quelle que soit leur valeur. Les grandes bibliothèques institutionnelles juives sont pillées dès les premiers jours de l'Occupation, comme la bibliothèque de l'Alliance Israélite Universelle, ou les bibliothèques de l'École rabbinique de Paris. Dans les appartements mis sous scellés, les Allemands pillent tout, jusqu'à la poignée de porte. Ce qui n'empêche pas que certaines bibliothèques aient été visées expressément pour la valeur et qualité de leurs livres. Ce n'est évidemment pas un hasard si les premières bibliothèques privées qui font l'objet de pillages sont celles des Rothschild, des grands bibliophiles français et des personnes pour qui, la possession d'une bibliothèque est liée à leur profession. Néanmoins, le sort des livres diffère de celui qui est réservé à leurs possesseurs. Beaucoup de bibliothèques pillées, si ce n'est la majorité, contenaient des ouvrages religieux juifs, d'histoire juive, toute une culture que les allemands ont tenté de détruire. Si le but est d'effacer toute trace de l'existence des Juifs, pourquoi conserver leurs ouvrages ? C'est là que les nazis renouvellent entièrement le pillage. Même Vichy, qui veut avoir sa part du butin, ne pense le pillage que dans une perspective d'enrichissement matériel et financier, que le motif racial vient justifier. Hitler voit plus loin. Il a pensé à une reconversion des livres pillés, pour servir le Reich. Les documents intègrent les bibliothèques nazies et servent d'outils de propagande pour la pensée national-socialiste, la Hohe Schule étant le modèle le plus abouti. Le 26 mars 1941, Rosenberg inaugure l'Institut Général aux Questions Juives (IGQJ) de la HS, dont la bibliothèque est alimentée par les nombreuses saisies des bibliothèques juives, privées et publiques de France, « pour

*servir à la recherche, au progrès de la doctrine et à l'éducation du peuple allemand* »<sup>60</sup>. Un rapport du 12 juillet 1943, nous offre un aperçu de l'ampleur des pillages réalisés par l'ERR en France :

- Bibliothèque de l'Alliance Israélite Universelle : 40 000 volumes.
- Fonds de l'École rabbinique : 10 000 volumes.
- Bibliothèque de la Fédération des Sociétés Juives de France : 4 000 volumes.
- Fonds de la librairie juive Lipschütz à Paris : 20 000 volumes.
- Les différentes collections des Rothschild : 20 000 volumes.

La bibliothèque de l'IGQJ possède à la date du 1<sup>er</sup> avril 1943, 550 000 volumes, dont 300 000 à Francfort-sur-le-Main, le reste n'étant pas encore arrivé ou disséminé dans des locaux ou abris. Les ouvrages des Rothschild sont les seules collections privées qui ont été intégrées à cette bibliothèque comprenant : « *outre les livres de très grande valeur, un important matériel d'archives concernant les relations entre les Juifs et les non-Juifs en France et à l'Étranger. Il fait mentionner à cette occasion, que le bureau de Francfort est en possession des archives de la Banque Rothschild de Paris pour les derniers cent ans (760 caisses)* ».

Cependant, les bibliothèques de la HS que Rosenberg avait alimentées avec tant de dévotion, n'ouvriront pas leurs portes au public et n'accompliront jamais le rôle qui leur avait été attribué. La Seconde Guerre mondiale a renouvelé le modèle classique du pillage, qui consiste à rechercher des documents renseignant sur les plans de l'ennemi et à ramener des trophées de guerre. Le régime totalitaire nazi ajoute deux autres logiques, qui se confondent entièrement avec son idéologie, visant à imposer la langue allemande et la pensée allemande dans les pays annexés et à anéantir ses ennemis, tout en disposant de leurs biens à des fins de propagande.

### 2.3. Récupérations et restitutions

C'est à la fin de la guerre que l'on se rend compte de l'ampleur des pillages effectués en France et dans tous les pays occupés. Le gouvernement décide, dès 1944, de restituer leurs biens aux particuliers et aux institutions spoliés. C'est suite à cette initiative que sont créées la Commission de Récupération Artistique (CRA) qui s'occupe de la restitution des œuvres d'art, et, en son sein, la Sous-Commission du Livre (SCL), qui se charge de récupérer et de trier les livres et documents, manuscrits ou imprimés, ainsi défini :

---

<sup>60</sup> Citation d'un rapport du Dr Wunder sur la constitution de la bibliothèque de l'IGQJ au 12 juillet 1943. Document reproduit dans l'ouvrage de Jean Cassou et Jacques Sabille, *Le pillage par les Allemands des œuvres d'art et des bibliothèques appartenant à des Juifs en France : recueil de documents*, Paris : Editions du Centre, 1947.

*« sont assimilés aux objets d'art tous livres, manuscrits ou imprimés, documents d'archives, et, d'une manière générale, toutes les productions des arts graphiques et tous les enregistrements de la parole humaine, quelle qu'en soit la forme, la date et la provenance, qu'ils appartiennent à des particuliers ou à des collectivités, qu'ils aient une valeur intrinsèque ou qu'ils tirent leur intérêt de leur groupement en fonds d'archives ou en collection »<sup>61</sup>.*

Ce service a été créé par Marcel Bouteron, Directeur des Bibliothèques de France, et est opérationnel dès juin 1945. Jenny Delsaux, bibliothécaire de la bibliothèque universitaire de Nancy, est nommée bibliothécaire en chef de la SCL et se consacre entièrement au service, jusqu'à sa dissolution en 1950. La SCL dépend de l'Office des Biens et Intérêt Privés (OBIP) du Ministère des Affaires Étrangères et du Service de Restitutions des Biens des Victimes des Mesures et Lois de Spoliation du Ministère des finances, pour le côté juridique de l'activité. Le premier transmettait les livres retrouvés en Allemagne, le second ceux retrouvés en France. La SCL s'occupait des spoliations exécutées en France, à l'exception du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et de la Moselle, confiés à un service autonome de l'OBIP à Strasbourg et à Metz. Grâce aux recherches effectuées en France et dans les pays occupés par le Reich, le service a pu identifier les principaux dépôts allemands de livres spoliés et les ramener en France. Sur le territoire français, la plupart sont localisés à Paris, là où le plus grand nombre de pillages sont survenus. 60 000 volumes dépareillés sont retrouvés dans les caves de l'Alliance Israélite Universelle. Au 106, rue Richelieu, ce sont 150 000 volumes qui ont été laissés sur place par les Allemands, des indésirables entassés le long des murs sur lesquels étaient inscrit le nom des villes destinataires. Le stand 60 de la Foire de Paris à la Porte de Versailles contenait 300 000 volumes. On en retrouve aussi à Lyon (25 000 volumes), Nice (15 000 volumes) et parfois au domicile de certains collaborateurs comme Bernard Faÿ, directeur de la Bibliothèque nationale pendant l'Occupation. En Allemagne et dans les pays occupés, les principaux dépôts sont les suivants : Füssen, Offenbach, Francfort, Berlin et Dresde pour l'Allemagne ; Tanzenberg en Autriche ; Prague en Tchécoslovaquie ; Poznan en Pologne. Le retour des collections situées hors de France est loin d'être aisé. Des experts sont envoyés dans les pays occupés, afin de localiser les dépôts, d'identifier les documents et préparer leur transport. Les dépôts biens connus du SCL sont les premiers à revenir, comme celui de Francfort où une partie des collections qui constituaient la HS est retrouvée dans un parfait état de classement, qui permet d'identifier clairement le propriétaire légitime et de lui restituer rapidement son bien. Malheureusement, les autres dépôts sont loin d'être aussi bien organisés. Avec l'intensification des bombardements en 1943, l'avancée de l'armée rouge et des troupes alliées, les documents pillés ont été déplacés à de nombreuses reprises

---

<sup>61</sup> Jenny Delsaux, *La Sous-Commission des Livres à la récupération artistique : 1944-1950*, Paris, 1976. Préface, p. 3.



Figure 3 : Livres entreposés au « collecting point » américain d'Offenbach avant restitution, 1946.

Max Krenn photographe, CDJC C III 28-5.

et dispersés sur l'ensemble des territoires du Reich. Dans l'urgence, les livres ont été pris au hasard et jetés dans les caisses, ce qui donne un mélange de livres de valeurs et de provenances différentes. Jenny Delsaux se rend en Bavière en 1950, afin de retrouver les collections des grandes bibliothèques de Munich évacuées à partir de 1943. Accompagnée de son chauffeur, elle doit sillonner la campagne muchinoise jusqu'aux villages les plus reculés, pour retrouver des livres mélangés à divers objets, qu'il fallait enlever avant de pouvoir accéder aux volumes entassés les uns sur les autres. L'accès aux dépôts était parfois rendu difficile par les autorités militaires locales, qui souhaitent s'approprier les biens pillés aux Français. En effet, la notion de butin de guerre n'est pas étrangère aux armées alliées et russes, qui s'emparent de quelques collections réunies par les nazis. Dans son recueil<sup>62</sup>, Jenny Delsaux évoque ces nouveaux pillages, auxquels elle et ses collègues ont été confrontés. Mr Jean Prinnet, conservateur à la Bibliothèque nationale, s'est rendu en Pologne en 1947, afin de rapatrier les collections françaises qui avaient été signalées. Les Polonais ne lui accordent la permission de visiter que quelques dépôts et s'emparent du reste :

*« A Slawa, les Polonais avaient trié et emporté 24 caisses de livres français. Mr Prinnet n'y a plus retrouvé que 7 volumes et mis de côté 20 autres, résidu oublié par les Polonais ».*

Les américains se prêtent eux aussi au jeu et dans le rapport de sa mission effectuée à Munich, Jenny Delsaux écrit :

---

<sup>62</sup> Jenny Delsaux op. cit. Les questions d'identification des dépôts et du rapatriement des collections sont traitées dans le chapitre « Les Missions » p. 11-18.

« Dès qu'un dépôt est découvert, les Américains s'en occupent seuls d'abord ; expédient à Washington les documents qui les intéressent, puis continuent le travail avec des experts allemands et français en vue d'organiser la récupération des biens alliés »<sup>63</sup>.

Grâce aux travaux de Patricia Grimsted et Sophie Coeuré, on peut désormais retracer le périple des archives et livres saisis par l'armée rouge en Allemagne, Tchécoslovaquie, Pologne, dans les dépôts nazis et intégrés à leurs collections, les soviétiques considérant que « tout ce qui était russe ou se trouvait dans un pays slave, leur revenait de droit »<sup>64</sup>. Bien loin d'être exempt de tout blâme, les Français se sont aussi joints à cette activité. L'exemplaire du Traité de Paix de 1918, appartenant à Alexandrine de Rothschild, comprenant les autographes et signatures de tous les hommes politiques qui avaient assisté à la Conférence de la Paix, a été rendu à la SCL par un fonctionnaire d'un ministère, l'homme ayant d'abord essayé de vendre l'ouvrage à plusieurs libraires<sup>65</sup>. Au total, ce sont 5 254 caisses, représentant 773 100 volumes qui reviennent du Reich. Une fois les collections ramenées en France, la SCL doit procéder au tri et à l'identification des documents. Cette tâche est rendue ingrate par le manque de place pour stocker les livres, l'état des locaux et le manque de personnel. Jenny Delsaux est assistée par trois bibliothécaires, un à quatre secrétaires selon les années, sept à vingt-sept « trieurs » chargés d'identifier les livres, quatre à six magasiniers et des manutentionnaires. Il s'installent d'abord au 53, rue Dominique à la Porte de Versailles, puis réussissent à obtenir trois étages au 20 bis avenue Rapp et au 3 rue Montessus. Mais ces espaces ne sont pas suffisants pour contenir les milliers de livres et organiser leur tri et Jenny Delsaux stipule clairement que : « Si le service avait eu dès le début plus de place, nous aurions pu dans un même laps de temps trier 20.000 volumes au lieu de 200 »<sup>66</sup>. Les magasiniers apportent les caisses de livres, dans l'état dans lequel elles leur sont parvenues, aux trieurs qui prennent les livres un par un, et les rangent sur les étagères prévues à cet effet, selon le domaine auxquels ils appartiennent (Lettres, politique, philosophie...). Des spécialistes sont recrutés, afin d'identifier clairement les ouvrages, dont les spécialisations sont diverses et variées. Ainsi, la SCL comprend dans ses rangs des professeurs spécialisés dans différents savoirs, des médecins, des ingénieurs etc. Cet énorme travail de tri sert à classer les ouvrages et à faciliter l'identification de leur propriétaire, en fonction des demandes de restitutions faites par les spoliés, transmises à la SCL. Sur l'ensemble des documents, peu comportent une indication, un ex-libris qui permettraient de retrouver facilement le spolié. C'est pourquoi, les bibliothécaires établissent des listes des documents retrouvés, afin de les confronter avec les demandes de restitutions qui leur parviennent.

---

<sup>63</sup> Rapport de la mission de Mme Delsaux à Munich et dans toute la Bavière en mars 1950, AN F 17 17 980. Citation prise dans l'ouvrage de Martine Poulain op. cit. p. 375.

<sup>64</sup> Jenny Delsaux op. cit. p. 12.

<sup>65</sup> Jenny Delsaux op. cit. p. 13.

<sup>66</sup> Jenny Delsaux op. cit. p. 7.

Les restitutions des collections publiques sont plus faciles, puisque les documents portent le cachet de la bibliothèque à laquelle ils appartiennent. Tous les fichiers établis par les bibliothécaires, contenant les demandes des spoliés et les informations recueillies sur les documents qu'ils ont traités, ont servi à l'élaboration du *Répertoire des biens spoliés en France durant la guerre 1939-1945*. Rédigé en quatre langues (français, russe, anglais et allemand), ce répertoire doit servir à la réclamation des documents mis en vente illégalement et à l'identification des biens spoliés, même après la dissolution de la SCL. La revue de l'immigration juive allemande aux Etats-Unis, *Der Aufbau*, publie régulièrement le nom des spoliés identifiés par la SCL, ce qui permet de localiser les Juifs qui se sont réfugiés à l'étranger et dont les biens ont été pillés en France. Le service est très vite confronté à une énorme quantité de livres anonymes, c'est-à-dire sans propriétaire identifié et sans marque distinctive. Afin de libérer de l'espace sur les étagères, la SCL décide d'attribuer ces livres à des spoliés qui n'auraient pas récupéré leurs biens. Beaucoup possédaient des bibliothèques professionnelles et la SCL s'efforce de leur attribuer des livres qui, bien que n'étant pas les leurs, sont nécessaire à l'exercice de leur métier. Pour gérer au mieux ces attributions, la tâche était confiée à des spécialistes. Par exemple, les livres de médecine sont traités par un médecin, réfugié politique autrichien et ancien professeur de la faculté de Vienne, qui s'efforce de faire des lots de livres pour les chefs de cliniques, les internes des hôpitaux et les étudiants. D'autres parmi ces livres vont à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ainsi qu'à plusieurs Écoles de médecine. Étant donné que les livres qui resteraient sur les rayons de la SCL après la fin du service seraient vendus, les bibliothécaires s'efforcent de faire profiter de ces attributions à un maximum de personnes, institutions et associations. En ce qui concerne les livres utiles à la recherche non identifiés, précieux ou de grande valeur, le choix de leur attribution est laissé à la « Commission de choix des livres rares et manuscrits ». Présidée par Julien Cain, elle attribue les livres et documents de grande valeur dont les propriétaires n'ont pu être identifiés, aux bibliothèques publiques ou universitaires. Les plus belles pièces vont à la Bibliothèque nationale, le reste est distribué entre les bibliothèques spoliées ou sinistrées et, dans de rares cas, aux bibliothèques municipales classées ayant un fonds spécial correspondant aux livres attribués. Le travail de la SCL est rendu d'autant plus compliqué qu'elle doit sans cesse lutter pour se maintenir à flot. En décembre 1948, elle est menacée d'expulsion et ce n'est que l'intervention de l'OBIP qui lui permet de poursuivre son travail. Mais un décret du 30 septembre 1949 fixe la fin du service au 31 décembre 1950 et à partir du 1<sup>er</sup> janvier de la même année, plus aucune demande de restitution n'est acceptée. Les restitutions et attributions s'accélérent. Près de 78 000 volumes sont attribués dans les six premiers mois de 1950, mais selon les estimations de Jenny Delsaux, seuls 418 000 volumes ont été restitués et 635 000 volumes sont encore stockés avenue Rapp. Au total, la SCL aura traité 1 033 100 livres dont 773 100 revenus d'Allemagne. Aux bibliothèques publiques ou



associatives sont restituées 58 947 volumes et attribuées 121 605. Beaucoup de spoliés n'ont encore pas retrouvé l'intégralité de leur bibliothèque<sup>67</sup>.

### 3. Censure et lecture

Bien plus qu'une occupation militaire, les Allemands veulent occuper les esprits des Français, en diffusant leur doctrine et en supprimant celle qui va à l'encontre de leur idéologie. Après tout, quel meilleur moyen de s'assurer de la soumission d'un pays que de le convertir à sa pensée ? L'occupant va donc mettre en place une censure, qui a pour mission d'épurer la littérature française et de favoriser la diffusion d'une littérature de propagande. Des milliers de livres sont saisis dans les maisons d'éditions, librairies, bibliothèques et sont parfois brûlés dans le seul but de « *purifier la culture et de faire du livre « l'arme de l'esprit allemand »* »<sup>68</sup>. Le modèle démocratique des bibliothèques d'avant-guerre laisse place à un modèle totalitaire, qui fait de la lecture une activité surveillée et contrôlée.

#### 3.1. Organes de la censure

Tout comme le pillage, la censure est promulguée et organisée par différents services de l'administration allemande qui rivalisent entre eux pour imposer leur marque. Les Allemands avaient déjà pu s'exercer à l'art de la censure dans leur propre pays, et ce dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir. En 1934, 4 100 livres sont interdits par la Chambre de la Littérature du Reich (Reichsschrifttumkammer) dirigée par Joseph Goebbels. En France, le contrôle de l'opinion est assuré par la Propaganda Abteilung administrée par le colonel Heinz Schmidtke, qui dépend du MBF. Elle est divisée en plusieurs branches locales, Propaganda Staffeln, basées à Paris, à Saint-Germain, à Dijon, à Angers, à Bordeaux, ainsi qu'à Lyon après l'invasion de la zone sud en 1942. La Propaganda Abteilung exerce son influence sur les différents milieux culturels français. Ses missions consistent à réprimer tout propos ou action anti-allemande, de surveiller l'opinion publique et de diffuser une image séductrice de l'Allemagne nouvelle, à travers ses prouesses économiques, sociales et culturelles. Elle est scindée en six groupes, chacun responsable d'un secteur de la culture et des médias, dont le groupe Schrifttum pour la littérature et le groupe Schule und Kultur pour la censure des livres scolaires. La Propaganda Abteilung fait preuve d'une grande efficacité en ce qui concerne la répression et l'épuration de la littérature française, mais se révèle incapable de promouvoir la « phase positive » de la censure, qui consiste à donner aux Français une image positive de l'Allemagne et ainsi encourager la collaboration culturelle. Cette tâche convient mieux à l'ambassadeur Otto Abetz, qui poursuit sa stratégie de séduction, débutée dans les

---

<sup>67</sup> Le développement ci-dessus s'appuie sur le témoignage de Jenny Delsaux dans son ouvrage *La Sous-Commission des livres à la récupération artistique : 1944-1950*, Paris, 1976.

<sup>68</sup> Propos de Goebbels, cité par Sophie Coeuré dans *La mémoire spoliée*. Bulletin des bibliothèques de France [en ligne], n° 4, 2007 [consulté le 20 avril 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0113-003>>. ISSN 1292-8399.

années 1930, pour conquérir les artistes français. Ayant perdu le terrain des pillages face à Rosenberg, il se rattrape sur celui de la censure. Contrairement aux militaires allemands de la Propaganda Abteilung, Otto Abetz et Karl Epting connaissent bien la France et estiment que le contrôle de la pensée française leur revient. L'ambassade, et par association l'Institut allemand, commence donc, dès le début de l'Occupation, à s'approprier les missions qui normalement sont celles de la Propaganda Abteilung. En juillet 1942, Abetz réussit à faire fermer la Propaganda Staffel de Paris, et son administrateur, Gerhard Heller, est transféré à l'ambassade. A partir de septembre 1943, le rôle du groupe Schrifttum est entièrement assuré par Abetz.

### 3.2. Des listes et encore des listes

Dès l'été 1940, l'occupant est prêt à lancer sa première offensive contre la littérature française. Liste en main, la police et les soldats allemands entrent dans les maisons d'édition et les librairies pour les vider de tout contenu anti-Allemand, juif, anti-national-socialiste et anglophile. Les spécialistes allemands et représentants nazis avaient eu tout le loisir d'avant-guerre pour passer au peigne fin la littérature française et lister les ouvrages à interdire. Cette première liste, dite Liste Bernhard<sup>69</sup>, contient 143 titres et mène à la saisie de 713 682 ouvrages dans 70 maisons d'édition dont 11 sont, par la suite, fermées. 100 tonnes de publications sont confisquées dans les librairies parisiennes. Les manuels des bibliothèques scolaires et maisons d'édition, font aussi l'objet de cette première rafle. Le MBF possède sa propre liste de manuels d'histoire jugés anti-Allemands, qui sont emportés, voire détruits. En plus des saisies, on encourage les éditeurs et libraires à déposer, auprès des autorités allemandes, tout ouvrage suspect. Entre 1940 et 1943 se succèdent trois listes Otto, établies conjointement entre l'ambassade, la Propaganda Staffel et les éditeurs français. Le Syndicat des éditeurs signe, en septembre 1940, une convention de censure des livres avec l'occupant, qui assure leur collaboration dans l'exercice du contrôle de la littérature française. Les autorités allemandes attribuent d'ailleurs au Syndicat, la paternité des listes Otto, dans les avertissements placés au début de chacune d'elle. Cette démarche a sûrement pour but de faire apparaître les Français comme les seuls maîtres de leur pensée. La signature de la convention par les éditeurs relève plus d'un intérêt pratique, que d'une conviction idéologique. Les saisies de 1940 et l'aryanisation des grandes maisons d'éditions, comme Calmann-Lévy devenue Editions Balzac, leur a clairement fait comprendre que s'ils souhaitent pouvoir continuer à exercer leur profession, la soumission est de mise. La convention les inclut dans la politique allemande et, paradoxalement, garantit leur activité. Les éditeurs et les libraires sont responsables des livres qu'ils éditent ou vendent et peuvent faire l'objet de sanctions, en cas de découverte de littérature anti-allemande dans leur locaux. En octobre 1940, la première liste Otto est publiée dans la *Bibliographie*

---

<sup>69</sup> Dr Bernhard Payr, nommé en 1943 directeur de l'Amt Schrifttum, une instance de surveillance et d'expertise qui intervient après la publication, et chef du lectorat central des éditions officielles du parti nazi.

de la France. Elle contient 1 060 titres français et étrangers décrits de la manière suivante dans un avertissement, approuvé par le Syndicat :

« Il s'agit de livres qui, par leur esprit mensonger et tendancieux, ont systématiquement empoisonné l'opinion publique française ; sont visées en particulier les publications de réfugiés politiques ou d'écrivains juifs, qui, trahissant l'hospitalité que la France leur avait accordée, ont sans scrupule poussé à une guerre, dont ils espéraient tirer profit pour leurs buts égoïstes »<sup>70</sup>.



Figure 4 : Liste Otto de 1940<sup>71</sup>.

Une deuxième liste Otto, intitulée « Ouvrages français non-désirables », contenant 1 170 titres est émise le 8 juillet 1942 et publiée en septembre dans la *Bibliographie de la France*. Elle annule et remplace la première. Si les deux listes précédentes n'incriminent pas forcément l'ensemble de l'œuvre d'un auteur, la troisième, elle, bannit et interdit toutes les publications passées de l'écrivain et, par extension, tout travail futur. Diffusée en mai 1943, elle condamne 934 titres de 706 auteurs, la totalité des œuvres de 41 auteurs, ainsi qu'une liste de 739 écrivains juifs de langue française dont la totalité des œuvres est interdites, soit 6 à 8 000 titres. Une liste spécifique au Nord-Pas-de-Calais, dépendant du commandement allemand de Bruxelles, ordonne le 14 octobre 1941 de retirer les livres encourageant à « l'excitation à la haine et au désordre ». En parallèle, d'autres listes interdisant la publication et l'utilisation des manuels scolaires, sont appliquées dans la zone occupée, aussi bien qu'en zone libre, puisque trois d'entre elles sont émises par le ministère de l'Instruction publique<sup>72</sup>. Abel

<sup>70</sup> Reproduit dans l'ouvrage de Pascal Fouché, *L'édition française sous l'Occupation, 1940-1944*, Paris : Bibliothèque de littérature française contemporaine de l'Université Paris 7, 1987.

<sup>71</sup> <http://classes.bnf.fr/livre/arret/histoire-du-livre/livre-contemporain/02.htm>

<sup>72</sup> Une première en novembre 1940 contenant 27 manuels, une autre en juillet 1941 de 82 titres et une dernière en 1943 de 95 titres. Rita Thalmann évoque l'épuration des manuels scolaires aux pages 102-103 de son ouvrage *La mise au pas : idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Paris : Fayard, 1991.

Bonnard, deuxième académicien et cinquième ministre de l'Éducation de Vichy, ordonne, sous son mandat, une épuration complète des bibliothèques scolaires. Le gouvernement français n'est effectivement pas étranger à la censure qui sévit pendant de l'Occupation. Désireux de copier ses collaborateurs, il élabore des listes d'ouvrages interdits ou recommandés, dans le cadre de sa politique raciale et de sa « révolution nationale ». Il veille également à la bonne application des listes Otto dans les bibliothèques publiques, en créant une Commission interministérielle, auprès de la Direction de la police nationale au Ministère de l'Intérieur. L'interdiction et la saisie des livres indésirables étant faite, il s'agit maintenant d'assurer le contrôle de toute nouvelle parution, en instaurant une censure préalable. La diffusion ou la mise en vente de tout nouvel ouvrage, ne peut se faire sans l'accord de la Propaganda, à laquelle l'éditeur est tenu de présenter un exemplaire. La remise en place du dépôt légal en 1943, est aussi un moyen de surveiller l'édition française, bien que l'ambition première de Bernard Faÿ dans cette démarche, soit d'enrichir les collections de la Bibliothèque nationale. Vichy crée par décret du 9 juin 1941 un Conseil du livre qui traite : « *toutes les questions concernant l'orientation intellectuelle à donner à la production des livres, le développement de la lecture publique et la diffusion du livre français* »<sup>73</sup>. La présidence est confiée à Bernard Faÿ et l'on y retrouve le président de la Corporation des auteurs, le directeur du Comité d'organisation des industries, arts et commerces du livre, le président du groupe d'édition de ce Comité, cinq auteurs (Octave Aubry, Drieu la Rochelle, Paul Morand, André Siegfried, Jean Vignaud), un illustrateur (Dunoyer de Segonzac), quatre éditeurs (Benjamin Arthaud, Maurice Bourdel, André Gillon, Bernard Grasset). La constitution d'un tel Conseil n'inquiète en rien les autorités allemandes, puisque ses membres sont des hommes qui vivent et travaillent en zone occupée, au contact des occupants. A la fin 1941, la Propaganda décide d'introduire une censure qualitative. Ayant la main mise sur le papier, elle en attribue une quantité limitée aux éditeurs, en fonction des ouvrages qu'ils publient, la majorité étant destinée aux ouvrages de propagande. La quantité de papier allouée fait baisser la production éditoriale, qui ne représente plus que la moitié d'avant-guerre en 1941. Devant ce constat, le gouvernement de Vichy crée, le 1<sup>er</sup> avril 1942, une Commission de contrôle du papier d'édition composée de cinq membres : Bernard Faÿ, Marcel Rives, Paul Morand, Louis de Broglie et Paul Chack. Chaque nouveau manuscrit est lu et une liste des ouvrages autorisés est dressée. Cette liste est ensuite transmise à la Propaganda, qui pose un numéro de contrôle sur chaque ouvrage validé. Même si la censure préalable est assurée par des Français, le dernier mot revient toujours aux occupants.

---

<sup>73</sup> *Bibliographie de la France*, n°29-30, 18-25 juillet 1941, et 31-32, 1-8 août 1941, AN F 17 17 306. Cité dans Martine Poulain op. cit. p. 161.

### 3.3. Collaboration et promotion littéraire

L'interdiction et l'épuration ne sont que les premières étapes d'une politique culturelle plus large. Les allemands doivent maintenant s'attaquer à ce que Goebbels nomme la « phase positive », c'est-à-dire la promotion de la littérature et de la pensée allemande en France. La propagande active menée dans la presse et les médias, n'atteint souvent pas l'effet escompté car, bien qu'ils utilisent des canaux de diffusion français, l'influence allemande y est trop facilement décelable et de ce fait évitée par le public français. En revanche, une propagande plus subtile, menée par des écrivains français, est susceptible de toucher plus de monde. Dans cette optique, Goebbels transmet trois axes d'intervention au groupe Schrifttum de la Propaganda. Il s'agit « *d'entretenir des contacts avec des écrivains français susceptibles de toucher un vaste public, de lier les maisons d'éditions à la Collaboration afin de stopper la grande action culturelle et de civilisation que la France a exercée dans la plupart des pays d'Europe et de la remplacer par l'action d'Allemagne. Ce faisant, il faut créer la possibilité d'exprimer nos projets par des Français en nous servant de la littérature française* »<sup>74</sup>. Paradoxalement, ce n'est pas la Propaganda qui obtiendra le plus de résultats dans cette manœuvre, mais plutôt Otto Abetz et Karl Epting. L'ambassadeur poursuit sa campagne de séduction, en essayant de rallier les écrivains français à la pensée allemande et de créer une nouvelle littérature française. Pour cela, il leur fait des offres alléchantes, des promesses de gloire et multiplie les manifestations culturelles les plus diverses sous le signe des échanges franco-allemands.



Figure 5 : Otto Abetz et Robert Brasillach, auteur français collaborateur<sup>75</sup>.

<sup>74</sup> Rita Thalmann, op. cit. p. 169.

<sup>75</sup> <http://classes.bnf.fr/livre/arret/histoire-du-livre/livre-contemporain/02.htm>

Une Commission est créée le 6 février 1941, formée d'éditeurs, d'écrivains et de libraires qui se regroupent autour d'un projet de traduction de près de 1 000 titres allemands et de quelques titres français, agréés par l'occupant. Le but est de réunir des auteurs allemands et français autour d'une même table et de permettre la diffusion des écrits d'outre-Rhin en France. Les écrivains ainsi séduits par Abetz et Epting, figurent sur les deux listes de littérature à promouvoir. La première, réalisée par la Propaganda et l'Institut, est publiée le 16 juin 1941. Intitulée « Liste globale de la littérature digne d'être promue jusqu'au 31/12/1942 »<sup>76</sup>, elle est destinée à un public assez large et présente 189 ouvrages dont 100 auteurs français, 18 allemands et 2 suisses. Elle est classée en six rubriques : Allemagne nouvelle, littérature active, la France jusqu'à l'effondrement, nouvelle attitude française, littérature historique, Belles-Lettres. Parmi les auteurs, on retrouve Drieu La Rochelle (*Notes pour comprendre le Siècle*, Gallimard), Jean Luchaire (*Les Anglais et nous*, Livre Moderne), Pierre Laval (*Message aux Américains et aux Français*, Livre Moderne), Pétain (*La France nouvelle*, Fasquelle), Bernard Faÿ (*La Franc-maçonnerie au XVIIIe siècle*, Cluny). On trouve aussi *Ma Doctrine* d'Adolf Hitler, mais c'est bien sur une version épurée de toute attaque contre la France. Cette liste est complétée d'une seconde, portant le même nom et valable jusqu'au 01/03/1944. Une autre est réalisée par les éditeurs et la Propaganda : « Le Miroir des livres, 1941-1942 ». Il s'agit d'un catalogue de 17 pages, imprimé sur papier glacé, présentant 103 livres de 90 auteurs dont 20 allemands. A destination d'un public cultivé et amateur de littérature, elle mélange des auteurs neutres et collaborateurs et vise à donner une image modèle de l'Allemagne sur le plan politique, économique et intellectuel. En parallèle, les éditeurs créent de nouvelles collections destinées aux livres imposés par l'occupant ou diffusant l'idéologie allemande et la collaboration. On trouve aussi des livres de prophéties ou de conseils, *Comment pallier les conséquences de la défaite dans la vie quotidienne*, des manuels de conversation français-allemand, et des guides touristiques de l'Allemagne. Les Allemands ont investi la littérature française par la censure et la promotion de leurs idées par une propagande camouflée sous des noms d'auteurs français. Il reste peu de choix au lecteur averti, qui souhaite se distraire, tout en évitant de subir l'influence de la pensée allemande. Les bibliothèques sont son dernier refuge.

### 3.4. Les listes Otto dans les bibliothèques

« Je souhaite que le gouvernement français découvre avant l'ennemi, le rôle que peuvent jouer nos bibliothèques. (...) Dirigées par n'importe qui, elles accueillent n'importe quoi. C'est dire qu'elles pourraient devenir, aux mains de l'ennemi, un dangereux instrument de propagande »<sup>77</sup>. Les peurs du

---

<sup>76</sup> Titre original : « Gesamliste des förderungswerten Schrifttum bis 31/12/1942 ». Gérard Loiseaux, *La littérature de la défaite et de la collaboration d'après Phönix oder Asche, Phénix ou cendres, de Bernhard Payr*, Paris : Fayard, 1995.

<sup>77</sup> Bulletin n°1-3, janvier-mars 1940.

directeur de l'ABF, Henri Vendel, ne se réalisent que trop bien. En épurant les bibliothèques et en contrôlant les acquisitions, les Allemands ont pour objectif de faire correspondre les fonds des bibliothèques à leurs ambitions idéologiques. L'application des listes n'y est pas aussi radicale que dans les maisons d'édition ou les librairies. Les directives de l'occupant ne prévoient aucune saisie, mais simplement la mise sous clef des ouvrages portés sur les listes. Il arrive que les bibliothécaires doivent déposer les livres à la Kommandantur ou à la Propaganda locale. C'est le cas, par exemple du bibliothécaire de Cherbourg qui, sur ordre du préfet, envoie 102 ouvrages au Verwaltungsgruppe<sup>78</sup> de Saint-Lô. La censure est plus souple dans les bibliothèques publiques scientifiques, c'est-à-dire la Bibliothèque nationale, les bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales classées. La consultation des ouvrages interdits y est possible, dans des cas exceptionnels, à condition que le lecteur justifie sa demande au préalable et assure qu'il n'utilise l'écrit que dans le cadre de ses travaux de recherches. A chaque nouvelle liste, les bibliothécaires doivent rendre compte de son application aux autorités allemandes locales, ainsi qu'au préfet, qui transmet ensuite son rapport au ministère de l'Éducation. Les contrôles effectués par les autorités allemandes sont assez aléatoires selon les villes et les régions. Les témoignages que l'on a des bibliothécaires de la zone occupée sont très hétéroclites. Certains n'ont été contrôlés qu'une seule fois et de manière assez succincte, d'autres ont eu plusieurs visites et se sont vus confisquer des ouvrages. Ainsi, en janvier 1942, 24 livres hostiles à l'Allemagne sont découverts en libre accès à la Bibliothèque de la Faculté de droit de Paris et saisis par la police allemande. Le bibliothécaire est dûment sermonné par le Dr Wermke et l'affaire ne va pas plus loin. Certains sont punis plus sévèrement, comme Henri Vendel<sup>79</sup>, emprisonné deux mois fin 1941, pour avoir prêté des auteurs anglais. Malgré les risques, des bibliothécaires essaient de détourner la censure en enlevant les ouvrages des catalogues, mais pas des rayons. La publication de la deuxième Liste Otto pose certains problèmes car, en plus des titres et auteurs indiqués, elle étend l'interdit aux « *traductions de l'anglais exceptés les ouvrages des classiques anglais* » et à « *Tous les livres d'auteurs juifs, ainsi que les livres auxquels des Juifs ont collaboré, sont à retirer de la vente, à l'exception des ouvrages d'un contenu scientifique au sujet desquels des mesures particulières sont réservées. Mais dès à présent des biographies, même rédigées par des Français aryens, consacrées à des Juifs, comme par exemple les biographies relatives aux musiciens juifs, Offenbach, Meyerbeer, Darius Milhaud, etc..., sont à retirer de la vente* »<sup>80</sup>. Que considère-t-on comme un classique de la littérature anglaise ? Comment trouver tous les livres auxquels les juifs ont collaboré, ne serait-ce que par la rédaction d'un petit paragraphe dans une revue ? La collaboration juive s'étend-elle jusqu'à l'éditeur qui publie l'ouvrage ? On devine

---

<sup>78</sup> Section administrative du MBF.

<sup>79</sup> Bibliothécaire à Châlons-sur-Marne.

<sup>80</sup> Conclusion de la deuxième Liste Otto publié le 8 juillet 1942 et reproduite dans l'ouvrage de Pascal Fouché, *L'édition française sous l'occupation : 1940-1944*, tomes 1, Paris : Bibliothèque de littérature française contemporaine de l'Université Paris 7, 1987.

le désarroi des bibliothécaires, qui ne savent comment interpréter cette demande de l'occupant. Certains justifient leurs choix dans les comptes-rendus, comme le responsable de la bibliothèque universitaire de Bordeaux qui retire « *Les livres dont les auteurs sont connus pour être juifs [...] tous ceux du moins dont la présence dans nos collections ne m'a pas échappé* » et décide de faire une exception pour les auteurs dont « *les ouvrages sont indispensables à la préparation des examens* »<sup>81</sup>. La censure ou non de certains livres est donc laissée à l'appréciation des bibliothécaires, mais cela ne va pas sans risque, car il est toujours possible que, lors d'un contrôle, on lui reproche de ne pas avoir interdit la communication de certains livres et, dans ces cas-là, il ne bénéficie d'aucune protection. Cela peut expliquer le choix de certains, d'interdire des livres qu'ils considèrent comme anti-Allemands mais qui ne sont pas indiqués sur les listes. En novembre 1940, Paul Plantain fait retirer « *33 ouvrages ne figurant pas sur les listes d'interdiction bien que présentant un caractère anti-Allemand* »<sup>82</sup> par peur des représailles. Certains encore, font du zèle et établissent eux-mêmes leur liste de livres qui auraient échappés à la censure allemande. Avant la publication de la seconde liste Otto, le bibliothécaire d'Angoulême fait une liste de « *tous les livres qui m'ont paru hostiles à l'Allemagne* »<sup>83</sup>. Les préfets et maires ne sont pas en reste. Ils ordonnent parfois eux-mêmes la saisie de livres. Un des exemples les plus frappants est sans doute celui du préfet de Lyon qui « *en faveur du relèvement moral de la nation* »<sup>84</sup> crée une commission locale, qui complète les listes de censure allemandes. Elle émet deux listes, que le bibliothécaire Henry Joly doit suivre contre son gré. Dans certaines villes, les maires et préfets poussent à l'acquisition de livres de propagande. L'application des listes varie en fonction des bibliothèques, des tutelles et des bibliothécaires, qui peuvent avoir une interprétation large ou restreinte des interdits. Les motivations de ces derniers ne sont pas toujours très claires. Les listes sont-elles appliquées par soumission, conviction, peur ? Est-ce que les dérogations à la censure sont des actes de résistance ou de soucis de préservation des collections ? Les deux sont sûrement vrais. Certains dissimulent des livres interdits et pour échapper à tout soupçon, concèdent d'en envoyer quelques-uns aux autorités allemandes ou françaises. La bibliothécaire de l'Heure Joyeuse à Paris fait passer en douce, des livres aux enfants juifs, qui ne pouvaient rentrer dans l'établissement<sup>85</sup>. Quelle que soit leur motivation, les bibliothécaires font en sorte de rendre la lecture accessible à tous, malgré les temps difficiles.

---

<sup>81</sup> Martine Poulain op. cit. p. 265.

<sup>82</sup> Paul Plantain à M. l'administrateur de la BN et les inspecteurs généraux, le 8 juin 1941, arch. admin. BnF A 40. Cité dans Martine Poulain p. 269.

<sup>83</sup> CAC 910531 art. 25.

<sup>84</sup> Lettre du préfet du Rhône à M. le Maire de Lyon, 26 août 1941. Archives de Lyon, 177 WP59 5. Cité dans le mémoire de Sarah Waechter, *Une bibliothèque sur le pied de guerre : la Bibliothèque municipale de Lyon durant la Seconde guerre mondiale, 1939-1945*, sous la direction de Dominique Varry, Université Lumière (Lyon), Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2010.

<sup>85</sup> POULAIN Martine (dir.), « Les bibliothèques dans la tourmente », *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*, Editions du Cercle de la Librairie, 2009.



### 3.5. La lecture en bibliothèque

« Le nombre de lecteurs a triplé [en 1941] depuis 1938 : celui du prêt a doublé dans les bibliothèques municipales »<sup>86</sup> avance Rita Thalmann. Henri Lemaître assure que « On lit beaucoup, dit-on, on lit beaucoup plus qu'on n'a jamais lu ; dans le métro presque plus de journaux, on ne voit que des gens le nez plongé dans leur livre »<sup>87</sup>. Il est vrai que, paradoxalement, la censure n'a pas endigué la lecture mais l'a favorisée. Cependant, les propos de Rita Thalmann sont à nuancer, étant donné qu'il n'existe pas de statistiques de lecture pour la période de l'Occupation. On ne peut se reposer que sur les archives des différentes bibliothèques de France, contenant les statistiques de lecture et de fréquentation. Les rapports des bibliothécaires sont aussi un indice précieux. Beaucoup notent une augmentation de la fréquentation de leur bibliothèque, ce qui est confirmé par une circulaire du ministère de l'Éducation nationale de novembre 1940 : « les bibliothécaires ayant fait leur réouverture signalaient tous, ou presque tous, la grande assiduité des lecteurs, tant de ceux qui fréquentent la salle de travail que de ceux qui viennent à la Bibliothèque pour emprunter des livres. Dans beaucoup de villes même, la fréquentation de la bibliothèque, après avoir connu un fléchissement aux mois de mai et de juin, a repris très vite un intensité comparable à celle de la période précédente, dont on sait qu'elle a été particulièrement remarquable dans la plupart des bibliothèques de France et supérieure, en général, à la moyenne des années antérieures à la guerre »<sup>88</sup>. Une étude plus précise serait à mener dans les bibliothèques françaises, pour voir si cette augmentation se vérifie. Martine Poulain, au cours de ses recherches a pu réunir des données, qui nous offrent un aperçu pour quelques bibliothèques comme Lyon, Dijon, Troyes, Orléans, Clermont-Ferrand, Strasbourg et Paris. Malgré la fermeture des bibliothèques entre 1939 et 1940, et la diminution des collections disponibles, soit par les évacuations soit par la censure, les lecteurs sont au rendez-vous. Prenons les exemples de Lyon et Dijon. 128 606 lecteurs fréquentent la bibliothèque municipale de Lyon en 1941, soit une augmentation de 60% par rapport à 1940, et 304 136 ouvrages sont demandés en consultation sur place, ce qui représente une augmentation de 63% par rapport à 1940. Henry Joly évalue la fréquentation journalière entre 400 et 480 personnes. A Dijon, on constate une augmentation de 55% de lecteurs entre 1938-1942. Les bibliothécaires font en sorte de répondre au mieux à cette affluence avec les moyens du bord. A Lyon, les horaires d'ouverture sont élargis et, chose rare en France, la bibliothèque est ouverte de 13h à 19h le dimanche et les jours fériés, ce qui équivaut à une ouverture de 57 heures par semaine. La fin des hostilités ne signifie pas que le personnel mobilisé en 1939, soit de retour à son poste en 1940. Certains sont blessés ou prisonniers et faute de trouver des remplaçants, leurs postes restent vacants. Le manque de chauffage et d'électricité rendent la fréquentation peu aisée et il est pratiquement

---

<sup>86</sup> Rita Thalmann, *La mise au pas : idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Paris : Fayard, 1991.

<sup>87</sup> Henri Lemaître, « Il y a lecture et lecture », *Voix française*, 20 août 1943.

<sup>88</sup> Martine Poulain op. cit. p. 278.

impossible d'ouvrir le soir, à cause des mesures de défense passive, qui imposent une obscurité totale des villes à la nuit tombée. Le manque de places assises représente aussi un frein à l'accueil des lecteurs. Dire que la lecture augmente pendant l'Occupation ne permet pas d'en définir les raisons. Qui sont ces lecteurs qui investissent les bibliothèques ? Les bibliothèques municipales sont, encore à cette époque, exclusivement fréquentées par un public de savants et de lettrés. Les étudiants et les chercheurs poursuivent leurs travaux pendant la guerre, mais sont parfois confrontés au manque de ressources des bibliothèques. Entre les livres évacués, les livres interdits et le peu d'acquisitions faites par les bibliothécaires, ce public a du mal à trouver de quoi le satisfaire. Il serait en droit de demander à consulter les livres interdits, malheureusement, nous n'avons pas de données qui nous permettent de savoir si de telles démarches sont effectuées ou non. Le lectorat de la bibliothèque d'Auxerre ne semble pas s'intéresser à ces livres et le bibliothécaire rapporte qu'« *Aucune personne jusqu'ici ne m'a demandé à consulter un ouvrage interdit en vue d'un travail scientifique* »<sup>89</sup>. Les lecteurs assidus d'avant-guerre ne modifient pas leurs habitudes et viennent à la bibliothèque pour trouver de quoi satisfaire leur soif de lecture. Ce qui change, c'est la fréquentation par ceux que l'on nommerait communément aujourd'hui les « non-lecteurs ». J'entends par là, les personnes qui, bien que sachant lire, lisent peu ou pas du tout. Aujourd'hui, ce terme de « non-lecteurs » se retrouve souvent dans les discours des bibliothécaires, qui cherchent à attirer ce public dans leur établissement. Son affluence dans les bibliothèques pendant l'Occupation ne découle pas d'une quelconque manœuvre de la part des bibliothécaires. Il vient de sa propre initiative, sûrement pour trouver dans la lecture une distraction, une échappatoire à la guerre et aux difficultés du quotidien. Les réfugiés et les soldats constituent la dernière catégorie de lecteurs. Leurs déplacements influent sur la fréquentation des bibliothèques, et posent problème aux bibliothécaires, qui hésitent parfois à leur accorder le droit de prêt, de peur de ne pas pouvoir récupérer les livres. Néanmoins, des efforts sont faits dans certains établissements, comme à Chalons sur Marne, où des horaires d'ouverture sont spécialement réservés aux soldats, qui peuvent emprunter sans cautionnement. Deux soldats sont détachés pour aider les bibliothécaires dans le service aux armées<sup>90</sup>. Quant aux lectures choisies par ces différentes catégories, on ne peut qu'émettre des hypothèses, puisque les bibliothèques n'établissent des statistiques que par rapport au nombre d'emprunts, parfois par genre, et ne prennent pas en compte les titres des œuvres. Les succès éditoriaux peuvent nous aider à savoir ce que lisaient les Français pendant l'Occupation ou, tout du moins, à dégager des tendances. La censure et le contrôle du papier influent sur la production éditoriale. Le nombre de titres et de tirages baissent de façon spectaculaire entre 1940 et 1944. 8 000 titres sont publiés en 1938, 5 400 en 1940, 3 888 en 1941, pour remonter à 7 000 et 8 000 en 1942 et 1943. Le nombre de tirage est limité par la commission de contrôle du papier, qui attribue la plupart de ses

---

<sup>89</sup> CAC 910531 art. 25.

<sup>90</sup> *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, avril-septembre 1940, n°4-9, p. 33.

ressources aux livres de propagande. Des brochures à la gloire de Laval sont publiées à 1,2 millions d'exemplaires, la biographie du Maréchal Pétain par Georges Suarez atteint 96 000 exemplaires. Mais les plus grand succès vont aux romans n'ayant aucun rapport avec la guerre. Maxence Van der Meesch connaît un grand succès avec *L'Élu* tiré à 46 000 exemplaires en 1941, ou *Pêcheurs d'hommes* tiré à 53 000 exemplaires en 1943 avec *Terres et hommes*. *Moby Dick*, d'Hermann Melville et traduit par Giono, est réimprimé trois fois durant le deuxième semestre 1941 par Gallimard. Malgré l'absence de détails et d'études sur le sujet, on peut supposer que, si les lecteurs se tournent vers les bibliothèques, c'est qu'ils espèrent pouvoir y trouver des livres qui, contrairement à ceux que proposaient les librairies épurées et surveillées, ne baignent pas dans la propagande. Bien sûr, de tels livres sont présents dans les bibliothèques et leur acquisition encouragée par les Allemands ou la tutelle. Cependant, on peut encore trouver des livres qui ont été publiés avant la guerre, dépourvus de contenus nazis ou vichystes, ce qui n'est plus possible dans les librairies. La distraction étant la motivation principale des lecteurs, le roman est le choix le plus logique de lecture. Enfin, détail pratique, le prix du livre a augmenté pendant l'Occupation, l'emprunt en bibliothèque est donc plus rentable. Reste le cas tout particulier des bibliothèques de la région annexée. L'entreprise intensive de germanisation des populations, mène aux pillages des bibliothèques et au retrait des livres écrits en français, pour les remplacer par de la littérature allemande et des ouvrages de propagande. Les bibliothèques, ainsi germanisées, disposent de budgets incomparables à ceux alloués par le gouvernement français. A Strasbourg, l'Universitäts und Landesbibliothek dispose d'un budget de plus de 11 millions de francs en 1941. Désireux de faire pénétrer l'esprit national-socialiste, le livre représente l'arme de propagande favorite des Allemands qui multiplient ces points de diffusion. Entre l'automne 1940 et le 30 mars 1942, 2 061 bibliothèques de villages et de petites villes d'Alsace sont créées, et disposent d'un fonds de 557 591 livres. 500 bibliothèques supplémentaires et 1 293 830 ouvrages sont en préparation<sup>91</sup>. Malgré l'orientation très marquée de la lecture dans ces bibliothèques, les lecteurs viennent en nombre. La fréquentation de la bibliothèque municipale de Strasbourg, qui était très faible avant la guerre, augmente d'environ 45%. Les romans représentent 53% des emprunts adultes, suivis par les récits de voyages et les biographies. Les livres sur la politique et le national-socialisme ne représentent que 2 à 4% des lectures. Les efforts des Allemands pour diffuser le national-socialisme ne sont donc pas très probants, les lecteurs se tournant vers une littérature de distraction. On retrouve cette orientation de la lecture dans les autres bibliothèques françaises, par le biais de listes de lectures conseillées. Myriem Foncin, membre de l'ABF et bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, s'associe au secrétariat général de la Jeunesse et établit trois listes d'ouvrages, qui ont pour but de diffuser la « bonne » lecture chez les jeunes : Liste A composée de 500 livres de distraction et culture générale pour les jeunes filles de 14 à 21 ans ; Liste

---

<sup>91</sup> Chiffres cités dans l'ouvrage de Martine Poulain op. cit. p. 288.

A' pour les jeunes gens ; Liste B pour constituer le fonds permanent d'une bibliothèque de centre de jeunesse. Le secrétariat technique de la Bibliothèque nationale constitue lui aussi ses listes selon des catégories de bibliothèques et l'âge des lecteurs, sans oublier les thèmes qui satisfont l'idéologie pétainiste. Malheureusement ces listes n'ont pas été retrouvées et leur contenu nous est donc inconnu<sup>92</sup>.

### 3.6. Lecture aux armées et aux prisonniers de guerre

Dans le souci de pourvoir au soutien moral des populations durant cette période sombre, plusieurs institutions développent des services pour apporter la lecture aux civils, ainsi qu'aux soldats et prisonniers retenus loin de chez eux. Créé en 1914, le Secours National est de nouveau actif pendant la Seconde Guerre mondiale. Il se concentre sur les populations de civils et notamment les réfugiés. En novembre 1939, un Service Lecture, arts et loisirs aux armées voit le jour, sous la présidence de Georges Duhamel et Julien Cain. Il comprend une section 1, nommée Centre de la lecture en temps de guerre, animé par la Bibliothèque nationale avec le soutien de l'ABF, qui publie régulièrement des comptes-rendus de l'avancée du service dans son *Bulletin* et appelle les bibliothécaires à participer. Géré par Paul Poindron et Myriem Foncin, le centre coopère avec d'autres associations comme la Croix Rouge. Le but de ce service étant d'apporter un réconfort intellectuel et une distraction aux soldats, les livres sont sélectionnés, pour « *écarter tout ouvrage contraire à l'honneur et à la discipline militaire, aux intérêts supérieurs de la patrie, aux bonnes mœurs, ou subversifs (de l'ordre politique et social...)* »<sup>93</sup>. Les « bibliothèques » envoyées aux foyers militaires sont construites sur la base de 50 listes types de 100 livres choisis par le Centre de lecture en temps de guerre qui comportent « *50 romans, dont 10 romans policiers, 10 romans gais, 10 romans d'aventures, et 50 non romans, choisis en tenant compte du degré de culture de la masse des lecteurs, avec le souci de distraire mais aussi d'instruire, et même de satisfaire la curiosité intellectuelle d'une minorité* »<sup>94</sup>. L'ABF demande aux bibliothécaires mobilisés, dans son Bulletin de juillet-novembre 1939, de participer, en faisant part de leurs impressions et suggestions sur l'organisation de la lecture chez les soldats et de la manière dont elle est reçue. La guerre laissant rapidement place à l'armistice, il ne s'agit plus de fournir de la lecture aux soldats mais aux milliers de prisonniers. Vichy dissout le Service Lecture, arts et loisirs et le remplace par un Comité d'assistance aux prisonniers en octobre 1940. Remplissant la même fonction que le Service Lecture, le Comité fonctionne en accord avec les autorités militaires allemandes, ce qui sous-entend qu'aucun livre porté sur les Listes Otto ne peut être communiqué. Vichy a également à cœur d'apporter son soutien aux prisonniers, afin qu'un emprisonnement prolongé ne les transforme pas en opposants politiques,

---

<sup>92</sup> Ces listes sont mentionnées dans le Rapport Faÿ 1940-1942 que Martine Poulain a étudiées.

<sup>93</sup> *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, janvier-mars 1940 « lecture aux armées », p. 8.

<sup>94</sup> *Bulletin op. cit.* p. 11-12.

mais plutôt en fervents partisans de la Révolution nationale. L'orientation vichyste des envois est flagrante. Au milieu de livres de distraction inoffensifs, on trouve des « *livres pour cercles d'études ou conférences sur le Maréchal Pétain et l'organisation de la France nouvelle* »<sup>95</sup>. L'envoi de livres se fait aussi à destination des travailleurs français du STO, et parviennent parfois aux détenus politiques des camps de concentration. Le besoin de distraction est tel, que les prisonniers qui, avant la guerre, n'avaient pas pour habitude de lire, s'y attèlent. Dans ses mémoires, Jean Robinet, paysan de 27 ans emprisonné au camp de Haute-Silésie témoigne : « *Un jour, dans la baraque, un des nôtres fut vu soudain un livre entre les mains, un livre qu'il dévorait. Nous fûmes aussitôt 50 ou 100 autour de lui, nous dressant sur la pointe des pieds, nous bousculant, voulant à tout prix lire aussi, éprouvant l'impérieux besoin de lire. Lui, le gars, assailli, élevant le bouquin au-dessus de sa tête, se défendait de son mieux, mais c'était pire peut-être que s'il eût été détenteur d'une boule de pain et que nous tous mourant de faim comme nous l'étions, nous eussions voulu la lui prendre. Et son bouquin n'était même pas un livre, mais un de ces ignobles petits romans – si l'on ose leur donner ce nom – à la couverture illustrée et comportant 28 pages d'un récit sans saveur, écrit dans un français que renierait les gosses de l'école primaire. Les plus proches voisins du propriétaire, sautant forcément des lignes, en buvaient avec lui le contenu* »<sup>96</sup>. On lit de tout. Le livre devient une monnaie d'échange, un objet recherché et convoité. Les prisonniers organisent parfois eux-mêmes la diffusion du livre dans les camps et mettent en place des systèmes de prêt et d'échanges. Par exemple, l'OFLAG XII B de Mayence compte 4 à 600 prisonniers et réalise 3 400 prêts par mois dont 37% de romans et 37% de livres d'études. La bibliothèque est d'ailleurs tenue par Jacques Aubrun, bibliothécaire de la ville de Sceaux<sup>97</sup>. Malgré les efforts de Pétain et Laval, Hitler refuse de libérer les prisonniers français et il faut attendre la Libération de 1944 pour que ceux-ci reprennent le chemin de la France.

### 3.7. Libération : une nouvelle organisation

L'année 1944 marque la fin de l'Occupation. Paris est libéré dans la nuit du 24 au 25 août et les dirigeants du régime de Vichy, Laval et Pétain, fuient le pays avant d'être arrêtés et emprisonnés. Le drapeau tricolore remplace la croix gammée et la France redevient un pays démocratique. Au milieu de la joie d'être enfin libéré de l'emprise allemande, se mêle un désir de règlement de comptes et de vengeance. Tout comme les nazis ont épuré la société française des éléments indésirables, les Français veulent effacer toute trace de l'Occupation. Les collaborateurs, ou considérés comme tels, sont la cible

---

<sup>95</sup> Solange Petit, bibliothécaire, *La lecture publique en France. Ensemble des réalisations actuelles*, 7 novembre 1942, CAC 880011 art. 13-14. Cité dans l'ouvrage de Martine Poulain op. cit. p. 295.

<sup>96</sup> Jean Robinet, *L'Autodidacte*, Genève, Paris, 1981.

<sup>97</sup> Conférence de Jacques Aubrun, bibliothécaire de Sceaux, prisonnier rapatrié, à la réunion du centre d'entraide aux prisonniers de guerre, 22 novembre 1941, archives ANF, correspondance, 1940-1944. Cité dans l'ouvrage de Martine Poulain p. 302.

d'une épuration menée par les populations et les résistants, qui conduit à la mort de 9 000 personnes. Des actions judiciaires sont prises par la suite et touchent tous les secteurs d'activités, y compris les métiers du livre. Les maisons d'édition sont dénazifiées et les collaborateurs jugés. Le livre est lui aussi de nouveau la cible d'une épuration et d'une censure, mais cette fois-ci dirigée contre l'Allemagne. Les bibliothécaires doivent traquer tout livre ou brochure préconisant le rapprochement franco-allemand et la collaboration avec l'ennemi. Toutefois, ces documents ne doivent pas être détruits. Leur retrait de la libre consultation n'est pas motivé par un désir d'anéantissement d'une pensée ou d'une histoire. Ils doivent être conservés en tant que témoin d'une époque et support du travail de mémoire. La fin des hostilités est une occasion pour les bibliothèques de prendre un nouveau départ. La tant attendue direction des bibliothèques et de la lecture publique voit enfin le jour le 18 août 1945, avec Marcel Bouteron comme directeur. L'insertion claire et nette des termes de « lecture publique » dans le nom même de la direction, montre qu'elle n'est plus un simple courant qui réunit ou divise les bibliothécaires, mais fait partie intégrante du projet de bibliothèque moderne. La question de son développement provoque un schisme au sein de l'ABF en 1936. Les bibliothécaires soutenant la lecture publique forment l'Association pour le Développement de la Lecture Publique (ADLP), puis s'auto-dissout en 1941 lorsque l'ABF crée un groupe de lecture publique au sein de son association, officialisé en mars 1942. La guerre empêche toute institutionnalisation du concept, mais les bibliothécaires réfléchissent déjà à sa mise en place, comme Pierre Lelièvre, qui est appelé à rédiger un nouveau projet d'organisation de la lecture publique en 1944. L'apparition de la formulation « bibliothèques modernes » dans les discours professionnels, marque une volonté de rupture avec l'imaginaire du grand public, qui voit les bibliothèques comme les sanctuaires « *d'inoffensifs érudits occupées à des besognes inactuelles et dont le travail consiste à compulser des livres poudreux. L'expression « bibliothèque populaire » ne signifie pour lui que des livres sordides et fatigués entassés dans un local sans agrément* »<sup>98</sup>. La guerre a montré à ceux qui doutaient encore, que la lecture n'est pas une activité réservée à une élite, mais est à la portée de tous. Désormais, les bibliothèques doivent être faciles d'accès, bénéficier d'horaires d'ouverture larges, qui permettent à la population active de venir en dehors des heures de travail, et proposer des lectures attrayantes s'adressant à tous. La notion d'autodidaxie fait également son apparition. Il s'agit de mettre à disposition du lecteur des documents qui lui permettent de s'instruire de lui-même, s'il en manifeste le désir. Le bibliothécaire agit en tant que médiateur qualifié, qui offre conseils et suggestions. Bien qu'encore à un stade embryonnaire, la lecture publique est néanmoins omniprésente dans les discours des professionnels et fait l'objet de nouvelles réflexions.

---

<sup>98</sup> Yvonne Oddon, L'envoi de livres aux camps de prisonniers, 23 août 1940, Archives ABF, correspondance 1940-1944. Cité dans l'ouvrage de Martine Poulain op. cit. p. 364-365.

## 4. Les bibliothécaires sous l'occupation

De l'histoire des bibliothécaires pendant la guerre, on ne sait que peu de choses. Comme les autres, ils ont été mobilisés, parfois fait prisonniers. Ils ont fait face aux restrictions, ont appliqué les interdictions de la censure, ont vu leurs bibliothèques détruites, pillées. Résistants, collaborateurs ou simples bibliothécaires, tous ont continué à assurer leur service, ont ouvert leurs bibliothèques et ont offert la lecture.

### 4.1. Redéfinition du bibliothécaire selon les critères de l'occupant

Le 3 septembre 1939, la France et la Grande-Bretagne entrent en guerre contre l'Allemagne. L'ordre de mobilisation générale est donné et tous les hommes valides doivent rejoindre le front de la ligne Maginot. Trente bibliothécaires de la Bibliothèque nationale sont mobilisés, dont neuf sont retenus prisonniers<sup>99</sup>. L'ABF suit les bibliothécaires dans la guerre et donne, dans son *Bulletin* de juillet-novembre 1939, les noms de vingt-huit membres de l'association mobilisés. Plusieurs d'entre eux sont faits prisonniers comme Pierre Lelièvre, responsable de la Bibliothèque municipale de Nantes, Jacques Aubrun, bibliothécaire de Sceaux, Paul Lefrancq, de la Bibliothèque municipale de Valenciennes, Pierre Hélot, l'éditeur Georges Rageot et bien d'autres<sup>100</sup>. Grâce à l'intervention de Bernard Faÿ auprès du Dr Fuchs, quinze prisonniers sont affectés à la Bibliothèque d'État de Berlin, fait qui alimente la presse collaborationniste, qui ne manque pas de se prononcer sur ce rapprochement franco-allemand<sup>101</sup>. Ces bibliothécaires retenus à Berlin continuent d'exercer leur métier et font également des recherches sur la Bibliothèque de Berlin et ses collections. A la fin de la guerre, Marcel Bouteron demande à ce que leurs travaux soient ramenés en France<sup>102</sup>. La mobilisation des bibliothécaires laisse beaucoup de postes vacants. L'ABF, qui insiste sur le fait que la lecture est un instrument essentiel du soutien moral des populations, essaie de pourvoir ces postes. Elle propose de faire appel à des titulaires du diplôme technique de bibliothécaire, actuellement sans emploi et inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire de Bibliothèque municipale, pour remplacer temporairement les mobilisés. Le personnel des régions évacuées peut également venir en aide aux bibliothèques qui en ont besoin. Il ne faut pas oublier qu'en ce début de guerre, beaucoup de bibliothèques procèdent à l'évacuation de leurs collections et à la protection des bâtiments, ce qui perturbe momentanément la vie de leurs établissements. Les bibliothécaires sont autant mobilisés sur le front que sur l'arrière. L'armistice de 1940 oblige la France à participer à l'effort de guerre, notamment en envoyant des Français travailler

---

<sup>99</sup> Chiffres donnés par Martine Poulain dans son ouvrage op. cit. p. 228.

<sup>100</sup> Liste complète disponible dans le *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, octobre 1940-août 1941.

<sup>101</sup> « Quinze prisonniers transformés travaillant à la Bibliothèque de Berlin », *Le Matin*, 24 juillet 1943. Martine Poulain op. cit. p. 228.

<sup>102</sup> CAC 910531 art 25.

en Allemagne. A la Bibliothèque nationale, onze agents partent au Service de Travail Obligatoire (STO), mais deux d'entre eux, réfractaires, entrent dans la clandestinité. Tout comme les lectures, le personnel de bibliothèque est lui aussi surveillé et épuré. « *Sur 183 textes législatifs antijuifs, 162 émanent des autorités françaises contre 21 des autorités allemandes* »<sup>103</sup>. Tout au long de la guerre, le personnel des bibliothèques est surveillé, interrogé et parfois démis de ses fonctions parce que juif, étranger ou franc-maçon. Dès le 17 juillet 1940, toute personne n'étant pas née de parents français, peut être renvoyée. Seulement un mois plus tard, le 13 août, les organisations maçonniques sont interdites. Tous les fonctionnaires doivent déclarer leur appartenance ou non aux sociétés secrètes, décliner leur identité complète, ainsi que le nom de leurs parents, afin que les autorités puissent procéder au fichage des francs-maçons français. Les lois anti-juives de Vichy d'octobre 1940 et juin 1941 conduisent à l'exclusion de la fonction publique de 3 422 fonctionnaires, dont 1 111 relevant du ministère de l'Éducation nationale. Comme pour les francs-maçons, ils doivent remplir un formulaire déclarant leur appartenance ou non à la « race juive ». A partir du 29 mai 1942, le port de l'étoile jaune est obligatoire. Les bibliothécaires et les lecteurs sont clairement identifiés comme juifs. Ces derniers, d'abord autorisés à fréquenter la bibliothèque, à condition qu'ils se placent sur les tables qui leurs sont réservées, sont finalement interdits d'accès à tous les services publics le 10 juillet 1942. Les services allemands apposent tout de même une exception pour les bibliothèques universitaires et d'études, dans lesquelles les étudiants juifs peuvent encore être acceptés. A la Bibliothèque nationale, une douzaine de personnes sont démis de leurs fonctions, ainsi que les chômeurs intellectuels et le personnel précaire qui n'est pas comptabilisé. En l'absence de listes de bibliothécaires français relevés de leurs fonctions parce que juifs, on ne peut donner que quelques exemples parmi les plus connus<sup>104</sup>. Julien Cain est un des premiers touchés. Suivant les ordres qui lui sont donnés, il se rend à Bordeaux avec les membres du gouvernement et embarque pour Massilia, croyant à un repli du gouvernement en Afrique du Sud. A peine arrivée, Pétain ordonne son retour en France. Julien Cain est immédiatement déchu de la nationalité française pour « désertion » et démis de ses fonctions le 23 juillet, remplacé par Bernard Faÿ, nommé au titre d'administrateur de la Bibliothèque nationale par le gouvernement de Vichy. La Gestapo le place sous surveillance, en raison de ses sympathies radicales de gauche et de sa judaïté. Son appartement est un des premiers à être pillé. Sa bibliothèque de 5 000 livres est envoyée en Allemagne, d'où ne reviendront que 74 livres et un carton d'archives. Quant à l'homme, il est arrêté le 12 février 1941 et subit quatre années de captivité, avant d'être libéré par l'armée américaine au camp de Buchenwald en avril 1945. Il retrouve son poste d'administrateur le 18 avril 1946 et occupe

---

<sup>103</sup> Rita Thalmann op. cit.

<sup>104</sup> Les exemples qui suivent sont tirés du chapitre « Etre un bibliothécaire juif sous l'Occupation » pp. 229-233 de l'ouvrage de Martine Poulain op. cit. Elle est la seule jusqu'à ce jour à avoir entrepris des recherches sur le sort des bibliothécaires sous l'Occupation.



également la place de directeur des Bibliothèques et de la lecture publique au ministère de l'Éducation nationale jusqu'en 1964. David Attal, concierge de la Bibliothèque de l'Arsenal déclare son origine juive ainsi que celle de sa femme, sa nièce et les deux enfants de celle-ci. Il est suspendu en mars 1942, mis à la retraite d'office et doit quitter le logement dont il bénéficiait à la Bibliothèque de l'Arsenal. Jacqueline Dreyfus-Weill, bibliothécaire de Sainte-Geneviève est arrêtée le 16 mai 1942 par les nazis et déportée à Auschwitz en février 1943, où elle meurt dans les chambres à gaz. Véronique Blum, future bibliothécaire de Grenoble, réussit à se cacher pendant toute la guerre. Un travail de mémoire reste encore à faire sur ces bibliothécaires, dont pour beaucoup le sort n'est pas connu.

## 4.2. Assurer le service

Ceux qui restent, continuent d'exercer leurs fonctions, en essayant de faire au mieux dans les conditions de guerre et d'Occupation. Certains assistent avec horreur à la destruction de leur bibliothèque, tentent de sauvegarder quelques pièces et se mettent tout de suite à la recherche de nouveaux locaux, pour remettre en place un système de prêt et accueillir les lecteurs. Les moyens viennent à leur manquer. L'armistice impose aux Français de participer à l'effort de guerre allemand. Le pays est saigné à blanc. Toutes les ressources énergétiques et alimentaires produites en France sont exportées en Allemagne et les français sont soumis à des restrictions. Il devient difficile de se nourrir, de se loger, de se chauffer. Bernard Faÿ estime en mai 1942 que « *la dénutrition est manifeste chez tous les employés* » et que l'augmentation des cas de tuberculose est inquiétante<sup>105</sup>. Les moyens de transport manquent et ne circulent pas en cas d'alertes, qui se font de plus en plus fréquentes à mesure que les armées alliées et américaines progressent. Certains font des kilomètres à pied ou en vélo pour venir sur leur lieu de travail et même vérifier l'état des dépôts, quand ceux-ci ne sont pas trop éloignés. Les restrictions sur le chauffage et l'électricité influent sur le fonctionnement des bibliothèques. Afin d'économiser les ressources, les bibliothécaires élargissent les horaires d'ouverture dans la journée, pour bénéficier un maximum de la chaleur et de la lumière du soleil. Le manque de fournitures posent également des problèmes, mêmes infimes, qui peuvent sembler dérisoires, mais qui en des temps de restrictions sont bien difficiles à résoudre : « *Je m'excuse de vous entretenir d'un évènement infime : le balai du service des échanges internationaux à disparu* »<sup>106</sup>. L'apport de nouvelles lectures est réduit par la censure, et le manque d'impressions, dû aux restrictions sur le papier. Paris produisant la majorité des livres, les bibliothèques de province ne sont pas sûres de pouvoir être ravitaillées à cause du manque de transports et de tirages. L'acquisition de documents étrangers est rendu impossible par l'isolement

---

<sup>105</sup> L'administrateur général de la BN à M. le Ministre de l'Éducation nationale, le 22 mai 1942, AN F 17 333 5. Martine Poulain op. cit. p. 227.

<sup>106</sup> Léo Crozet à l'administrateur général, 2 décembre 1941, Arch. admin. BnF, A 28 d. Martine Poulain op. cit. p. 223.

dans lequel est placée la France par l'Allemagne. A l'exception du budget de la Bibliothèque nationale, qui augmente grâce à la collaboration de Bernard Faÿ avec les Allemands et Vichy, la plupart des budgets de bibliothèques sont limités voire inexistant. Les maires étant parfois peu soucieux des bibliothèques dont ils ont la charge, l'ABF<sup>107</sup> sollicite le soutien du Ministre de l'Éducation nationale, pour le maintien des crédits des bibliothèques municipales au budget de 1940. Mais leur appel n'est pas toujours pris en compte.

### 4.3. Le soutien de l'ABF et des Inspecteurs généraux

Dès 1939, le président de l'ABF, Henri Vendel, exhorte ses collègues à sortir de leur isolement et à maintenir une communication entre les bibliothèques et l'ABF, essentielle dans cette période troublée. En effet, en l'absence d'une direction des bibliothèques et d'un fonctionnement en réseau, qui n'arriveront qu'à la Libération, les bibliothécaires de province se retrouvent livrés à eux-mêmes. La publication du *Bulletin* de l'ABF permet d'informer les bibliothécaires mobilisés ou encore en poste des avancées de la guerre et de la situation des bibliothèques. Julien Cain, dans une lettre du 16 septembre 1939 adressée à Henri Vendel, apporte son soutien à l'association : « *Je crois que dès maintenant l'Association des Bibliothécaires français aurait un rôle à jouer. Elle doit établir un lien entre les bibliothécaires et les bibliothèques. Je demeure persuadé que la publication de votre bulletin rendrait de grands services* »<sup>108</sup>. L'accent est mis sur le besoin de lecture qui, en temps de guerre, est plus vif que jamais. Pour cela, l'ABF rappelle que malgré la mobilisation, les bibliothécaires restés à leur poste doivent poursuivre leurs missions envers leurs lecteurs, mais aussi apporter le livre à ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire les soldats, réfugiés. Les réalisations du Centre de lecture en temps de guerre sont publiées régulièrement. Les collègues mobilisés sur le front ne sont pas oubliés et l'ABF leur demande de lui communiquer une adresse à laquelle elle puisse les joindre, les informer de la situation et prendre de leurs nouvelles. Les difficultés auxquelles font face les bibliothécaires dans le maintien de leur activité ne laisse pas l'association indifférente. Avec le concours de Julien Cain, elle intervient auprès du Ministre de l'Éducation nationale pour rappeler aux préfets et maires de France que les bibliothèques doivent rester ouvertes et continuer à pratiquer le prêt à domicile. Dans une lettre du 18 octobre 1939<sup>109</sup>, adressée au préfet de Paris, elle demande à ce que les horaires d'ouverture soient prolongés après la tombée de la nuit, afin que les populations actives puissent venir à la bibliothèque et emprunter. Les administrations devraient pour cela fournir les moyens d'occulter la lumière produite par l'éclairage du bâtiment, conformément aux instructions de la défense passive. Les résultats sont assez mitigés, les bibliothèques municipales parisiennes rouvrent leurs portes petit à petit, mais les

---

<sup>107</sup> *Bulletin* n°7-11, juillet-novembre 1939, p. 9.

<sup>108</sup> *Bulletin* op. cit. p. 3.

<sup>109</sup> *Bulletin* op. cit. p. 5-6.

demandes de maintien du personnel et des horaires d'ouverture ne sont pas toujours prises en compte. De même, l'ABF envoie aux bibliothécaires municipaux un questionnaire<sup>110</sup> pour connaître leur situation. Les réponses montrent que beaucoup de maires ne souhaitent pas la réouverture des bibliothèques et le maintien du personnel. Aussi l'ABF adresse-t-elle une nouvelle demande d'intervention du Ministre de l'Éducation nationale, qui envoie à son tour une circulaire invitant les maires à maintenir les activités des bibliothèques. Malheureusement, certains font la sourde oreille et des bibliothèques ne rouvrent pas. L'ABF est également là pour répondre aux éventuels interrogations des bibliothécaires que ce soit sur des questions de gestion, d'acquisitions, d'évacuations des collections etc. Par exemple, dans une section « Divers » du *Bulletin* de juillet-novembre 1939, l'ABF fait part de questions qui lui ont été posées et auxquelles elle répond dans les numéros suivants, sur l'acquisition de revues étrangères, la conservation des documents sur la guerre et sur l'organisation de la lecture en temps de guerre. Cependant, ce soutien que l'ABF apporte, devient interdit sous l'Occupation. Le 28 août 1940, une ordonnance allemande proscrit les réunions et toute forme d'association. L'ABF sollicite une exception pour la publication de son *Bulletin*, qui cesse à partir de 1941, pour ne reprendre qu'en 1948. La loi du 15 octobre 1940 relative aux associations professionnelles mène à la dissolution de l'Association amicale des bibliothécaires de la Bibliothèque nationale (ABN), l'Association des bibliothécaires universitaires (ABU) et l'Association des bibliothécaires municipaux (ABM). L'ABF réussit à se maintenir en se présentant comme une association ouverte « *aux personnes s'intéressant aux bibliothèques* »<sup>111</sup> et s'ouvre aux « *amis des bibliothèques* » en 1942 pour rester dans la légalité. Avec la disparition du *Bulletin*, il ne reste plus que les Inspecteurs généraux pour maintenir les communications entre les bibliothèques. D'abord occupée par Emile Dacier et Charles Schmidt, la charge revient à Marcel Bouteron et Léonce Célier en 1941. Leur position n'est pas une des plus faciles à tenir. Ils répondent du gouvernement de Vichy, mais travaillent aussi en étroite collaboration avec le Bureau de protection des bibliothèques qui surveille leurs activités. Marcel Bouteron et Léonie Célier arrivent tous deux à exercer leurs fonctions, sans trop s'impliquer dans la collaboration avec les Allemands. Ils répondent à toutes les interrogations de leurs collègues, allant même jusqu'à se rendre sur place en certaines occasions. Les circonstances défavorables aux échanges et aux déplacements accentuent leur rôle, et sans eux les bibliothécaires, notamment de province, seraient complètement isolés.

#### 4.4. Collaborateurs ou résistants ?

L'apposition d'une étiquette qui afficherait avec certitude la collaboration ou la résistance des bibliothécaires n'est pas des plus aisées. Si jusqu'à présent, j'ai montré les bibliothécaires comme des victimes de leur époque, il me semble tout de même important de noter que les directives de l'occupant,

---

<sup>110</sup> Reproduit en annexe 3.

<sup>111</sup> *Bulletin* octobre 1940-août 1941, p. 36.

à propos de la censure ou du personnel juif ont toutes été appliquées sans grandes protestations. Mais peut-on parler de collaboration ou simplement d'adaptation à un ordre nouveau comme, beaucoup l'ont fait au sortir de la guerre ? Nous possédons peu de témoignages qui peuvent nous éclairer sur la question, et la modestie de certains laisse planer une ombre sur leur investissement. Pour d'autres, aucun doute n'est possible. Le collaborateur le plus connu est évidemment l'administrateur de la Bibliothèque nationale, Bernard Faÿ, qui, lors de sa nomination déclare aux conservateurs : « *J'ai été nommé parce que j'ai la confiance du Maréchal et la confiance des Allemands* »<sup>112</sup>. Collaborateur, anti-maçon, maréchaliste, délateur, les épithètes déplaisantes qu'on lui attribue ne manquent pas. Ses relations avec l'occupant sont assez fluctuantes. Tantôt allié, tantôt ennemi, il doit faire preuve de séduction et de manipulation pour se maintenir à son poste. Il donne quotidiennement des réceptions à son domicile, au Musée des Sociétés Secrètes, ou à la Bibliothèque, organise des concerts et invite les hautes personnalités allemandes telles qu'Otto Abetz, Karl Epting, les responsables du Bureau de protection des bibliothèques, les responsables policiers de la lutte contre les francs-maçons, et bien d'autres. Ses relations avec Abetz sont tendues, ce dernier ne partageant pas les idées réactionnaires et l'obsession antimaçonnique de l'administrateur. Dans sa poursuite de l'éradication des francs-maçons, Bernard Faÿ constitue le Musée des Sociétés Secrètes, qui réunit des documents et archives maçonniques, provenant, pour une partie, des pillages des Loges maçonniques françaises. Il transforme ces documents en outils pour la constitution de listes nominatives de maçons, conduisant à l'exclusion de milliers de personnes de la fonction publique, à la saisie de leurs biens, parfois à l'emprisonnement ou à la mort. Il est arrêté à son bureau de la Bibliothèque nationale le 19 août 1944 et démis de ses fonctions d'administrateur et de professeur au Collège de France. Incarcéré à Drancy puis à Fresnes, il est jugé et condamné en 1946, par la Cour de justice de la Seine aux travaux forcés à perpétuité. Emprisonné à l'Île de Ré puis à Fontevraud, il s'évade de l'église de l'hôpital d'Angers en 1951 et trouve refuge en Suisse. Amnistié en 1959, il rentre en France et se réinstalle dans son prieuré de Luceau en Sarthe<sup>113</sup>. Les collaborateurs les plus connus sont, bien entendu, ceux de la Bibliothèque nationale puisqu'ils répondent directement de Vichy et travaillent à proximité des Allemands. Martine Poulain cite Jean Lailler, René Pichard, ainsi que Léo Crozet, qui profite de son amitié avec le Dr Fuchs pour se faire nommer conservateur adjoint en 1941. Hormis ces grandes figures de la collaboration, on peut s'interroger sur les motivations de certains bibliothécaires, lorsqu'ils rajoutent des livres sur les listes de censure des Allemands. Est-ce la peur qui les fait agir ? Une conviction personnelle ? Des ordres de la tutelle ou des Allemands ? Un attachement à l'idéologie allemande ? Il est bien difficile de catégoriser de tels actes, qui peuvent résulter de plusieurs facteurs qui n'incluent pas la collaboration. A ce jour,

---

<sup>112</sup> Martine Poulain op. cit. p. 133.

<sup>113</sup> Martine Poulain consacre tout un chapitre de son livre sur l'administrateur : « Bernard Faÿ, du Collège de France au Musée des Sociétés secrètes » pp. 93-132.

la résistance dans le monde des bibliothèques n'a pas fait l'objet d'étude. Là encore, l'ouvrage de Martine Poulain est notre unique source, puisque personne avant elle ne s'était intéressé à l'histoire des bibliothécaires pendant la Seconde guerre mondiale. Dans les premiers temps de l'Occupation, Yvonne Oddon bibliothécaire au Musée de l'homme, héberge des exilés allemands et les met en relation avec des passeurs, pour leur faire traverser la ligne de démarcation. Elle rassemble également des documents attestant de l'invasion. Boris Vildé, Anatole Lewitzky et elle, forment le tout premier mouvement de résistance, qu'ils nomment le Comité national de salut public. Son but est de contrer la propagande ennemie, en diffusant un journal clandestin intitulé *Résistance*, auquel participe Marcel Abraham, Claude Aveline, Jean Cassou, Jean Paulhan, Jean Blanzat, avec la complicité de Paul Rivet, directeur du Musée. D'autres bibliothécaires apportent leur soutien comme Denise Allègre, du Musée de l'homme, qui participe à la rédaction et au tirage de tracts et articles, Paulette Decrombecque, de l'Université de Paris, met son appartement et sa machine à écrire à disposition du Comité et participe à la distribution des tracts. Le 10 février 1941, la Gestapo arrête Anatole Lewitzky et Yvonne Oddon. D'autres arrestation suivent. En tout, dix-neuf membres sont pris et transférés à Fresnes. Une cour militaire allemande condamne sept hommes à mort, quatre autres à la prison. Yvonne Oddon, Sylvette Lelu et Alice Simonet d'abord condamnées à mort, sont déportées en mars. Seule Yvonne Oddon revient des camps, le 22 avril 1945. A la Bibliothèque de documentation internationale, des bibliothécaires membres de mouvements de résistance comme Edith Wellhoff, Christiane Lacour et Paulette Migliorni, membre du groupe Libération, participent à diverses opérations de sabotages et abattent deux soldats allemands au moment de la libération de Paris. Paul Plantain, déjà cité à plusieurs reprises, s'engage dans la Résistance. Alphonse Bérard, responsable de la Bibliothèque administrative, est arrêté par la Gestapo en 1943 pour avoir caché des armes « *au fond des rayonnages de la galerie de la salle de lecture* »<sup>114</sup>. Beaucoup de documents que l'on conserve aujourd'hui de la guerre, sont dûs au courage de bibliothécaires qui, malgré la surveillance allemande constante, ont réussi à collecter des affiches, des tracts, des journaux et à les cacher, sachant que la peine encourue en cas de découverte pouvait être l'emprisonnement, la déportation ou la mort. Même si elle n'est pas aussi évidente que l'adhésion à des mouvements, les entorses ponctuelles ou quotidiennes des bibliothécaires aux directives allemandes n'en constituent pas moins une forme de résistance. J'ai déjà pu en évoquer des exemples dans mon quatrième point sur la censure et la lecture. A Metz, le maire allemand demande à la bibliothécaire Marthe Chotin, des documents français pour les faire brûler en public, elle lui donne « *un panier de lessive rempli de vieux livres hors d'usage de la bibliothèque populaire et d'exemplaires en*

---

<sup>114</sup> Le bibliothécaire de Béziers à Mme Delsaux, le 19 janvier 1947, AN F 17 17979. Martine Poulain op. cit. p. 237.

*double de revues* »<sup>115</sup>. Par souci de protection des ouvrages, les bibliothécaires du Mulhouse réussissent à bernier les Allemands, d'abord en incluant dans les 15 000 ouvrages saisis des livres sans valeur, usés, salis, qu'il fallait de toute façon désherber, puis en camouflant certains titres interdits par un merveilleux travail réalisé par les relieurs, qui sont ensuite cachés dans différents dépôts en campagne. Norbert Schuller, bibliothécaire en chef, en fait le récit suivant :

*« Durant une année entière, à l'abri de quelques travaux de façade, l'atelier de reliure de la bibliothèque besogna d'arrache-pied, afin d'apprêter pour un camouflage impeccable des milliers de volumes les plus « dangereux », c'est-à-dire toute la littérature française moderne [...]. Toute trace de numérotage et d'estampillage fut effacée, les blessures dues au grattoir réparées de main de maître. [...] Puis jour après jour, semaine après semaine, nous emportions, à la faveur de l'obscurité, de pesants paquets de livres emballés, ficelés, qui allaient prendre le train tout de suite, bagages nantis d'une étiquette d'expéditeur fictif, rejoignant les mystérieuses destinations (un grenier à foin à Leimbach, près de Thann, un autre à Colmar) [...] Dans leur retraite paysanne, ces collections servirent à deux reprises d'innocent matelas à une compagnie de la Wehrmacht qui ne soupçonna pas, comme bien l'on y pense, qu'il pût y avoir, sous le foin, toute cette dynamite intellectuelle »<sup>116</sup>.*

Cette ébauche de l'histoire des bibliothécaires, bien que succincte, donne un aperçu des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions, dans leur quotidien, leur implication dans la guerre. Quelque soit la position qu'ils adoptent face à Vichy et aux Allemands, tous ont le souci de servir leurs lecteurs et de protéger leurs collections.

## Conclusion

Cette deuxième partie m'a permis de poser les bases de mon sujet, qui vont me servir pour mon étude de cas sur la ville d'Angers. J'ai montré que les bibliothèques françaises étaient placées en plein cœur du conflit par les menaces constantes de destruction, mais aussi dans la politique culturelle de l'Occupant, qui se sert du livre comme d'une arme. Les bibliothécaires continuent d'exercer leur métier, même dans les pires conditions et même lorsque leur bibliothèque est détruite. Tous ont le souci d'apporter la lecture à ceux qui en ont besoin et qui la réclament. Les tendances que j'ai dégagées dans l'organisation des bibliothèques connaissent des applications différentes selon les bibliothèques. Cependant, que ce soit l'histoire des bibliothécaires ou celle des bibliothèques pendant la Seconde Guerre mondiale, les informations manquent. Sans Martine Poulain, cette page de l'histoire serait

---

<sup>115</sup> Dominique Ribeyre, « La bibliothèque de la ville de Metz, 1871-1971 », in *Epreuves du temps, 200 ans de la Bibliothèque de Metz, 1804-2004*. Martine Poulain op. cit. p. 88.

<sup>116</sup> Histoire relatée dans deux articles de *L'Alsace* : « Comment fut sauvée des nazis la BM de Mulhouse qui s'apprête à rouvrir ses portes au public », par Norbert Schuller, bibliothécaire en chef, 29 novembre 1945, et « La réouverture de la BM », 28 décembre 1945. Martine Poulain op. cit. p. 305-306.

encore enterrée dans les archives. J'ai choisi de travailler sur cette période et, autant qu'il se peut, de combler les manques par une étude locale, celle de la ville d'Angers.

## Partie 3 : Les bibliothèques d'Angers

### 1. Angers, siège de l'administration allemande

#### 1.1. Occupation de la ville

En l'espace de trois jours seulement, les Allemands se rendent maître du département, sans rencontrer de véritable résistance, si ce n'est un bref combat à Saumur. L'aviation allemande bombarde le quartier de la gare le 17 juin. Le 18 juin 1940, les troupes françaises sont en place dans les faubourgs d'Angers, prêtes à se battre. Craignant de nouvelles attaques, la bibliothèque reste fermée. Mais à la demande du gouvernement français, Angers est déclarée ville ouverte le lendemain par le Préfet P. Ancel :

*« D'ordre du Gouvernement, la Ville d'Angers est proclamée ville ouverte. Toute résistance et toute opposition à main armée est formellement interdite et sera sévèrement réprimée par les autorités françaises. Le Préfet et le Maire font appel au calme, au sang-froid et à la discipline de la population »<sup>117</sup>.*

Les troupes allemandes arrivent donc sans problème à Angers le 19 juin, et prennent tout de suite leurs quartiers. Tous les membres du personnel de la bibliothèque sont à leur poste, mais aucun lecteur ne les a rejoints. En raison de sa proximité avec les zones côtières, Angers devient la ville siège de l'administration militaire allemande (Militärbezirksverwaltungen) du sud-ouest de la zone occupée, imposant son autorité sur dix-sept départements, allant de la Normandie à l'Espagne. Promue préfecture de région, elle abrite le quartier général de la Kriegsmarine pour l'Atlantique et la Manche installé au château de Pignerolles, la Luftwaffe (armée de l'air) pour la zone atlantique, la Kommandantur se trouve à la mairie, boulevard Bessonneau, les bureaux de la Feldkommandantur, situés 6 rue Emile Bordier, de la Propagandastaffel,, au 17 rue de la Madeleine et la Gestapo rue de la Préfecture. Au total, 6 000 Allemands sont présents à Angers entre 1940 et 1944. La presse passe tout de suite sous le contrôle de la censure. Les deux quotidiens de l'Occupation, *Le Petit Courrier* et *l'Ouest*, ne sont pas autorisés à paraître après la guerre. Dès le 21 juin, des restrictions sont mises en place<sup>118</sup>. La circulation en voiture et la vente d'essence sont interdites dans l'agglomération jusqu'à nouvel ordre. Les déplacements ne peuvent se faire qu'à pied, en vélo ou à cheval. Un couvre-feu est instauré entre 22h et 5h du matin. Toute personne contrevenante est arrêtée d'office, excepté les médecins, sages-femmes et services de police. Le gaz, l'électricité et l'eau sont à utiliser avec parcimonie. L'éclairage est supprimé à partir de 22h, selon les instructions de la défense passive. Les récoltes angevines sont envoyées par train entiers en Allemagne et les Angevins sont soumis à d'importantes restrictions alimentaires, régulées par des tickets de rationnement.

---

<sup>117</sup> ADML, Presse : « Proclamation à la population » du Mercredi 19 juin 1940 par Le Préfet P. Ancel, publié dans *Le Petit Courrier*, 58<sup>e</sup> année n°173, Jeudi 20 juin 1940.

<sup>118</sup> ADML, Presse : « Avis à la population angevine », *Le Petit Courrier*, 58<sup>e</sup> année n°175, samedi 22 juin.



## 1.2. Les pillages à Angers et leurs restitutions

En plus des restrictions quotidiennes, les angevins doivent faire face à la répression policière. Les services municipaux et la police sont, bien entendu, placés sous l'autorité allemande et exécutent ses ordres. Les mouvements de résistance sont matés, dès le début de l'Occupation, par des arrestations et des exécutions. La loi de 1941 oblige tous les Juifs de France à se faire recenser et à déclarer tous leurs biens. Clairement identifiés par le port de l'étoile jaune, ils sont peu à peu exclus de la société pour les mener aux rafles. Entre le 18 et la 19 juillet, les Juifs de la région de l'ouest sont amenés par camions entiers à Angers et parqués dans le Grand Séminaire, rue Barra. Le 20, ce sont 800 personnes qui prennent le chemin d'Auschwitz. Après la guerre, seulement trois demandes de restitutions de livres pillés à Angers, sont adressées à la Commission de Récupération Artistique. Les demandes de restitutions sont soumises à une date limite d'abord fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1946, puis au 31 janvier 1947 et 1<sup>er</sup> janvier 1950. Dans leur demande, les spoliés doivent indiquer :

« 1. La nature et l'importance de la bibliothèque

2. Une liste détaillée des principaux ouvrages la composant avec, si possible, la marque de possession (ex-libris, signature, etc.)

3. Les lieux, dates et circonstances de l'enlèvement, ainsi que la destination lorsqu'elle a pu être connue ou présumée<sup>119</sup> ».

La constitution d'un dossier est parfois bien difficile pour les spoliés, qui ignorent quand ils ont été pillés et où leurs biens ont été transportés. Les familles des disparus qui souhaitent faire une demande de restitutions ne peuvent, bien souvent, pas donner de description précise de la bibliothèque et à moins que le propriétaire ait laissé une quelconque marque d'appartenance sur le livre, ex-libris ou autre, les chances de retrouver les livres sont minces. Trois personnes ont établi un dossier de demande de restitution. M. Louis Dreyfus, sénateur des Alpes-Maritimes, industriel et armateur possède une résidence à Paris VII, ainsi qu'à Angers. Sa bibliothèque, pillée en 1940, compte 2 000 volumes dont 1 000 volumes précieux, manuscrits, belles reliures, belles éditions du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, illustrations, etc. Une partie est détruite lors du bombardement de Dresde et une autre, se trouvant en zone soviétique, est pillée par les russes en 1950. Au total 324 livres lui sont restitués et 8 attribués<sup>120</sup>. Un médecin d'Angers dénommé Coullaud, possède des éditions originales anciennes et des éditions

---

<sup>119</sup> ADML 2R61 : Copie d'un extrait de la circulaire de M. le Directeur des Bibliothèques au Ministère de l'Éducation nationale et relayé par le préfet du Maine-et-Loire aux maires du département, signé par le sous-préfet délégué P. Couzier, 31 mars 1945.

<sup>120</sup>Liste des spoliés disponible sur le site du Mémorial de la Shoah : [http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliotheques\\_spoliees/index.php?page=fpers&criteria=vil le&id=515&search=Angers&numpage=1&prov=pers](http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliotheques_spoliees/index.php?page=fpers&criteria=vil le&id=515&search=Angers&numpage=1&prov=pers)

illustrées très rares qui n'ont jamais été retrouvées<sup>121</sup>. La dernière demande de restitution émane de M. François Simon, qui a été spolié par la Gestapo en mars 1943. Sa bibliothèque contient des documents concernant la Franc-Maçonnerie en Anjou, dont un livre illustré datant de 1642. Malheureusement, aucun document ne lui est restitué<sup>122</sup>. L'armée américaine, qui a libéré Angers, repart avec quelques trophées, dont elle dispose comme prise de guerre. Entre décembre 1940 et juillet 1941, le Dr Karl Epting entreprend d'implanter une branche locale de son Institut dans les principales villes de la zone occupée, y compris à Angers. Ces instituts offrent des cours de langue allemande, afin de propager son usage dans la population française, ainsi que des leçons de civilisation, qui servent bien entendu à des fins de propagande nazie. Un grand nombre de Français de tous âges et toutes conditions fréquentent les instituts, au point de supplanter temporairement l'anglais comme première langue de choix. Les livres de l'Institut d'Angers sont saisis par l'armée américaine « *comme prise de guerre* » en octobre 1944<sup>123</sup>.

### 1.3. Un personnel sous surveillance

La ville d'Angers compte six bibliothèques publiques, dont une bibliothèque municipale classée et cinq bibliothèques municipales populaires. La bibliothèque municipale classée est située au Logis Barrault, 10 rue du musée. Le poste de conservateur et bibliothécaire en chef est tenu par Mlle Jeanne Varangot entre 1936 et 1969. Elle obtient le diplôme d'archiviste paléographe en 1932 et fut archiviste de la Marine à Toulon. La bibliothèque municipale compte une sous-bibliothécaire, Marie-Louise Rousseau, deux auxiliaires copistes, MM. Godineau et Gourden, et un appariteur auxiliaire stagiaire, Maurice Besnier, qui travaille également à la bibliothèque populaire, Place des Halles. La population d'Angers est également desservie par cinq bibliothèques populaires : Place des Halles (M. Onillon), rue Condorcet (M. Julliard, sous bibliothécaire M. Neveu), Rue Victor Hugo (M. Brechotteau), Boulevard de Laval puis Descazeaux à partir de 1943 (M. Epron) et Justices. Les bibliothèques des Familles, Saint-Vincent et Saint-Michel, pratiquent uniquement le prêt sur abonnement. Pendant l'Occupation, le personnel municipal est constamment sous surveillance. Les enquêtes commanditées au niveau national sur les étrangers, les Juifs et les Francs-Maçons sont également menées sur Angers. Je n'ai retrouvé aucun résultat d'enquête sur la présence éventuelle de Juifs au sein du personnel des bibliothèques d'Angers. Cependant, aucun d'entre eux n'a été licencié, je peux donc en conclure que ce n'était pas le cas. Pour les étrangers, Mlle Varangot se prononce sur les personnes de M. Besnier, appariteur et Mme Rousseau,

---

<sup>121</sup> [http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliotheques\\_spoliees/index.php?page=fpers&criteria=ville&id=423&search=Angers&numpage=1&prov=pers](http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliotheques_spoliees/index.php?page=fpers&criteria=ville&id=423&search=Angers&numpage=1&prov=pers)

<sup>122</sup> ADML 2R85, copie de la demande de restitution en annexe 4.

<sup>123</sup> ADML 2R61 : Lettre de Mlle Jeanne Varangot à M. l'adjoint à l'Enseignement public, « Les livres de l'Institut allemand », 7 octobre 1944.

bibliothécaire adjointe et précise que tous deux sont « né[s] de père français »<sup>124</sup>. En ce qui concerne la Franc-Maçonnerie ou les sociétés secrètes deux enquêtes sont réalisées en 1940 et 1941. Le 18 août 1941, à la demande du préfet du Maine-et-Loire, le maire exige qu'une nouvelle enquête soit réalisée. Dans le document reproduit ci-dessous, Mlle Varangot déclare que ni elle, ni Mme Rousseau, ni M. Besnier n'appartiennent aux Sociétés Secrètes et peuvent donc être maintenus à leur poste.

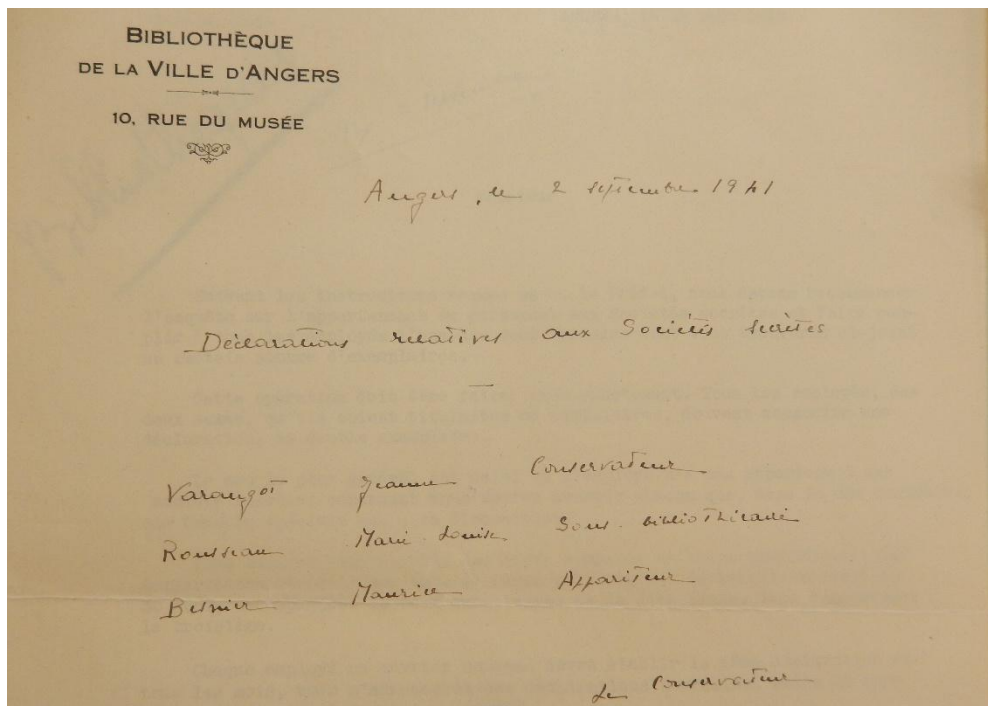


Figure 6 : ABM, Correspondances, 1941, « Déclarations relatives aux Sociétés secrètes ».

Toutes les données personnelles réunies sur le personnel des bibliothèques d'Angers, nom, prénom, adresse, numéro de téléphone etc., sont transmises aux autorités allemandes. Les enquêtes touchent également les personnes souhaitant intégrer la bibliothèque. La gestion de l'emploi est attribuée à l'Office départemental de placement gratuit et de la main d'œuvre du Maine-et-Loire, situé cour de la Mairie à Angers. Il travaille avec la police, qui passe la vie de chaque candidat au peigne fin, pour dénicher toute trace d'activités suspectes ou d'éléments discriminants. Aucune candidature ne peut être acceptée sans qu'une enquête soit réalisée au préalable. Deux sont menées sur les personnes de Mme Vaguener<sup>125</sup>, candidate au poste de sous bibliothécaire, et de M. André Réveillon<sup>126</sup>, sans que rien de particulier ne soit découvert. Leur candidature reçoit donc un avis favorable de la part de l'Office départemental de placement gratuit et de la main d'œuvre du Maine-et-Loire, la décision finale revient bien sûr à la municipalité. A un autre niveau, la police française et la police allemande surveillent les déplacements du personnel municipale. Pour chacune de ses visites au dépôt de Luceau, Mlle Varangot

<sup>124</sup> AM, série K art. 1 : « Réponse à la note du 9 septembre 1940 », 11 septembre 1940.

<sup>125</sup> AM 2R52, *Personnel* : Rapport de police du 16 septembre 1941.

<sup>126</sup> AM 2R52 *Personnel* : Rapport de police du 19 août 1941.

doit se munir d'un laissez-passer de la mairie et de la Kommandantur. Durant l'été 1944, la surveillance à l'égard des fonctionnaires s'accroît et ils ont interdiction de s'absenter de leur poste y compris pour des congés. Même les enseignants, qui avaient auparavant reçu l'autorisation de quitter la ville après les examens, sont tenus de rester sur Angers. L'inquiétude émanant de ces ordres est palpable. Depuis le débarquement du 6 juin en Normandie, les alliés gagnent de plus en plus de terrain et les mouvements de résistance, voyant l'heure de la Libération arriver, sont de plus en plus actifs. Les autorités allemandes d'Angers ont déjà noté des absences répétées de certains fonctionnaires et donnent l'ordre à chaque responsable de service de signaler les déplacements de leur personnel<sup>127</sup>. Les inspecteurs généraux relèguent eux aussi cet ordre aux bibliothécaires : « *La circulaire du 19 juin est formelle et interdit à tout fonctionnaire de quitter son poste et de prendre un congé, sauf pour raison de santé* ». La crainte est bien sûr, qu'en plus d'une menace extérieure, une révolution intérieure s'organise contre l'autorité allemande. La vie de chaque bibliothécaire, ses faits et gestes, sont contrôlés, que ce soit par des enquêtes commanditées au niveau national ou local. Aucune dissidence du personnel n'est notable dans les documents d'archives. Comme beaucoup de bibliothécaires pendant l'Occupation, Mlle Varangot s'est adaptée à son temps et à la nouvelle autorité, sans prendre de position. Néanmoins, comme les correspondances sur les évacuations le montrent, elle tient toujours à ce que les inspecteurs généraux lui indiquent les démarches à suivre, bien qu'elle ait reçu des ordres du maire d'Angers ou des autorités allemandes. En ce qui concerne la bibliothèque et le traitement des collections, elle se repose entièrement sur Marcel Bouteron.

#### 1.4. Les restrictions énergétiques

La guerre a englouti une part importante des matières premières disponibles, qui sont ensuite exploitées par les Allemands durant l'Occupation, laissant des ressources limitées aux Français. Afin de pallier ce manque, des réglementations sont mises en place et visent à réduire la consommation énergétique des Français, aussi bien chez les particuliers que dans les établissements publics. En novembre 1941, une circulaire du Secrétaire d'État à la Production Industrielle prescrit diverses mesures pour diminuer la consommation d'électricité. Le préfet de Maine-et-Loire qui délègue cette demande au maire d'Angers, puis à Mlle Varangot, les informe que, si la ville ne réduit pas sa consommation de 40% par rapport à l'hiver 1940-1941, la ville risque des pénalités<sup>128</sup>. On comprend ici l'importance des restrictions, qui se font de plus en plus drastiques à mesure que les années d'occupation se prolongent, les Allemands drainant toujours plus les ressources françaises. Le manque d'énergie a des conséquences pratiques sur le fonctionnement des bibliothèques d'Angers. Dès 1940,

---

<sup>127</sup> ABM, *Correspondances*, 1944 : Note de service, 7 juillet 1944.

<sup>128</sup> ABM, *Correspondances*, 1941 : Transmission par le maire à la bibliothèque municipale d'Angers d'une circulaire du préfet du Maine-et-Loire, 7 novembre 1941.

la bibliothèque municipale ne peut plus s'approvisionner en ampoules neuves sans fournir un nombre équivalent d'ampoules usagées<sup>129</sup>. Afin d'économiser au maximum l'électricité et le chauffage, Mlle Varangot modifie les horaires de la bibliothèque municipale. En temps normal, la bibliothèque ouvre de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h. En hiver 1940, la bibliothécaire en chef demande à ouvrir de 10h à 11h30 et de 13h30 à 17h<sup>130</sup>. La salle de lecture du Logis Barrault ne possède que trois lampes électriques, qui ne prodiguent pas suffisamment de lumière pour l'ensemble de la pièce. Cependant, elle bénéficie d'une bonne exposition au soleil l'après-midi, ce qui apporte à la fois lumière et chaleur. Le choix est donc fait d'ouvrir moins le matin, aux heures les plus froides et avec le moins de luminosité, et davantage l'après-midi. Ces nouveaux horaires, validés par la mairie, sont contestés par M. Jean Lecoq, père d'un étudiant angevin, qui demande à faire coïncider les horaires de la bibliothèque avec ceux des Grandes Ecoles angevines<sup>131</sup>. Cependant, Mlle Varangot ne peut accéder à sa requête, car les horaires choisis répondent à des besoins énergétiques nécessaires en cette période d'Occupation. Pour les mêmes raisons, la mairie demande à ce que soient avancées d'une heure les séances de distributions de livres à la bibliothèque populaire, Place des Halles, durant l'hiver 1941, qui commencent désormais à 18h30 au lieu de 19h30<sup>132</sup>. Les restrictions posent également des difficultés de déplacement pour les lecteurs. Le problème ne se pose pas pour les employés de bibliothèque, puisqu'ils habitent à Angers et peuvent donc se rendre sur leur lieu de travail à pied ou en vélo, la circulation en automobile étant restreinte en raison du manque de pétrole. Pour les lecteurs qui vivent hors de la ville, le trajet entre leur résidence et la bibliothèque peut se transformer en une véritable odyssee. J'ai ici le témoignage d'un lecteur, qui mène un travail de recherche à la bibliothèque municipale d'Angers et qui se trouve dans l'incapacité de se rendre sur place :

*« J'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'il m'a été impossible de prendre le car ce matin pour me rendre à Angers. Le seul autobus qui passe ici est celui de la ligne Châteaubriant-Segré, les autres sont supprimées. Théoriquement, il devrait s'arrêter le matin à 10h pour son seul voyage mais, en fait, il arrive plutôt aux environs de 11h. Ce matin il ne s'est même pas arrêté ; il était bondé à craquer. Madame C... qui avait [accepté] de venir à Angers pour m'aider à travailler, l'a poursuivi pendant 5 minutes avec moi. Peine inutile, le véhicule nous a dédaignés. Je cherche depuis 8 jours des voitures particulières ou des camions, mais sans succès. Les voyages se font rares et, de plus, il devient difficile de trouver du charbon de bois. Ils sont, en outre, menacés par la réquisition »<sup>133</sup>.*

---

<sup>129</sup> ABM, *Correspondances*, 1940 : Lettre de la préfecture d'Angers à Mlle Jeanne Varangot, 16 octobre 1940.

<sup>130</sup> AM 2R48, *Fonctionnement, organisation. Ouverture au public, correspondance arrêtés (1901-1944)* : Lettre de Mlle Jeanne Varangot à M. le Maire, 22 novembre 1940.

<sup>131</sup> AM 2R48, *Fonctionnement, organisation. Ouverture au public, correspondance arrêtés (1901-1944)* : Lettre du secrétariat général de la ville d'Angers à Mlle Jeanne Varangot, 19 novembre 1940.

<sup>132</sup> ABM, *Correspondances*, 1941 : Lettre de la Mairie à Mlle Jeanne Varangot, 9 octobre 1941.

<sup>133</sup> ABM, *Correspondances*, 1944 : Lettre d'un lecteur (signature illisible) à Mlle Jeanne Varangot, 22 juin 1944.

Les restrictions ne sont donc pas uniquement paralysantes pour les bibliothécaires, mais aussi pour leurs lecteurs qui peuvent facilement se retrouver isolés.

## 2. Défense passive

### 2.1. Angers sur le pied de guerre

Afin de mettre en place des refuges contre les attaques aériennes, la police angevine est chargée, en septembre 1938, de recenser toutes les caves de la ville qui pourront par la suite être aménagées en abris. Ne disposant d'aucun moyen légal pour visiter les 17 000 immeubles de la ville, la police doit s'en remettre aux déclarations faites par les propriétaires ou locataires. Seulement 30 caves sont déclarées et lors d'un appel à la population au recensement des caves en avril 1939, on ne dénombre que 120 réponses. Cette réponse rejoint celle des bibliothécaires, qui pensent que la guerre n'aura pas lieu et que donc, toute mesure de défense passive est inutile. En août 1939, les chefs d'îlots ou de secteurs reçoivent l'autorisation de procéder à l'inventaire des caves. Le nombre exact d'abris aménagés n'est pas connu, en revanche 800 projets d'abris publics dans des caves et sous-sols d'immeubles sont proposés à la direction de la Défense passive. En octobre 1940, un rapport sur la défense passive indique que 215 caves sont aménagées ou en cours d'aménagement. L'occupation allemande pose de nouveaux problèmes de protection. Ces derniers, ne voulant pas se mélanger avec les populations civiles, réquisitionnent des abris pour leur usage privé. Par exemple, l'abri du 17, rue de la Madeleine est réquisitionné, le bâtiment étant déjà occupé par les services de propagande allemande<sup>134</sup>. Aucun bâtiment de bibliothèque publique n'est réquisitionné. En revanche, les Allemands occupent l'école des Beaux-arts et en expulsent sa bibliothèque. A la demande du directeur de l'école, les « 5m<sup>3</sup> » de livres trouvent refuge à la bibliothèque municipale et les étudiants pourront venir les consulter<sup>135</sup>. Conformément aux instructions de la circulaire du 28 septembre 1938<sup>136</sup>, Mlle Varangot procède à la protection du Logis Barrault. Elle fait appel au service d'architecture de la ville qui, après avoir inspecté le bâtiment, déclare « *que le plafond de la grande salle de la Bibliothèque ne comporte pas de plancher et qu'en conséquence, il n'y a pas possibilité de mettre la couche de sable préconisée comme protection contre les bombes incendiaires* »<sup>137</sup>. La protection des collections ne peut donc pas s'effectuer sur place, car le bâtiment ne résisterait pas aux attaques aériennes. Cependant, les évacuations ne concernent pas l'ensemble des collections et une partie non négligeable doit rester dans

---

<sup>134</sup> Toutes les informations précédentes sur l'organisation de la défense passive à Angers proviennent d'un mémoire réalisé en 2002 par Olivier Chauvigné, *La défense passive à Angers face aux bombardements de la Seconde guerre mondiale*.

<sup>135</sup> ABM, *Correspondances*, 1941 : Lettre du 5 septembre 1941 adressée à Mlle Jeanne Varangot.

<sup>136</sup> Reproduite en annexe 2.

<sup>137</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1939 : Lettre du service d'architecture de la ville d'Angers à Mlle Jeanne Varangot, 14 octobre 1939.

les locaux de la bibliothèque. Avec l'intensification des bombardements en 1944, Marcel Bouteron demande à Mlle Varangot de protéger les collections restées sur place en les positionnant au niveau des parties les plus solides du bâtiment<sup>138</sup>. Peut-être que cette mesure ne suffirait pas en cas d'impact direct sur le Logis Barrault, mais on peut espérer qu'une partie des collections sera protégée si les bombardements venaient à se rapprocher d'un peu trop près. Fort heureusement, cette hypothèse ne s'est jamais vérifiée et la bibliothèque ne subit aucun dégât. Les bibliothécaires sont censés évacuer la salle de lecture en cas d'alerte et les lecteurs ont quinze minutes pour rejoindre leur maison ou un abri. S'il leur est impossible de rejoindre un abri à temps, les caves de la bibliothèque peuvent servir d'abris pour le personnel et les lecteurs<sup>139</sup>. En ce qui concerne les attaques chimiques, le personnel est équipé de masques à gaz, qui doivent être accessibles en permanence et font l'objet d'un contrôle annuel<sup>140</sup>.

## 2.2. Evacuations de 1938 à 1940

Cette partie se repose essentiellement sur les correspondances qu'entretient la bibliothécaire en chef Mlle Varangot, avec la municipalité d'Angers et les inspecteurs généraux des bibliothèques. Cependant, les évacuations et les mesures de protection des collections ne font pas toujours l'objet d'explications détaillées. En me basant sur les connaissances que j'ai exposées dans la deuxième partie, il m'est néanmoins possible de reconstituer certaines pièces du puzzle.

### a) Une longue mise en place

Dès réception des *Instructions sur la protection des collections des bibliothèques municipales* le 28 septembre 1938, Mlle Varangot prépare un plan d'évacuation. Conformément aux instructions, elle prend contact avec le conservateur du Musée des Beaux-arts pour organiser la sauvegarde des œuvres d'art et des livres. Elle envisage une protection sur place, plaçant les collections de la bibliothèque, des archives municipales et du musée dans les caves du Logis Barrault. Le Musée et la bibliothèque étant voisins, la protection sur place offre une certaine commodité. Aucune location de véhicule n'est nécessaire pour le transport. Les portes des caves sont munies de serrures et le gardiennage est facilité par la proximité des concierges et du conservateur, qui loge au musée. Dans une lettre adressée au maire<sup>141</sup>, Mlle Varangot demande 300 caisses, respectant les dimensions 68x50x45 prescrites par les inspecteurs généraux et l'administrateur général de la Bibliothèque nationale. Le plan ci-dessous indique précisément le nombre de caisses qu'elle envisage pour les ouvrages de sa bibliothèque :

---

<sup>138</sup> ABM, *Correspondances*, 1944 : Lettre de Marcel Bouteron à Mlle Jeanne Varangot, 3 juin 1944.

<sup>139</sup> ABM, *Correspondances*, 1943 : *Alerte bombardement*, 25 mars 1943.

<sup>140</sup> ABM, *Correspondances*, 1943 : *Note de service* du maire à la bibliothèque municipale.

<sup>141</sup> ABM, *Evacuation des collections*, 1938 : Lettre de Mlle Jeanne Varangot à M. le Maire, le 29 septembre 1938.

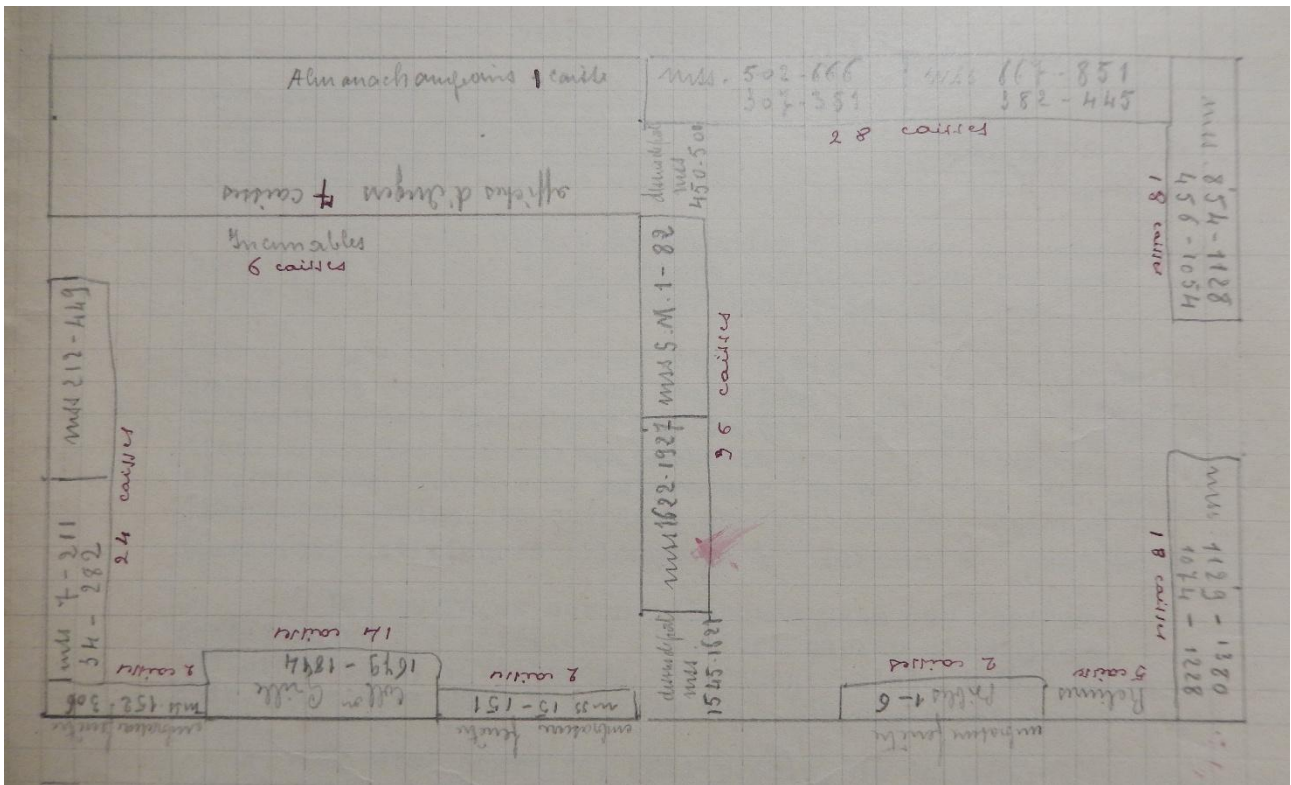


Figure 7 : Plan des évacuations du Logis Barrault réalisé par la bibliothécaire en chef Mlle Jeanne Varangot. ABM, *Evacuations des collections*, 1939.

Elle demande également au Maire de mettre un homme à disposition, pour aider à la descente des caisses dans les caves. Malheureusement, comme ce fut le cas pour beaucoup de bibliothèques municipales en France, le maire ne fait pas de la sauvegarde du patrimoine une priorité. Il n’oppose pas un refus direct, mais justifie son hésitation par des raisons financières : *« Nous ne contestons pas le besoin et l’urgence de ces mesures, mais vous comprendrez comme nous, que, vues les dépenses que nous venons d’engager tous les jours, pour la protection de la population, il ne nous est plus possible d’accepter de nouvelles charges sans avoir une garantie de remboursement pour les dites fournitures. Dans l’affirmative, nous nous tenons à votre entière disposition pour exécution »*<sup>142</sup>. Si l’Etat ne le rembourse pas, aucune mesure de protection ne sera prise. Face à cette réponse, Mlle Varangot n’a d’autre choix que d’écrire directement au Ministre de l’Éducation nationale pour lui faire part de la décision du Maire. Cependant, le caractère d’urgence qui a animé ses précédentes démarches de défense passive a totalement disparu. En effet, elle termine sa lettre ainsi : *« La menace de guerre étant écartée, la solution de cette affaire ne présente plus d’urgence. Il serait utile, néanmoins, que la question de devis soit tranchée pour l’avenir pour que, en cas de nécessité, il n’y ait pas de difficultés*

<sup>142</sup> ABM, *Evacuation des collections*, 1938 : Lettre de M. le Maire à Mlle Jeanne Varangot, 30 septembre 1938.



ou de retard »<sup>143</sup>. Comme beaucoup de Français, elle croit, ou tout du moins espère, que les accords de Munich, signés le 30 septembre, ont mis fin à la menace d'une nouvelle guerre avec l'Allemagne. Son soulagement n'est que de courte durée. En mars 1939, Hitler occupe la Tchécoslovaquie violant ainsi les accords de Munich. Prenant sûrement conscience que la guerre, loin d'être évitée, ne fait que commencer, Mlle Varangot contacte les inspecteurs généraux. Elle souhaite dès maintenant procéder aux évacuations, mais la question du financement des caisses n'est toujours pas résolue, puisqu'elle n'a jamais reçu de réponse de la part du ministre. Craignant un nouveau refus du maire, elle demande l'appui des inspecteurs. Emile Dacier lui fait part de sa surprise face à la demande de remboursement faite par le maire<sup>144</sup>. A sa connaissance aucune autre ville n'a présenté une telle exigence, qui n'a d'ailleurs pas lieu d'être, puisque les maires sont responsables des collections, qui leur ont été confiées par l'État, et doivent en assurer la protection. L'inspecteur encourage donc Mlle Varangot à rappeler à M. Bernier quels sont ses devoirs. N'ayant trouvé aucune correspondance entre cette lettre d'Emile Dacier d'avril 1939, et le début des évacuations de la bibliothèque en septembre de la même année, je suppose que les nouvelles démarches qu'a pu faire Mlle Varangot ont été infructueuses.

#### **b) Le Crédit de l'Ouest et le château du Plessis-Macé**

Selon un rapport fait par Mlle Varangot à l'adjoint au maire, une partie des collections est transportée dans deux armoires fortes du Crédit de l'Ouest en 1939 « dès la déclaration de guerre »<sup>145</sup>. Elle y porte environ 150 volumes, dont les manuscrits les plus précieux, la plupart de ceux qui intéressent l'Anjou et les plus susceptibles d'être volés : 53 incunables, 53 volumes ayant une belle reliure et 49 livres à gravures. Le reste des manuscrits, ainsi que les archives municipales anciennes de 1474 à 1789 confiées aux soins de la bibliothèque, sont transportées en septembre, à la chapelle du château du Plessis-Macé située à 13 km d'Angers. Comme preuve de cette évacuation, je ne possède qu'une liste de numéros de manuscrits et d'archives anciennes portant la mention « Evacuation des collections septembre 1939 – Au Plessis-Macé »<sup>146</sup>, ainsi qu'une mention rapide dans une réponse à un questionnaire<sup>147</sup> sur le déroulement des évacuations. Je ne peux donc ici que faire des suppositions sur leur déroulement. Sur la liste des ouvrages transportés au Plessis-Macé, Mlle Varangot fait mention de « paquets » et non de « caisses », ce qui me laisse penser que le maire d'Angers a refusé de financer l'achat de caisses et que les bibliothécaires ont dû faire avec ce qu'ils avaient sous la main. D'autre

---

<sup>143</sup> ABM, *Evacuation des collections*, 1938 : Lettre de Mlle Jeanne Varangot au Ministre de l'Éducation nationale, 5 octobre 1938.

<sup>144</sup> ABM, *Evacuation des collections*, 1939 : Lettre de l'inspecteur général Emile Dacier à Mlle Jeanne Varangot, 1<sup>er</sup> avril 1939.

<sup>145</sup> AM, 2R61, *Evacuation des collections et protection en cas de guerre*, 1944 : Lettre de Mlle Jeanne Varangot à l'adjoint au maire, 20 juillet 1944.

<sup>146</sup> ABM, *Evacuation des collections*, 1939.

<sup>147</sup> ABM, *Evacuation des collections*.

part, Mlle Varangot évoque l'achat de caisses dans une lettre adressée au maire en novembre 1942<sup>148</sup>, c'est-à-dire au moment de la deuxième vague d'évacuation. Cet achat suppose qu'aucune acquisition n'a été faite en 1939. Chaque année, la bibliothèque municipale ferme ses portes durant le mois d'août. Cette fermeture a pu être utilisée pour procéder à la mise en caisse des ouvrages par le personnel et qui ont ensuite été transportés au Plessis-Macé. Selon le questionnaire que Mlle Varangot remplit après la guerre, la chapelle est un peu humide et les collections auraient été plus à l'abri au premier étage du château. Elle est gardée par plusieurs gardiens, qui ont fui au moment de l'invasion en 1940, laissant les collections sans protection. En juin 1940, les troupes françaises puis allemandes occupent le château. Les collections n'ont apparemment pas été touchées, mais après consultation, l'archiviste et la bibliothécaire en chef préfèrent ramener les collections sur Angers, là où ils seront à même de les surveiller<sup>149</sup>. Étant donné que les manuscrits ne sont pas communiqués aux lecteurs jusqu'en 1944, Mlle Varangot a sûrement organisé leur protection sur place en les entreposant dans les caves de la bibliothèque.

## 2.3. Evacuations de 1943

L'avancée des armées alliées et américaines, ainsi que l'intensification des bombardements obligent les Allemands à commander de nouvelles évacuations. Elles se passent beaucoup mieux que celles de 1939, sans doute parce que le maire n'a aucun désir de s'opposer aux directives de l'occupant. D'autre part, l'objection financière, évoquée précédemment par la municipalité, est résolue puisque tous les frais sont à la charge du ministère de l'Éducation.

### a) Nouvelles évacuations

Les nouveaux ordres d'évacuation arrivent par une circulaire du 2 juin 1942, rédigée par le Directeur des Musées Nationaux et de l'École du Louvre, chargé d'organiser et de superviser les évacuations des collections des bibliothèques sur l'ensemble du territoire. Mlle Varangot se tourne tout de suite vers les inspecteurs généraux, dont elle répond, pour savoir comment procéder. En effet, si les collections qui avaient été évacuées au Plessis-Macé sont revenues, ce n'est pas le cas de celles du Crédit de l'Ouest, qui sont restées à l'abri dans les coffres de la banque. Dans sa lettre du 6 juin 1942<sup>150</sup> aux inspecteurs, elle leur demande si les collections du Crédit de l'Ouest, doivent accompagner celles qui vont être évacuées à la campagne ou si elles doivent rester dans les coffres. Après concertation, les inspecteurs sont d'avis de laisser les ouvrages à la banque. Cette question étant résolue, il s'agit maintenant de

---

<sup>148</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1942 : Lettre de Mlle Jeanne Varangot à M. le Maire, 12 novembre 1942.

<sup>149</sup> ABM, *Correspondances*, 1940 : rapport de Mlle Jeanne Varangot sur les événements de 1940 à Monsieur le Ministre Secrétaire d'État à l'Instruction Publique et aux Beaux-arts, 20 septembre 1940.

<sup>150</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1942 : Lettre de Mlle Jeanne Varangot à M. l'Inspecteur général des bibliothèques, 6 juin 1942.

trouver un lieu de repliement pour le reste des livres précieux et les archives municipales anciennes, toujours à la charge de la bibliothèque. Sur la suggestion de l'inspecteur général Léonce Célier<sup>151</sup>, la résidence de Bernard Faÿ, située à Luceau en Sarthe, est choisie comme dépôt pour les collections de la bibliothèque municipale d'Angers. Quoi de mieux que la maison de l'administrateur général de la Bibliothèque nationale lui-même, pour assurer la sécurité des collections ? : « la personnalité de M. Bernard Faÿ offrant une garantie pour le soin qui sera apporté à la conservation des documents »<sup>152</sup>. En effet, la résidence de Luceau est « munie d'une sauvegarde allemande »<sup>153</sup>, et un gardien, M. Bruneau, est constamment présent. Une partie des collections de la Bibliothèque du Sénat à Paris y est déjà entreposée depuis 1940, et celles de l'Assemblée nationale arrivent en 1944. Mlle Varangot hésite tout d'abord à choisir Luceau, pour des raisons de transport. Le Plessis-Macé étant seulement à 13 km, le déménagement des collections paraît plus aisé que celui jusqu'à Luceau, situé à 60 km d'Angers. Cependant, elle se range à l'avis des inspecteurs et prépare un nouveau plan d'évacuation. Pour les collections conservées au Crédit de l'Ouest, elle indique des chiffres différents de ceux de 1939, il est possible qu'elle ait fait quelques changements : 92 manuscrits, 49 incunables, 50 reliures et 34 livres à gravures<sup>154</sup>. Elle envisage d'envoyer à la campagne 2 267 manuscrits, 12 incunables et 150 ouvrages angevins. 131 caisses sont nécessaires pour contenir les manuscrits et incunables, 4 pour les ouvrages angevins. Ne sachant pas si elle doit évacuer les archives, elle demande confirmation à l'inspecteur général, en l'occurrence Marcel Bouteron, mais évalue déjà le nombre de caisses nécessaires. Elle choisit 600 registres de liasses qui nécessitent 45 caisses. Au total, elle compte 135 caisses sans les archives, et 180 avec les archives. Léonce Célier l'informe que Luceau ne peut accueillir que 150 caisses, archives municipales comprises. Mlle Varangot doit donc opérer un nouveau tri dans les ouvrages, pour économiser 40 caisses. Dans un rapport sur les mesures d'évacuation prises qu'elle adresse à M. l'adjoint de la mairie, la bibliothécaire en chef annonce qu'elle a fait transporter à Luceau : « *Tout ce qui restait de manuscrits (1 860 volumes et liasses) et d'incunables (12 volumes) des ouvrages angevins (415 volumes), en tout 2 592 volumes. J'ai porté aussi à Luceau les archives municipales anciennes de la Ville d'Angers, dont la bibliothèque a la garde, en totalité* »<sup>155</sup>. Une fois les ouvrages sélectionnés, elle informe le maire du plan d'évacuation et le charge de la commande de 150 de dimensions 60x40x40 auprès du conservateur des Musées nationaux, M. Billiet. Ce dernier transmet ensuite la commande à la maison Pusey, chargée de fabriquer les caisses. Le transport des caisses jusqu'à Angers, puis de la bibliothèque municipale à Luceau, est également à la charge des Musées

---

<sup>151</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1942 : Lettre de Léonce Célier à Mlle Jeanne Varangot, 15 septembre 1942.

<sup>152</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1942 : Lettre de Léonce Célier à Mlle Jeanne Varangot, 12 octobre 1942.

<sup>153</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1942 : Lettre de Léonce Célier à Mlle Jeanne Varangot, 15 septembre 1942.

<sup>154</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1942 : Lettre de Mlle Jeanne Varangot à M. l'inspecteur, 30 septembre 1942.

<sup>155</sup> AM, 2R61, Lettre du 20 juillet 1944.

nationaux, qui réquisitionnent des camions des entreprises d'Angers à cet effet<sup>156</sup>. La totalité des caisses arrive à Angers le 25 décembre 1942, et Bernard Faÿ informe Mlle Varangot le 20 janvier 1943, que sa maison de Luceau est prête à recevoir les collections de la bibliothèque municipale. Dix jours plus tard, les 150 caisses y sont déposées.

## b) Luceau

De 1942 à 1944, Mlle Varangot entretient une correspondance régulière avec Bernard Faÿ, concernant l'entretien des collections de la bibliothèque municipale d'Angers. Sur place, toutes les mesures sont prises pour garantir leur conservation. La pièce est « *extrêmement claire, sèche et bien exposée* »<sup>157</sup>, le gardien est toujours présent et envoie des rapports réguliers à Bernard Faÿ. Il semble que M. Bruneau ouvre de temps en temps les caisses pour s'assurer de leur bon état : « *Voulez-vous que l'on continue à les regarder de temps en temps ou préférez-vous attendre que vous reveniez ?* »<sup>158</sup>. Cependant, les collections sont toujours sous la responsabilité de la bibliothécaire en chef, qui doit s'assurer de leur bonne conservation en se rendant sur place et informer l'administrateur, ainsi que le gardien, des mesures qu'elle souhaite prendre concernant leur entretien. L'administrateur ne prend aucune décision, sans avoir au préalable consulté Mlle Varangot et l'encourage à se rendre à Luceau à plusieurs reprises. Je n'ai pas trouvé documents qui rendent compte de ces déplacements, mais les lettres de l'administrateur m'indiquent au moins deux visites : une le 21 septembre 1943 en présence de Bernard Faÿ, et une autre fin mars-début avril 1944<sup>159</sup>. Il est plusieurs fois fait mention dans les correspondances, avec l'administrateur ou le gardien, de trouver un logement pour Mlle Varangot au cours de ces visites. Elle reste donc plusieurs jours et procède sûrement, comme le conseille Bernard Faÿ, à l'ouverture des caisses avec l'aide du gardien ou de personnes dépêchées sur place : « *je pourrai vous fournir un homme et peut-être deux pour ces manipulations* »<sup>160</sup>. Il semble qu'au cours de la première visite, l'administrateur et la bibliothécaire en chef ont décidé de surélever les caisses à l'aide de pièces de bois pour les protéger contre l'humidité<sup>161</sup>. En raison de la guerre et des restrictions, les déplacements ne sont pas faciles et doivent être planifiés. Une ligne de chemin de fer rallie Angers au village de Château-du-Loir et un bus permet de parcourir les 3km restant pour atteindre Luceau. Mais même en ayant planifié le voyage, la circulation du train ou du bus n'est pas garantie. Dans une lettre

---

<sup>156</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1942 : Lettre de J. Billiet à Mlle Jeanne Varangot, 28 novembre 1942.

<sup>157</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1943 : Lettre de Bernard Faÿ à Mlle Jeanne Varangot, 5 août 1943.

<sup>158</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1943 : Lettre de Bernard Faÿ à Mlle Jeanne Varangot, 28 septembre 1943.

<sup>159</sup> Deux lettres m'ont permis de citer ces dates : ABM, *Evacuations des collections*, 1943 : Lettre de Bernard Faÿ à Mlle Jeanne Varangot, 26 août 1943, la bibliothécaire indique en bas de la lettre qu'elle compte fixer un rendez-vous pour le 21 septembre ; ABM, *Evacuations des collections*, 1944 : Lettre de Bernard Faÿ à Mlle Jeanne Varangot, 25 mars 1944.

<sup>160</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1943 : Lettre de Bernard Faÿ à Mlle Jeanne Varangot, 26 août 1943.

<sup>161</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1943 : Lettre de Bernard Faÿ à Mlle Jeanne Varangot, 31 octobre 1943.

détaillant le trajet que doit effectuer Mlle Varangot pour se rendre à Luceau, l'émetteur lui indique une ligne de bus mais précise : « *Je ne peux vous affirmer s'il existe encore* »<sup>162</sup>. Tous les frais sont remboursés par le ministère. Dans la nuit du 28 au 29 mai 1944, le quartier de Saint-Laud est détruit par les bombardements, rendant tout déplacement ferroviaire impossible. Au cours du mois de juillet, l'armée américaine progresse vers la Loire. Inquiète et ne pouvant se rendre sur place, Mlle Varangot écrit à Bernard Faÿ pour avoir des nouvelles de ses collections. Jouant de ses relations avec les Allemands, l'administrateur a obtenu du Dr Fuchs que sa maison de Luceau soit inspectée par la Kommandantur du Mans. M. Bruneau continue de garder les lieux et envoie chaque semaine un rapport. Au cas où les combats se rapprocheraient trop de Luceau, il a reçu l'ordre de descendre les collections à la cave pour les protéger des bombardements et de nouveaux appareils contre l'incendie<sup>163</sup> sont envoyés. En août, l'armée américaine libère la Sarthe et rentre dans Angers le 10. Bernard Faÿ est arrêté le 19 août dans son bureau à la Bibliothèque nationale.

### c) Retour des collections

Malgré la Libération du Maine-et-Loire et de la Sarthe, les déplacements et les communications se font encore difficilement. Depuis un mois, Mlle Varangot est sans nouvelles des collections. L'arrestation de Bernard Faÿ prive la maison de Luceau de toute protection officielle, que la personne de l'administrateur pouvait fournir et même si les combats sont terminés, l'occupation militaire représente un autre danger. Les Allemands mettent parfois intentionnellement le feu aux dépôts ou aux bibliothèques avant de se replier et les pillages par les soldats, quelle que soit leur nationalité, ne sont pas rares. Pour prévenir ce dernier danger, le conservateur de la bibliothèque municipale du Mans, M. Cordonnier, de passage à Luceau, a posé « *des affiches « off limits » de protection et de sauvegarde contre la réquisition ou l'occupation des troupes américaines* »<sup>164</sup>. Il assure également que les collections de la bibliothèque municipale d'Angers sont intactes. En raison de la présence des collections de la bibliothèque du Sénat, la Bibliothèque nationale dépêche « *un stagiaire* »<sup>165</sup> sur place pour assurer la garde. Il assure que celles de la Bibliothèque d'Angers sont en parfait état et qu'elles continuent d'être aérées. Dès octobre 1944, le retour des collections est envisagé et le Commissaire Régional de la République demande au préfet de Maine-et-Loire et au maire d'Angers de prendre les mesures nécessaires. Ce retour semble prématuré à Mlle Varangot, mais elle laisse la décision finale aux inspecteurs généraux. Elle demande

---

<sup>162</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1944 : Lettre adressée à Mlle Jeanne Varangot, signature illisible, 25 avril 1944.

<sup>163</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1944 : Lettre de Bernard Faÿ à Mlle Jeanne Varangot, 10 juillet 1944.

<sup>164</sup> ABM, *Evacuations des collections*, 1944 : Lettre de Marcel Bouteron à Mlle Jeanne Varangot, 30 septembre 1944.

<sup>165</sup> Il est ainsi désigné par Mlle Jeanne Varangot dans sa réponse au questionnaire envoyé aux bibliothèques municipales après la guerre pour connaître les mesures d'évacuations appliquées par les bibliothécaires. ABM, *Evacuations des collections*.

tout de même au préfet du Maine-et-Loire de prendre contact avec le Préfet de la Sarthe, pour que ce dernier assure la protection de la maison de Luceau. La question du rapatriement des collections ne se repose pas avant l'été 1945. Le 20 juillet, Marcel Bouteron désormais Directeur des Bibliothèques de France, envoie une circulaire demandant aux bibliothèques d'organiser le retour des collections qui doit se faire pendant la belle saison, pour éviter tout dommage pouvant être causés par les intempéries. Les frais de transports peuvent être remboursés par le ministère, si les bibliothécaires en font la demande. Depuis le 1<sup>er</sup> juin, les collections de Luceau sont sous la garde de M. de la Baume, assigné à ce poste par la Bibliothèque nationale. Il y reste jusqu'en septembre lorsque les dernières collections, celles d'Angers, sont rapatriées dans leur établissement d'origine. Concernant les collections entreposées dans les Coffres du Crédit de l'Ouest, je n'ai pas trouvé de date exacte de leur retour. Sur une liste indiquant les livres entreposés dans les coffres, il est noté que certains documents réintègrent les collections de la bibliothèque municipale en juillet 1954.

## 2.4. Aide aux bibliothèques sinistrées

Aucune des bibliothèques publiques d'Angers n'a subi de dégâts, et les collections évacuées reviennent intactes. Ce n'est cependant pas le cas de beaucoup de bibliothèques, dont les bâtiments ont été bombardés et les collections perdues. Afin d'aider à la reconstruction des bibliothèques sinistrées, la Direction des Bibliothèques de France demande à tous les bibliothécaires d'envoyer une liste des livres qu'ils possèdent en double, pour qu'ils puissent être redistribués vers les bibliothèques qui en ont besoin. Chaque bibliothèque sinistrée peut consulter ces listes et choisir les livres dont elle a besoin. La Direction des Bibliothèques de France transmet ensuite la demande à la bibliothèque possédant les ouvrages, qui les envoie à la bibliothèque sinistrée aux frais de cette dernière. Les doubles proposés sont, dans bien des cas, des ouvrages de généralités, des dictionnaires, des usuels, des documents que toutes les bibliothèques possèdent en plusieurs exemplaires, car indispensables. La bibliothèque municipale d'Angers propose entre autres<sup>166</sup> :

- QUICHERAT, *Dictionnaire français-latin*. Paris : Hachette, 1865.
- *L'Almanach de France*, 1833.
- *Le catalogue des imprimés de la bibliothèque de Reims. Théologie. Jurisprudence*. Reims, 1849.

Angers envoie des doubles à trois bibliothèques : Beauvais (Oise), Vitry-le-François (Marne) et Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle). La bibliothèque de Beauvais avait déjà fait l'objet de dons de doubles de la bibliothèque d'Angers en 1942. Détruite au cours de l'invasion de 1940, elle avait sollicité l'aide de la bibliothèque municipale d'Angers pour sa reconstruction. Touchée de nouveau par les combats d'août 1944, ses pertes s'élève à 41 500 volumes au sortir de la guerre. La bibliothèque de Vitry-le-

---

<sup>166</sup> ABM, *Correspondances*, 1949 : listes de doubles accompagnant leur demande d'envoi à la bibliothèque de Vitry-le-François.

François perd 26 000 volumes. La bibliothèque municipale de Pont-à-Mousson qui abritait 25 000 volumes<sup>167</sup> est entièrement détruite le 6 septembre 1944 dans un incendie provoqué par les Allemands en fuite. L'envoi de livres permet à ces bibliothèques de reconstruire les collections qu'elles ont perdues, parfois au-delà de leurs espérances comme c'est le cas pour la bibliothèque de Pont-à-Mousson qui remercie particulièrement la bibliothèque municipale d'Angers pour sa solidarité<sup>168</sup>.

### 3. Organisation de la censure et de la lecture

#### 3.1. Une ville d'autodafés

Si, comme je l'ai expliqué dans ma deuxième partie, les autodafés ne sont pas systématiques, mais plutôt exceptionnels, la ville d'Angers en connaît néanmoins trois durant l'Occupation. En général, les livres sont plus brûlés dans la région annexée, car il s'agit d'effacer toute trace d'identité française et d'influence juive sur ces populations, désormais intégrées à l'Allemagne. Les autodafés ont une grande portée symbolique. Tout comme pour celui de 1933 à Berlin, ils ont pour but de montrer au peuple la fin d'une ère jugée inférieure, corrompue par les Juifs, et l'avènement de la grande pensée nazie. La censure impose la mise sous clef des ouvrages portés sur les listes en bibliothèques. Cependant, les Allemands ont parfois recours à des mesures plus drastiques. En mai 1941, les autorités allemandes d'Angers ont fait brûlé 88 livres de la bibliothèque des Familles d'Angers qui figuraient sur la première liste Otto<sup>169</sup>. Les raisons de cet autodafé ne sont pas données par la gérante de la bibliothèque, Y. Cloctard. En octobre 1941, sur ordre des Allemands, 400 livres jugés anti-Allemands sont retirés des collections de la bibliothèque municipale de Lorient et sont brûlés à Angers<sup>170</sup>. A la même date, 377 livres, apparemment sans relation avec les listes d'interdictions, sont saisis à la bibliothèque municipale de Dunkerque et brûlés à Angers<sup>171</sup>. Les raisons de ces autodafés ne sont pas données dans les différents rapports des bibliothécaires d'Angers, Lorient et Dunkerque. Le but est là aussi sûrement symbolique, notamment pour ceux des collections de Lorient et Dunkerque. Si les Allemands voulaient simplement se débarrasser des livres qu'ils jugeaient indésirables, ils auraient pu le faire sur place. Pourquoi les avoir transportés à Angers ? Il me semble que si le but était d'intimider les bibliothécaires,

---

<sup>167</sup> *Statistiques sommaire des livres détruits dans les bibliothèques publiques de province*, CAC 780 678. Les chiffres sont retranscrits dans un tableau pp.329-332 de l'ouvrage de Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*.

<sup>168</sup> ABM, *Correspondances*, 1950 : Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Pont-à-Mousson, 6 juin 1950, envoyé à Mlle Varangot en signe de gratitude.

<sup>169</sup> ADML 54 W 5 : *Ecrits antiallemands* ou CAC 910531 art 25.

<sup>170</sup> CAC 780 678 art 7.

<sup>171</sup> Association des bibliothécaires français, discours de M. Henri Lemaître à la section des bibliothèques d'études, 24 janvier 1943, archives ABF, correspondance 1940-1944. Cité par Martine Poulain dans son ouvrage *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, p. 270.

il aurait été plus efficace de les brûler devant eux, plutôt que de les envoyer dans une autre ville. Les raisons de ces autodafés, tout comme le choix de leur localisation, ne me sont pas connus.

## 3.2. Application des listes

### a) Épuration

En dehors de l'autodafé de 88 livres à la bibliothèque des Familles, l'application de la censure suit son cours habituel. Dès réception des listes, Mlle Varangot se charge de les transmettre aux bibliothèques populaires et veille à leur application. Au total 344 livres sont mis sous clef dans les bibliothèques publiques d'Angers, y compris celles qui ne pratiquent que le prêt sur abonnement : 120 livres à la bibliothèque municipale, auxquels s'ajoutent les revues de *L'Illustration* (2 septembre 1939-11 mai 1940), *La Décade polonaise* (n°1-15) et *La Voix de Varsovie* (n°1-13-14) ; 29 livres à la bibliothèque du boulevard de Laval ; 20 livres au Condorcet ; 43 livres aux Justices ; 22 livres Place des Halles ; 99 livres à Saint-Michel ; 11 livres à Saint-Vincent. Ces livres sont des ouvrages « *discréditant le peuple allemand, le Reich allemand, l'armée allemande ou le mouvement national-socialiste, ainsi que les écrits d'auteurs émigrés allemands* », comme le prescrit la liste Otto. Chaque bibliothécaire établit une liste, en plusieurs exemplaires, des livres mis sous clef et l'envoie au préfet du Maine-et-Loire, qui la transmet ensuite à la section administrative de la Feldkommandantur d'Angers. Ne laissant rien au hasard, le préfet décide même d'étendre la censure « *aux commerçants de la ville d'Angers qui pratiquent habituellement le prêt de livres à l'abonnement* »<sup>172</sup>. Ainsi les librairies L. Alleton et du Roi René doivent, elles aussi, mettre sous clef les livres anti-Allemands qu'elles possèdent. En dehors des rapports sur l'application de la censure, la Feldkommandatur effectue des contrôles dans les bibliothèques d'Angers. L'un d'eux conduit à l'autodafé de 88 livres à la bibliothèque des Familles. Si l'on en croit la lettre du Feldkommandant datée du 10 janvier 1941, il envoie « *chez les Directeurs de bibliothèques des membres qualifiés de l'Armée allemande, qui s'entretiendront avec eux de l'application des instructions* »<sup>173</sup>. Des officiers allemands effectuent une visite de la bibliothèque municipale en compagnie du maire le 10 juin 1942<sup>174</sup>. En comparaison avec d'autres bibliothèques de province, trois visites en l'espace d'environ un an peuvent faire office de record. Il est évident que la proximité des bureaux de la Feldkommandatur et de la Propaganda Staffel, accroît la surveillance de l'opinion et de ses supports de diffusion. Les librairies sont elles aussi soumises à des contrôles fréquents et la Feldkommandatur promulgue d'autres interdits, en plus des listes Otto. Une

---

<sup>172</sup> CAC 910531 art 25 : Lettre du préfet du Maine-et-Loire au secrétariat d'État à l'Éducation nationale, 11 juin 1942.

<sup>173</sup> ABM, *Listes Otto* : Lettre du Feldkommandant de la section administrative d'Angers, le colonel Kloss, au préfet d'Angers, 10 janvier 1941.

<sup>174</sup> AM, 2R61, *Evacuation des collections et protection en cas de guerre* : Lettre du maire à Mlle Jeanne Varangot, 10 juin 1942.



ordonnance de 1942 commande la saisie de trois livres : *Marie, reine de France* de F. Veuille ; *Mères, votre tâche. Conseils aux mamans pour le temps de guerre*, par Denise Préval et Alix Audierne, édités par la ligue féminine d'action catholique ; *Les héros sans gloire du deuxième bureau – Histoire vécues par le Commandant Gusthal*<sup>175</sup>. Six exemplaires de *Marie, reine de France* sont saisis à la librairie Richer et déposés aux bureaux de la Propaganda Staffel. L'annuaire « Le Tout Cinéma » édité en 1942 est également interdit, mais aucun exemplaire n'est découvert dans les librairies d'Angers<sup>176</sup>. Après une telle épuration, il est bien difficile de trouver un livre qui n'ait pas reçu l'approbation des Allemands. La bibliothèque municipale étant aussi une bibliothèque d'étude, la communication des ouvrages censurés est possible, si le lecteur justifie l'utilisation du document dans un cadre scientifique. Je n'ai trouvé aucune trace d'une telle démarche, j'en conclus donc qu'aucune demande n'a été faite. Ces livres ne reprennent leur place sur les rayons qu'une fois la ville libérée de la domination allemande. De nouveaux ordres d'épuration sont donnés en 1945, mais cette fois-ci par les Français et contre les écrits allemands, préconisant le rapprochement franco-allemand et pétainiste. Il n'est pas question de les détruire, mais seulement de ne pas les laisser à la disposition des lecteurs. Plusieurs ordres sont donnés sur la conduite à tenir concernant ces documents. Marcel Bouteron, désormais Directeur des Bibliothèques françaises, transmet une liste de cinq pages de livres ou collections dont le prêt doit être suspendu, et dont la communication, bien que possible, ne « pourra être consentie qu'aux fins d'informations et sur autorisation spéciale délivrée sous votre propre responsabilité »<sup>177</sup>. Un ordre qui semble très étrangement familier. Le Directeur général de l'information demande à ce que les documents de propagande allemande « pièces d'archives, publications, journaux, affiches, tracts, photos, films » découverts dans les bibliothèques lui soient transmis<sup>178</sup>. Un autre ordre, émanant cette fois-ci du préfet, demande à ce que tous les livres et brochures « préconisant le rapprochement franco-allemand et la collaboration avec l'ennemi » soient retirés de la circulation et déposés aux archives départementales<sup>179</sup>. Je n'ai trouvé aucun document dans les archives m'indiquant quelles mesures ont été prises par Mlle Varangot. En revanche, la bibliothèque municipale possède encore aujourd'hui les ouvrages écrits par le Maréchal Pétain et acquis par les bibliothèques populaires pendant l'Occupation.

## b) Une promotion littéraire en bibliothèque ?

---

<sup>175</sup> ADML, 117 W art. 40, *Presse, saisies et confiscations de livres* : le Feldkommandant de la section administrative au préfet de Tours et d'Angers, 31 mai 1942.

<sup>176</sup> ADML, 117 W art. 40, *Presse, saisies et confiscations de livres* : le Feldkommandant de la section administrative au préfet d'Angers, 8 mai 1942.

<sup>177</sup> ABM, *Ecrits antiallemands* : Lettre du Directeur des bibliothèques Marcel Bouteron à Mlle Jeanne Varangot, 6 mars 1945.

<sup>178</sup> ABM, *Correspondances*, 1945 : Lettre du Directeur régional de l'information d'Angers à la bibliothécaire en chef de la ville, 3 janvier 1945.

<sup>179</sup> ABM, *Correspondances*, 1945 : Lettre du préfet de Maine-et-Loire aux sous-préfets, maires, commissaire central, commandant de gendarmerie, 10 janvier 1945.

Après l'épuration vient la phase positive de la censure, c'est-à-dire la promotion de la littérature allemande et collaborationniste. Une telle promotion n'est pas attestée en bibliothèque, à l'exception de celles de la région annexée. En effet, les bibliothèques d'Alsace et de Lorraine ont été entièrement épurées de leur contenu d'avant-guerre, remplacé par une littérature pro-allemande et de langue allemande. Les bibliothécaires français sont démis de leurs fonctions et les Allemands qui leur succèdent, surveillent de près les lectures. Ainsi, on peut constater qu'à la bibliothèque municipale de Strasbourg, les livres de propagande sont évités par le lectorat, qui préfère s'évader par l'esprit, à travers des romans et récits de voyages<sup>180</sup>. La phase positive est donc ici un échec. Dans les autres bibliothèques de France, l'attention est plus portée sur l'épuration que sur la promotion. Néanmoins, des instructions sur la mise en avant de la « bonne littérature » ainsi qu'une liste de 84 livres, émanant de la Propaganda Staffel, sont transmises à la bibliothèque municipale d'Angers<sup>181</sup>. Le document ne porte aucune mention du destinataire, mais le ton et le vocabulaire commercial utilisés, comme « clientèle », laissent supposer que la Propaganda s'adresse aux librairies. Le document et la liste qui l'accompagne, ont pu être transmis à la bibliothèque, soit par les libraires à titre d'information, soit par la Propaganda Staffel, afin d'encourager Mlle Varangot à acquérir ces livres et d'en faire la promotion. Les bibliothèques sont, après tout, un important centre de diffusion du livre et donc un relais possible de la propagande. Je ne peux, cependant, que formuler une hypothèse, car je n'ai trouvé aucun autre document qui viendrait confirmer l'existence d'une promotion de la littérature allemande et collaborationniste dans les bibliothèques d'Angers.

### 3.3. Acquisitions

La bibliothèque municipale classée d'Angers peut acquérir des ouvrages par trois voies : les concessions de l'État, les achats de la ville et les dons. Les concessions de l'État sont des dons qui émanent de la Bibliothèque nationale, du ministère de l'Instruction Publique et à la jeunesse ou du ministère de l'Éducation nationale. Par exemple, le secrétaire d'État à l'Instruction Publique et à la jeunesse propose en 1940, de compléter les collections déjà envoyées à la bibliothèque d'Angers par les volumes manquants ou récemment publiés<sup>182</sup>. En avril 1940, Julien Cain fait envoyer à la bibliothèque municipale un exemplaire d'un annuaire des marines de guerre du monde entier intitulé « Flottes de combat ». Les statistiques contenues dans cet ouvrage ont été établies sur les données officielles les plus récentes, par le conservateur du Musée de la Marine<sup>183</sup>. Cet envoi est une requête du Commissariat Général à

---

<sup>180</sup> Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, p. 288.

<sup>181</sup> ABM, *Écrits antiallemands* : instructions de la Propaganda Staffel Südwest, 16 janvier 1942. Reproduit en annexe 5.

<sup>182</sup> ABM, *Correspondances*, 1940 : Lettre du secrétaire d'État à l'Instruction Publique et à la jeunesse à la bibliothécaire d'Angers, 28 octobre 1940.

<sup>183</sup> ABM, *Correspondances*, 1940 : Lettre de l'administrateur de la Bibliothèque nationale Julien Cain à l'attention du conservateur de la bibliothèque municipale d'Angers, 3 avril 1940.

L'Information, qui demande que l'ouvrage soit mis à la disposition des lecteurs en bibliothèque et son existence signalée par les bibliothécaires. En ce début de guerre, il est tout à fait compréhensible que le gouvernement souhaite informer les Français sur les forces militaires des pays ennemis. Les achats se font principalement auprès des librairies angevines L. Alleton, la librairie Sainte Croix, ainsi que l'atelier de reliure et dorure de l'ancienne maison Defody et la Maison Légal-Thiberge pour les documents anciens. Si l'on regarde les statistiques d'acquisitions de la bibliothèque municipale<sup>184</sup>, établies par Mlle Varangot, le nombre d'entrées de nouveaux imprimés, entre 1938 et 1944, ne cesse de diminuer.

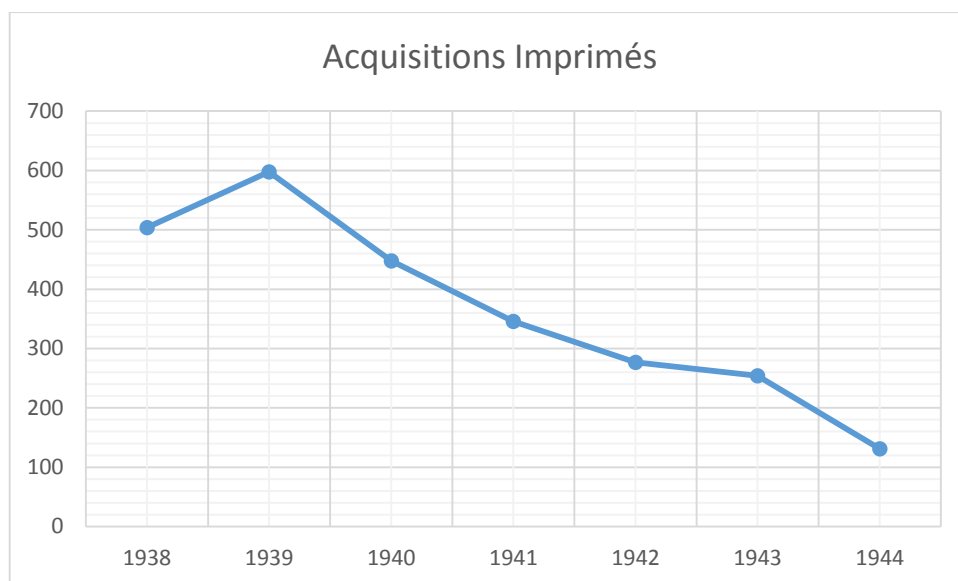


Figure 8 : Graphique des acquisitions d'imprimés de la bibliothèque municipale classée d'Angers (1938-1944).

Malgré la fin des hostilités, la chaîne de production et de diffusion du livre reste perturbée pendant les quatre années d'Occupation. Les maisons d'éditions n'ont pas suffisamment de papier, les tirages sont limités et le nombre de titres autorisés par la censure réduit considérablement le choix de lectures. Les librairies reçoivent moins de livres et les restrictions sur les transports empêchent les provinces d'être approvisionnées correctement. En tant que dernier maillon de cette chaîne, les bibliothèques sont donc confrontées à un nombre restreint d'ouvrages. Ces problèmes liés aux acquisitions sont évoqués par Mlle Varangot lors des réunions du comité d'inspection et de surveillance des bibliothèques populaires d'Angers, qui font l'objet de comptes rendus. Le comité réunit les bibliothécaires des bibliothèques municipales populaires, la bibliothécaire en chef et le conseiller municipal. En juillet 1940, aucune réunion n'a été tenue en raison de l'Occupation : « *Il a été procédé au choix des livres, en juillet, dans les stocks existant en librairies. Etant donné la pénurie des transports, les librairies ne pouvant assurer*

<sup>184</sup> Voir annexe 6 : *Chiffres des acquisitions de la bibliothèque municipale d'Angers (1938-1944)*.

*la livraison des commandes, les livres ont été choisis au mieux des intérêts de chaque bibliothèque* »<sup>185</sup>. En 1941, Mlle Varangot parle de « *crise de l'édition* » et a procédé rapidement au choix des ouvrages en compagnie des cinq bibliothécaires des bibliothèques populaires. Effectivement, 1941 connaît la plus basse production éditoriale de l'Occupation, avec seulement 3 888 titres publiés. De 1942 à 1945, la bibliothécaire en chef conseille de ne pas commander les livres chez les éditeurs, car ceux-ci, faute de marchandises, ne peuvent répondre à la demande. Les acquisitions se font donc uniquement auprès des librairies angevines qui ont, elles aussi, bien des difficultés à renouveler leurs stocks. La bibliothèque municipale d'Angers est confrontée aux mêmes problèmes, ce qui explique la diminution constante de ses acquisitions. Martine Poulain précise dans son ouvrage, qu'à l'exception de la Bibliothèque nationale, les budgets des bibliothèques françaises diminuent pendant la guerre. Bien qu'il soit fait mention dans une lettre de 1939<sup>186</sup> que le budget de la bibliothèque municipale d'Angers pour 1940 soit un « *budget d'une année de guerre* », il n'est fait aucune mention d'un montant exact ni pour 1940, ni pour les années qui suivent. La diminution du budget de la bibliothèque peut également expliquer celle des achats. Aucune liste de ses acquisitions ou de catalogues ne sont disponibles pour cette période, je ne peux donc pas me prononcer sur les choix d'achats réalisés à la bibliothèque municipale. En revanche, les comptes rendus du comité d'inspection et de surveillance des bibliothèques populaires, détaillent les titres de tous les ouvrages acquis. Les romans sont très largement majoritaires. *Autant en emporte le vent*, un des best-sellers de l'Occupation, *Moby Dick* d'Hermann Melville et quantité de Jules Verne sont disponibles dans toutes les bibliothèques populaires de la ville. Si les livres de propagande allemande sont absents, ce n'est pas le cas de la littérature pétainiste :

- *Quand le Maréchal Pétain* de Vaucher.
- *Appel aux français, La France Nouvelle et La bataille de Verdun* du Maréchal Pétain.
- *Pétain*, GL Laure.

Bien qu'une place importante soit désormais réservée à la littérature de distraction, la volonté de maintenir le lecteur dans une tutelle étroite au niveau politique et moral dans les bibliothèques populaires est toujours présente. Ainsi, il n'est pas surprenant que les achats décidés par le comité d'inspection et de surveillance, épousent la politique française de l'époque et participe au redressement national voulu par le Maréchal Pétain. L'Occupation ne modifie pas les démarches d'acquisition des bibliothèques. Les Allemands se souciant plus de l'épuration que de la promotion de l'écrit, ils n'interviennent que rarement dans le choix des achats. Aucune surveillance n'est nécessaire, puisque les librairies ne fournissent que des documents approuvés par la censure. Les acquisitions de documents

---

<sup>185</sup> ABM, *Bibliothèques populaires : comité d'inspection et de surveillance (1936-1954)*.

<sup>186</sup> ABM, *Correspondances*, 1939 : Lettre du Maire à Mlle Jeanne Varangot, 17 novembre 1939.

de propagande ne sont en fait encouragées que par les maires et préfets. Par exemple, sur la demande du maire doriotiste, la bibliothèque de Saint-Denis achète de nombreux documents de propagande sur l'Allemagne nazie ou faisant l'apologie de l'antisémitisme<sup>187</sup>. Aucune démarche semblable ne semble avoir été entreprise à Angers, puisque les documents de propagande allemande sont absents des acquisitions des bibliothèques populaires et ceux sur Pétain restent tout de même peu nombreux.

### 3.4. Lecture

L'augmentation de la fréquentation et du nombre d'emprunt dans les bibliothèques pendant la guerre, dont j'ai parlé dans ma deuxième partie, ne se vérifie pas ici. Après une augmentation en 1939<sup>188</sup>, le nombre de personnes ayant fréquenté la bibliothèque municipale ne cesse de décroître. Par rapport à d'autres bibliothèques municipales, desservant une population équivalente, le nombre de prêts et de communications sur place n'est pas très élevé à Angers. Grâce à une enquête réalisée par Bernard Faÿ en 1941<sup>189</sup>, auprès des bibliothèques de France, je peux comparer Angers aux villes de Nîmes, Le Mans, Tourcoing et Tours, qui possèdent une population entre 70 et 80 000 :

	Nombre d'habitants	Nombre de volumes	Nombre de communications sur place	Nombre de prêts
<b>Angers</b>	78 693	97 275	10 746	594
<b>Le Mans</b>	74 380	120 000	11 210	7 483
<b>Nîmes</b>	80 764	200 000	56 000	34 000
<b>Tourcoing</b>	76 014	14 283	4 264	1 568
<b>Tours</b>	78 165	31 450	34 100	29 793

Tableau 1 : Résultats de l'enquête de Bernard Faÿ faite en 1941, pour les bibliothèques municipales des villes d'une population équivalente à celle d'Angers.

La différence est surtout visible au niveau du nombre de prêts. Une ville comme Tourcoing, qui possède une population équivalente mais un nombre de volumes beaucoup plus réduit, arrive tout de même à 1 568 prêts alors qu'Angers n'en fait que 594. Les statistiques de lectures ne donnent pas le détail des ouvrages empruntés, ce qui me permettrait de cerner les goûts des lecteurs. Le nombre plus élevé de communications sur place que de prêts au dehors me laisse penser que le public de la bibliothèque municipale est constitué en grande majorité d'étudiants ou de chercheurs qui travaillent sur place. Par

<sup>187</sup> Martine Poulain, op. cit., p. 267.

<sup>188</sup> Pour cette partie j'utilise les statistiques reproduites en annexes 6 et 8.

<sup>189</sup> Les résultats de cette enquête sont reproduits dans le livre de Martine Poulain op. cit. pour les villes de plus de 50 000 habitants, pp. 173-174.

ailleurs, Mr Lecoq, père d'un étudiant angevin, demande en 1944 à ce que la bibliothèque municipale rétablissent les horaires d'été, afin que les étudiants puissent venir à la bibliothèque pour réviser leurs examens<sup>190</sup>. La bibliothèque municipale est surtout une bibliothèque d'étude. La lecture de distraction se trouve plus en bibliothèques populaires, qui, sur la période 1938-1944, ne réalisent jamais moins de 1 000 prêts<sup>191</sup>. Là, les statistiques sont tenues selon cinq genres : romans, histoire, littérature, sciences et arts, voyages. Le lauréat est sans grande surprise le roman, qui représente environ la moitié des emprunts réalisés chaque année, suivi par les récits de voyages. La combinaison de ces deux genres en tête des chiffres de prêt, coïncide avec l'idée que les lecteurs lisent pour se distraire et échapper au quotidien de l'Occupation. Cependant, il ne me semble pas très pertinent de raisonner de la sorte pour Angers, puisque les emprunts ne connaissent pas une augmentation suffisamment importante, qui me permettrait de dire que la guerre a modifié les habitudes de lecture des Angevins. En revanche, l'Occupation et les évacuations n'ont pas empêché les chercheurs de continuer leurs travaux. Les statistiques de lecture ne tiennent pas compte des demandes de recherches et de renseignements adressées à la bibliothèque municipale, qui, même si elles n'aboutissent pas toujours, sont un indice de l'activité de l'établissement pendant cette période. En effet, les archives des correspondances de la bibliothèque municipale sont riches en lettres de lecteurs ou de bibliothèques, qui mènent des recherches et doivent consulter des documents conservés à Angers. En avril 1940, un étudiant de l'université de Manchester, préparant une édition critique des *Pensées philosophiques de Diderot*, adresse une demande de recherche d'ouvrages à la bibliothécaire en chef d'Angers<sup>192</sup>. Par deux fois, l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, demande l'accueil de ses collaborateurs sur Angers pour pouvoir effectuer des travaux sur les manuscrits classiques d'auteurs latins. Je ne sais si Mlle Varangot a pu leur donner satisfaction. Cependant, la deuxième lettre date du 24 mai 1941 et vu que les collections évacuées en 1939 sont ramenées à Angers au début de l'Occupation, il est possible que la personne ait pu consulter les manuscrits qu'elle souhaitait. L'académie de Rennes, les bibliothèques municipales de Nantes et Le Mans adressent des demandes d'ouvrages ou de renseignements à la bibliothèque municipale d'Angers pour leurs lecteurs. Les évacuations empêchent bien souvent de donner suite aux recherches. Néanmoins, Mlle Varangot permet à M. Bousquié, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, de consulter un manuscrit évacué à Luceau<sup>193</sup>. La guerre et l'Occupation n'empêchent pas les bibliothécaires d'assurer leur service et de répondre au mieux aux demandes des lecteurs.

---

<sup>190</sup> AM 2R48 : Lettre de M. Lecoq adressée au maire et accompagné d'une pétition signée par 15 étudiants angevins pour le rétablissement des horaires normaux d'ouverture de la bibliothèque municipale, 18 mars 1944.

<sup>191</sup> Voir le tableau 6 en annexe 8.

<sup>192</sup> ABM, *Correspondances*, 1940 : Lettre signée R. Niklaus, de l'université de Manchester au conservateur de la bibliothèque municipale d'Angers, 20 avril 1940.

<sup>193</sup> ABM, *Correspondances*, 1944 : Lettre de M. Bousquié à Mlle Jeanne Varangot, 25 avril 1944.

L'Occupation n'atteint pas différemment les bibliothèques d'Angers des autres bibliothèques publiques de France. Le fait que la ville soit le siège de l'administration allemande, n'a finalement que peu d'incidence sur le fonctionnement des établissements, sans doute parce que le personnel n'a donné aucune raison aux Allemands d'opérer une surveillance plus ferme. Les autodafés sont la seule démonstration de force à laquelle les occupants s'adonnent. On note tout de même que, si Mlle Varangot respecte les ordonnances allemandes, elle demande toujours confirmation auprès de Marcel Bouteron avant d'exécuter les ordres. Même si aucune dissidence n'est notable dans l'exercice de ses fonctions, elle s'en remet toujours aux autorités françaises plutôt qu'allemandes. Comme beaucoup d'autres, Mlle Varangot doit faire face à une tutelle peu encline à assumer ses responsabilités envers un patrimoine, qu'elle est censée protéger. Il est probable que si les Allemands n'avaient pas supervisé les évacuations de 1943, le maire n'aurait de nouveau pris aucune mesure pour garantir la conservation des ouvrages de la bibliothèque municipale. Si en 1939, les collections n'étaient pas en sécurité au Plessis-Macé, elles ne pouvaient pas être mieux gardées en 1943. La résidence de l'administrateur de la Bibliothèque nationale est rarement laissée sans surveillance et la sauvegarde allemande empêche toute intrusion militaire, qui pourrait menacer les collections. Ni les collections évacuées, ni les bâtiments des bibliothèques d'Angers ne subissent de dégâts et elles peuvent venir en aide à d'autres, qui n'ont pas eu autant de chance, en leur envoyant des doubles de leurs livres. Une des seules ruptures que l'on peut noter, est l'absence d'augmentation de la fréquentation des bibliothèques et de la lecture. Ce qui est vrai pour des villes comme Lyon ou Dijon, ne se vérifie pas à Angers et la lecture reste sensiblement la même qu'avant la guerre. Cela n'empêche pas les bibliothécaires de servir du mieux possible leurs lecteurs, malgré les difficultés que pose l'Occupation allemande.

## Conclusion

Contrairement à la Première Guerre mondiale, menée sur les lignes de front, la Seconde s'étend sur des millions de kilomètres, tuant environ 62 millions de personnes, dont une large majorité de civils. Les bibliothèques sont victimes des bombardements tout au long de la guerre, détruisant environ 2 millions de livres. A cela s'ajoute les 5 millions d'ouvrages pillés en France, dont moins de la moitié nous sont revenus. L'amputation du patrimoine culturel français, en l'espace de quatre ans, est sans précédent. Par leur dévouement admirable à leurs collections, les bibliothécaires ont organisé les évacuations, protégé et sauvé les livres des Allemands, qui souhaitaient voir disparaître tous les livres qui ne s'accordaient pas avec la nouvelle Europe d'Hitler. Rares sont les actes de résistance dans ce corps de métier. La plupart se sont adaptés au nouvel ordre, s'installant dans une relation dominant-dominé, sans pour autant chercher à approfondir ce lien. Ils ne posent aucune question, répondent aux enquêtes sur le personnel et prennent les mesures qui en résultent. Les lecteurs juifs sont acceptés, jusqu'à ce que la loi du 10 juillet 1942, leur interdise l'accès aux lieux publics. Une impression de détachement transparait dans ce comportement. Les bibliothécaires continuent d'effectuer leur travail du mieux possible, tout en essayant garder la politique et la guerre en dehors de leurs murs. Une volonté d'apolitisme est avancée par Marcel Godet en 1939, quelque peu utopiste, puisque la censure touche les collections des bibliothèques publiques et met fin au pluralisme du modèle démocratique, pour le remplacer par un modèle tyrannique. Néanmoins, la multiplication des listes de censure et des ouvrages de propagande, ne détourne pas les Français de la lecture. Bien au contraire, la majorité des bibliothèques constate une augmentation de la fréquentation et des emprunts. La lecture joue le rôle de distraction, d'échappatoire à un quotidien marqué par la guerre et les restrictions. Mesurant son importance, les bibliothécaires multiplient les actions hors les murs, en apportant la lecture aux soldats envoyés sur le front puis emprisonnés, et aux réfugiés. Bien qu'attestée, on ne sait pas grand-chose de la lecture sous l'Occupation. Les livres sont préférés à la presse, qui est contrôlée par l'occupant. Mais que lisent les Français en bibliothèques ? La réponse à cette question n'est pas claire. Les statistiques de lecture des bibliothèques peuvent nous indiquer une dominance du roman, mais sans le détail des titres, cela ne reste qu'une réponse vague à une question qui mériterait d'être approfondie. Moi-même sur Angers, n'ai pu qu'avancer des chiffres, sans pouvoir cerner des habitudes de lecture. La Libération donne lieu à une nouvelle épuration dont on ne sait que peu de choses. Certes, des ordres sont donnés pour que soient retirés des étagères, tout livre ou brochure préconisant le rapprochement franco-allemand et glorifiant le régime nazi, mais l'on ignore comment ils ont été suivis. L'histoire des bibliothèques françaises sous l'Occupation, comporte encore de nombreuses zones d'ombres. Si les mesures générales nous sont connues, cela ne veut pas dire qu'elles sont appliquées de la même manière dans chaque bibliothèque. Les études de cas, comme celles de Martine Poulain sur la Bibliothèque nationale, de Sarah Waechter sur la bibliothèque municipale de Lyon et celle que j'ai



présentée ici sur les bibliothèques d'Angers, permettent d'approfondir notre compréhension de cette période unique et d'en assurer la mémoire.

## Annexes

### Annexes 1 : Une France coupée en deux.



[http://commons.wikimedia.org/wiki/File:France\\_map\\_Lambert-93\\_with\\_regions\\_and\\_departments-occupation-fr.svg](http://commons.wikimedia.org/wiki/File:France_map_Lambert-93_with_regions_and_departments-occupation-fr.svg)

## Annexe 2 : Instructions sur la protection des collections des bibliothèques municipales, 28 septembre 1938.

Archives de la bibliothèque municipale d'Angers, dossier « évacuations des collections ».

Ministère de l'Éducation nationale

Instructions aux bibliothécaires

sur la protection des collections des Bibliothèques municipales

Monsieur le Bibliothécaire,

D'accord avec l'administration municipale et l'autorité militaire, vous avez dû examiner les mesures qu'il y aurait lieu de prendre en cas de guerre, pour protéger, autant qu'il est possible, les bâtiments de la Bibliothèque.

Il vous appartient également de préparer immédiatement un plan de repliement des collections.

Après examen de la question par les inspecteurs généraux des Bibliothèques et l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale, il vous est recommandé de prendre les dispositions suivantes :

Pour des raisons matérielles, il n'est pas possible de prévoir l'évacuation de tous les livres en cas d'invasion du territoire ou pour les soustraire aux dangers d'une attaque aérienne. Mais vous devez envisager les moyens de sauvegarder à tout prix les pièces qui sont irremplaçables, - manuscrits, incunables, livres rares, reliures précieuses, estampes et généralement tout ce qui est énuméré dans l'inventaire de MM. Pol Neveux et E. Dacier.

Parmi ces pièces mêmes, vous devrez établir un ordre de priorité pour celles qui offrent un caractère tout à fait exceptionnel et dont la mise à l'abri s'imposera en premier lieu, en même temps que les archives du service et les registres d'entrées. Vous vous occuperez ensuite des autres pièces importantes dont la sauvegarde devra être assurée aussitôt après celle des précédentes.

Il conviendrait de demander d'urgence à l'administration municipale des caisses en nombre suffisant pour contenir ce qui constitue les deux catégories d'ouvrages ci-dessus visées.

Les caisses devront être solides et d'une dimension telle qu'une fois remplies, elles n'atteignent pas un poids excessif et puissent encore être assez facilement maniables. A titre d'indication, voici les dimensions adoptées par la Bibliothèque nationale et dont vous pouvez vous rapprocher (compte tenu, bien entendu, des dimensions maxima des ouvrages que vous aurez à évacuer : dimensions extérieures : longueur 68 largeur 50 profondeur 45.

Les ouvrages seront disposés dans ces caisses, soigneusement garnies à l'intérieur d'un fort papier d'emballage ; les reliures précieuses, enveloppées séparément, d'abord dans un papier de soie, puis dans un papier plus fort (du papier de journal au besoin).

Un état sommaire, mais précis, du contenu de chaque caisse sera dressé par vous en triple exemplaire. L'usage d'un registre-manifold à feuillets mobiles pourra faciliter cette opération.

Chaque caisse devra porter l'indication de la ville, de la bibliothèque, et un numéro d'ordre correspondant à l'état que vous aurez établi.

Il serait utile de vous mettre en rapport avec le conservateur du Musée de votre ville qui a reçu, de son côté, une indication spéciale de l'administration des Beaux-Arts. Il y aurait intérêt à réunir vos caisses et celles des musées dans un même local, de manière à leur assurer un gardiennage commun. Il va de soi que ce local devra offrir toutes les garanties nécessaires.

Enfin, vous devrez constituer l'équipe de travailleurs qui vous fournira l'aide matérielle pour l'emballage et le transport.

Dans le cas où l'établissement serait hors d'état de fonctionner, soit que la ville est été évacuée par la majorité de la population civile, soit qu'elle fût soumise à des bombardements intenses, des mesures spéciales devraient être envisagées pour la sauvegarde des collections qui n'auront pu être évacuées. Je crois devoir, à ce sujet, vous signaler les prescriptions adressées par M. le Directeur des Archives de France à MM. les Archivistes départementaux. Elles préconisent l'entassement des liasses et dossiers et la protection des blocs massifs ainsi formés par des sacs à terre, quel que soit le désordre qu'une telle opération doive apporter dans les collections d'une bibliothèque, il est encore préférable à leur destruction.

J'ai cru devoir, dans la note qui précède, indiquer sommairement les dispositions à prendre en vue de la protection des principales richesses de votre bibliothèque, qui sont pour la plupart classées comme dépôts de l'Etat.

1°.- Quelques-unes des dispositions énumérées ci-dessus sont des mesures préparatoires :

- a) choisir les pièces à évacuer et en dresser l'état.
- b) commander les caisses et les papiers d'emballage.
- c) s'assurer du personnel, du local et des moyens de transport.

2°.- Ces mesures préparatoires doivent être dès maintenant assurées par vous. Quant aux mesures d'exécution, il conviendra de vous mettre en rapport avec l'administration municipale.

Vous voudrez bien m'adresser des rapports sur l'exécution de ces différentes mesures.

Les Inspecteurs généraux des bibliothèques : Charles Schmidt & Emile Dacier.

L'Administrateur général de la Bibliothèque nationale : Julien Cain.

## **Annexe 3 : Questionnaire de l'ABF adressé à 230 bibliothécaires municipaux, pour connaître leur situation en 1939. Bulletin n°7-11, juillet-novembre 1939.**

« I- Ouverture de la Bibliothèque

1° La Bibliothèque a été fermée au public du ... au ...

2° La réouverture est prévue pour le ...

3° Le règlement intérieur de la Bibliothèque a-t-il été ou doit-il être modifié en ce qui concerne les jours et heures d'ouverture, la lecture sur place et le prêt à domicile ? Prière sur ces points de rappeler l'ancien règlement et de faire connaître les prescriptions imposées par l'état de guerre.

a) Jours et heures d'ouverture :

b) Lecture sur place et prêt à domicile :

II- Effectif du personnel

1° En temps de paix :

2° A la date de réception de la présente circulaire (mobilisés<sup>194</sup>, mobilisables, mis ou susceptibles d'être mis à la disposition d'une autre administration<sup>195</sup>, en congé de maladie, etc...).

Nota – Distinguer :

1° Fonctionnaires d'état, fonctionnaires municipaux, auxiliaires de diverses catégories.

2° Bibliothécaires en chef, bibliothécaires adjoints, aides de bibliothèques, attachés, stagiaires, gardiens, hommes de peine, concierges, ouvriers, relieurs, etc...

III- Observations

Sur les autres difficultés que vous avez pu ou que vous pourriez rencontrer pour maintenir la bibliothèque ouverte au public. »

---

<sup>194</sup> Prière de donner les noms et adresses des mobilisés appartenant au personnel technique.

<sup>195</sup> Prière d'indiquer les noms et adresses des bibliothécaires, aides de bibliothèques et auxiliaires titulaires du diplôme technique qui sont disponibles par suite de la fermeture de leur bibliothèque située dans une zone « évacuée » et peuvent être affectés de préférence à un service de bibliothèques.

## **Annexe 4 : Copie de la demande de restitution de M. François Simon, AM 2R85.**

Angers, le 16 mai 1945

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une perquisition faite par la Gestapo à mon domicile, 72, rue Plantagenet à Angers, en Mars 1943, ces MM. les Allemands m'ont emporté une précieuse documentation historique et des livres anciens qu'ils ont omis de me restituer.

Ces ouvrages et ces documents ont d'abord été déposés à Angers, 16, rue de la Préfecture, puis, je pense, expédiés à Paris, je ne sais où, pour qu'à la suite de leur examen et d'un rapport il soit statué sur mon sort.

Les objets emportés se composent : 1° D'un dossier mesurant 35 cm de longueur sur 23 cm de largeur et 12 cm de hauteur, enveloppé d'un carton lisse de couleur brique avec lanière et boucle pour le fermer.

Toutes les pièces qu'il contient sont relative à l'histoire de la Franc-Maçonnerie en Anjou. Ce sont des feuilles détachées, écrites à la main, des parchemins dont une invitation adressée à M. De La Bourdonnais, un numéro spécial du « Crapouillot », etc....

J'attache une grande importance à cette documentation que j'avais constituée en vue d'une publication.

2° deux ou trois livres sur la Franc-Maçonnerie dont l'un en date de 1642, illustré, d'une réelle valeur.

3° Trois cordons maçonniques écossais en soie (fond bleu foncé avec bordures rouges) brodés or, ainsi qu'un tablier en peau blanche bordé de soie rouge.

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de retrouver ces choses précieuses pour moi,

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de mon dévouement.

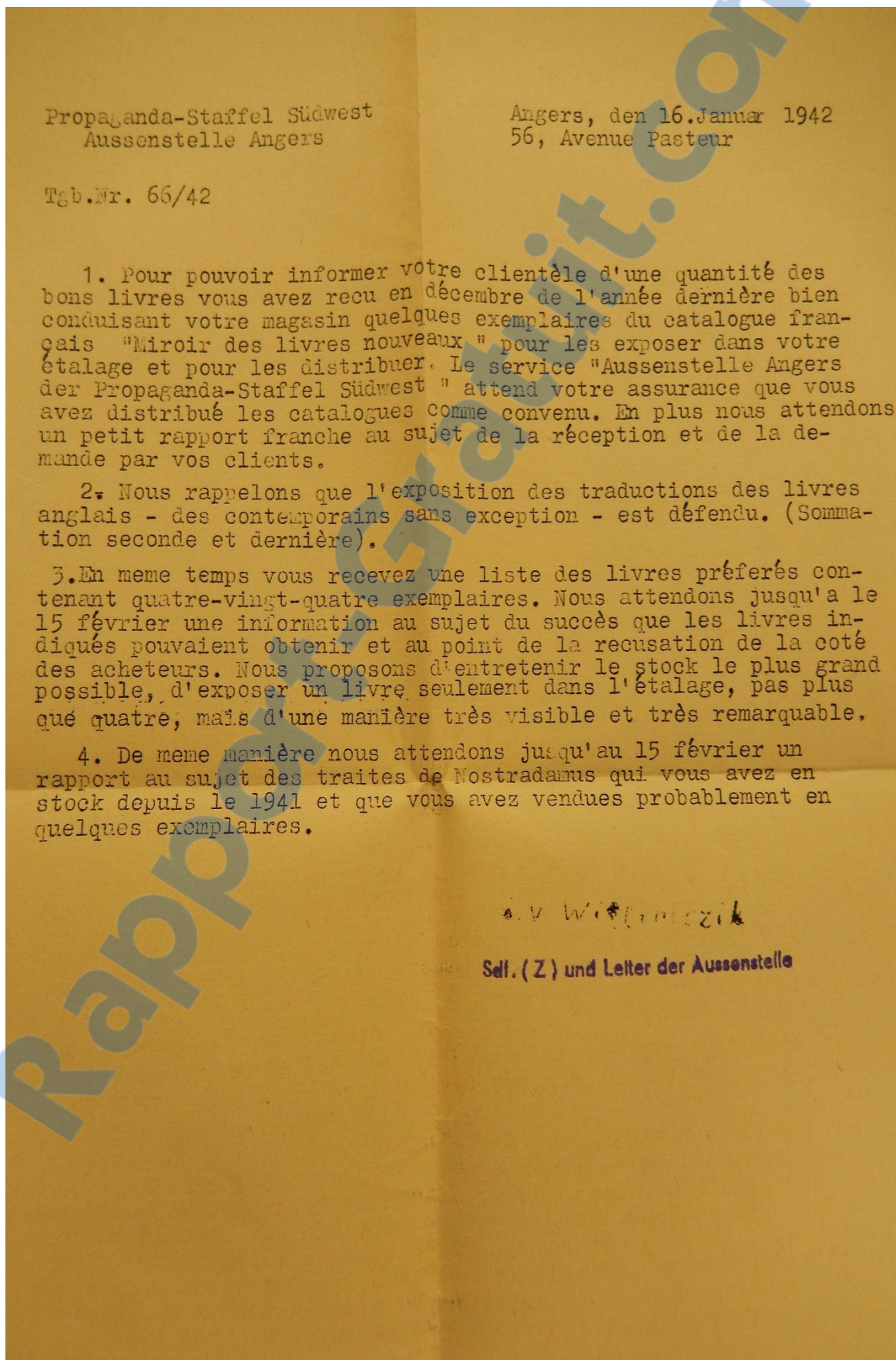
Signé : F. SIMON

F. Simon

72, rue Plantagenet

ANGERS

## Annexe 5 : Document sur la promotion littéraire accompagné d'une liste de 84 titres. ABM, *Évacuations des collections.*



## Annexe 6 : Fréquentation et nombre de prêts de la bibliothèque municipale classée d'Angers (1938-1944)

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944
<b>Personnes ayant fréquentés la bibliothèque</b>	8 319	11 745	10 733	9 174	7 230	6 986	4 750
<b>Livres communiqués sur place</b>	3 021	7 038	12 622	10 746	9 352	9 355	5 920
<b>Personnes ayant empruntées au dehors</b>	180	212	238	324	295	475	432
<b>Livres prêtés au dehors</b>	400	310	348	594	572	935	912
<b>Manuscrits communiqués sur place</b>	100	50					

Tableau 2 : Les chiffres de 1945 ne sont pas disponibles. Les manuscrits sont évacués dès 1939 et ne sont donc plus communiqués.



## Annexe 7 : Chiffres des acquisitions de la bibliothèque municipale classée d'Angers (1938-1944)

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944
<b>Acquisitions imprimés</b>	504	598	448	346	277	254	131
<b>Acquisitions manuscrits</b>	-	1	-	-	-	9	-
<b>Acquisitions estampes</b>	-	1 643	-	-	-	-	-
<b>Totaux imprimés</b>							
	95 883	96 481	96 929	97 275	97 552	97 806	97 937
<b>Totaux manuscrits</b>							
	2 215	2 216	-	-	-	2 225	-
<b>Totaux estampes</b>							
	-	1 1643	-	-	-	-	-
<b>Totaux</b>							
	98 098	98 697	99 145	99 491	99 768	100 031	100 162

Tableau 3

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944
<b>Concessions de l'Etat</b>	164	327	142	17	19	60	11
<b>Dons des particuliers</b>	127	95	100	50	32	35	26
<b>Achats de la ville</b>	213	176	206	279	226	159	94
<b>Total</b>	504	598	448	346	277	254	131

Tableau 4 : Provenance des imprimés acquis par la bibliothèque municipale d'Angers

## Annexe 8 : Chiffres de prêt dans les bibliothèques populaires à Angers

	Romans	Histoire	Littérature	Sciences et arts	Voyages	Totaux emprunts
<b>1938</b>	24 631	4 021	4 290	1 970	8 357	43 269
<b>1939</b>	23 040	4 180	4 375	1 464	8 975	42 032
<b>1941</b>	23 729	2 840	3 644	630	6 016	36 859
<b>1942</b>	18 161	3 126	3 672	785	6 116	31 860
<b>1943</b>	29 255	3 712	3 752	816	6 636	44 171

Tableau 5 : les chiffres de 1940, 1944 et 1945 ne sont pas disponibles.

	1938	1939	1941	1942	1943
<b>Place des Halles</b>	17 031	16 940	17 325	17 763	19 208
<b>Bd de Laval/Descazeaux</b>	7 350	7 850	3 145	648	4 460
<b>Condorcet</b>	11 400	9 800	5 210	1 200	6 220
<b>Victor Hugo</b>	2 433	2 512	6 264	7 189	6 948
<b>Saummuroise</b>	5 055	4 930	4 915	5 060	7 335

Tableau 6 : Totaux des prêts réalisés dans chaque bibliothèque populaires municipales d'Angers. La bibliothèque Boulevard de Laval déménage sur le boulevard Descazeaux en 1943

# Bibliographie et sources

## 1. Livres

### Contexte général

ROUSSO Henry, *Le régime de Vichy*, Paris : Presses Universitaires de France, Que sais-je ? : histoire-géographie, n° 1720, 2012.

### Spoliations

DREYFUS Jean-Marc (éd. scientifique), BENSOUSSAN Georges (éd. scientifique), « Spoliations en Europe », *Revue d'histoire de la Shoah*, n°186, janvier-juin 2007.

### Occupation et collaboration dans le domaine culturel

LOISEAUX Gérard, *La littérature de la défaite et de la collaboration d'après Phönix oder Asche, Phénix ou cendres, de Bernhard Payr*, Paris : Fayard, 1995.

THALMANN Rita, *La mise au pas : idéologie et stratégie sécuritaire dans la France occupée*, Paris : Fayard, 1991.

### Livres, œuvres d'art, archives et bibliothèques

Bibliothèque Nationale, *Manuscrits et livres précieux retrouvés en Allemagne*, exposition organisée par la Commission de récupération artistique, Paris : Bibliothèque Nationale, 1949.

BOUCHOUX Corinne, DOUZOU Laurent (pref.), « *Si les tableaux pouvaient parler...* » : *le traitement politique et médiatique des retours d'œuvres d'art pillées et spoliées par les nazis (France 1945-2008)*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2013.

CASSOU Jean (dir.), SABILLE Jacques (dir.), *Le pillage par les Allemands des œuvres d'art et des bibliothèques appartenant à des Juifs en France : recueil de documents*, Paris : Editions du Centre, 1947.

DELSAUX Jenny, *La sous-commission des livres à la récupération artistique : 1944-1950*, Paris, 1976.

FOUCHE Pascal, *L'édition française sous l'occupation : 1940-1944*, tomes 1 et 2, Paris : Bibliothèque de littérature française contemporaine de l'Université Paris 7, 1987.

LABRACHERIE J.-C., « La Sous-Commission des Livres et les spoliations allemandes pendant l'occupation de 1940-1944 », *La Gazette des archives*, n°82, 1973.

POULAIN Martine (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990*, Editions du Cercle de la Librairie, 2009.

POULAIN Martine, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris : Gallimard, 2008.

POULAIN Martine, « Cœuré, Sophie. La mémoire spoliée ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 4, 2007 [consulté le 05 février 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0113-003>>. ISSN 1292-8399. Compte-rendu de Martine Poulain sur l'ouvrage de Sophie Cœuré, *La mémoire spoliée : les archives des français, butin de guerre nazi puis soviétique, de 1940 à nos jours*, Paris : Payot, 2006.

POULAIN Martine, « Returned from Russia: Nazi archival plunder in Western Europe and recent restitutions issues ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 5, 2008 [consulté le 05 février 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-05-0115-014>>. ISSN 1292-8399. Compte-rendu de Martine Poulain sur l'ouvrage de Patricia Kennedy Grimsted, *Returned from Russia: Nazi archival plunder in Western Europe and recent restitutions issues*, London : Institute of Art and Law, 2007.

*Répertoire des biens spoliés en France durant la guerre de 1939-1945. Tome VII. Archives, manuscrits et livres rares*, Berlin, imprimerie nationale, 1948.

REYMES Nicolas, *Bibliothèques pillées. Le pillage des bibliothèques par les nazis. Spoliations et restitutions allemandes, 1940-1953*, sous la direction d'Antoine Prost et Claire Andrieu, Université de Paris I, Centre de recherches d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme, 1996.

RICHTER Noë, « La lecture publique de 1940 à 1945 », *La vie culturelle sous Vichy*, sous la direction de Jean-Pierre Rioux, Bruxelles : éd. Complexe, Questions au XXe siècle, n°18, 1990.

SUMPF Alexandre (éd. scientifique), LANIOL Vincent (éd. scientifique), *Saisies, spoliations et restitutions : archives et bibliothèques au XXe siècle*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2012.

WAECHTER Sarah, *Une bibliothèque sur le pied de guerre : la Bibliothèque municipale de Lyon durant la Seconde guerre mondiale, 1939-1945*, sous la direction de Dominique Varry, Université Lumière (Lyon), Villeurbanne : Ecole nationale supérieur des sciences de l'informations et des bibliothèques, 2010.

## Angers

CHAUVIGNE Olivier, *La défense passive à Angers face aux bombardements de la Seconde guerre mondiale*, mémoire de maîtrise en Histoire contemporaine à l'université d'Angers, 2002.

CHENE Yves, *Les années noires : la municipalité angevine et le quotidien des Angevins pendant la guerre 39/45*, Angers : Y. Chéné, 2008.

CHEVALIER Agnès, *Histoire de bibliothèques : la bibliothèque municipale d'Angers, 1798-1978*, Angers : Topgraphic – Publi-graphic, 1989.

LEMESLE Michel, *1939-1945 à travers l'Anjou*, Cholet : Editions du Chotelais, 1996.

LEMESLE Michel, *L'Anjou des années 40*, Cholet : Editions du Chotelais, 1974.

## 2. Articles

REYMES Nicolas, « Les livres dans la tourmente. Le pillage des bibliothèques appartenant à des Juifs pendant l'Occupation », *Revue d'histoire de la Shoah – Le Monde juif*, n°168, p. 31-56, Paris, janvier-avril 2000.

### **Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF)**

Consultés à la bibliothèque municipale Toussaint, Angers.

- *Bulletin* n°7-11, juillet-novembre 1939
- *Bulletin* n°1-3, janvier-mars 1940
- *Bulletin* n°4-9, avril-septembre 1940
- *Bulletin* octobre 1940-août 1941

### **Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)**

CAIN Julien. « Marcel Bouteron ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 9-10, 1962 [consulté le 13 mars 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1962-09-0439-001>>. ISSN 1292-8399.

COMPAGNON Antoine. « Le cas Bernard Faÿ ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 2, 2010 [consulté le 05 février 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-02-0098-007>>. ISSN 1292-8399.

COEURE Sophie. « La mémoire spolié ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 4, 2007 [consulté le 20 avril 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0113-003>>. ISSN 1292-8399.

LELIEVRE Pierre. « À propos d'un cinquantenaire... ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 5, 1994 [consulté le 13 mars 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-05-0056-009>>. ISSN 1292-8399.

LELIEVRE Pierre. « Souvenir de Marcel Bouteron ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 9-10, 1962 [consulté le 13 mars 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1962-09-0445-002>>. ISSN 1292-8399.

MASSON André. « Nécrologie [de Jenny Delsaux] ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 5, 1978 [consulté le 19 février 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1978-05-0289-001>>. ISSN 1292-8399.

POULAIN Martine, « Archives « secrètes », secrets d'archives ? ». *Bulletin des bibliothèques de France* [en ligne], n° 1, 2004 [consulté le 05 février 2014]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-01-0094-001>>. ISSN 1292-8399.

### 3. Sitographie

Bibliothèque de Nuremberg. Liste des livres de spoliés retrouvés par le directeur dans la bibliothèque (Page consultée le 24/01/2014). <http://www.lostart.de/Webs/DE/Start/Index.html>

PARINET Élisabeth, « Le livre contemporain : l'édition sous haute surveillance durant l'Occupation ». <http://classes.bnf.fr/livre/arret/histoire-du-livre/livre-contemporain/02.htm>

SPRANG Philippe, « Enquête intégrale : à la recherche des manuscrits spoliés par les nazis », *Le Nouvel Observateur* (Page consultée le 10/02/2013). <http://rue89.nouvelobs.com/2013/02/10/enquete-integrale-la-recherche-des-manuscrits-spolies-par-les-nazis-239364>

### 4. Archives

#### Archives Nationales

- AN F 17 17963 : Papiers personnels de Marcel Bouteron sur la sauvegarde des collections des bibliothèques publiques, brouillons de rapports d'inspection des archives départementales (1941), manuscrits d'articles sur le métier de bibliothécaire, etc.
- CAC 910531 art 25 : Bureau des affaires générales et de la documentation (direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique).
- CAC 780678 art 7 : Division des études techniques et de la formation (service des bibliothèques, ministère des Universités).

#### Archives Départementales du Maine-et-Loire

- Presse : *Le Petit Courrier*, 58<sup>e</sup> année, 1940.
- 54 W 5 : Ecrits anti-Allemands
- 117 W art. 40 : Presse : saisies et confiscations de livres (1942)
- 140 W art. 98 : Comité régional de presse et d'information, correspondance septembre 1944-juillet 1945. Collecte de livres en faveurs des enfants alsaciens.

#### Archives Municipales d'Angers

Série K art. 1 : série non cotée qui contient les circulaires relatives aux lois du 17 juillet et du 14 août 1940 concernant le statut des étrangers dans la fonction publique.

Série 2 R : Bibliothèques

- 2 R 48 : Fonctionnement, organisation. Ouverture au public : correspondance, arrêtés (1901-1944).
- 2 R 49 : Bibliothèques municipales et populaires, fonctionnement. Rapports annuels, statistiques, inventaires des ouvrages, état des dépenses (1808-1944).
- 2 R 51 : Commission d'inspection et d'achats de livres. Arrêtés et nominations des membres, décrets, invitations aux séances de la commission, délibérations (1880-1887, 1895-1941, 1948).
- 2 R 52 : Personnel. Nomination des bibliothécaires, sous-bibliothécaires, garçons de salle, correspondants de la bibliothèque à Paris, statuts, traitement, congés : dossiers individuels, arrêtés, décrets (an XIII-1949).
- 2 R 53 : Personnel. Demandes d'emplois aux postes de bibliothécaire, sous- bibliothécaire, garçon de salle, correspondant de la bibliothèque : correspondance, lettres de recommandation (An XIII-1942).
- 2 R 54 : Budget. Proposition de budget, dépenses diverses, offres et demandes de crédits pour restaurations, reliures et achats de livres : rapports, correspondance, délibération du conseil municipal (1813-1949).
- 2 R 55 : Bâtiment, travaux et entretien. Dépenses de chauffage, rénovation du plancher, nettoyage, travaux divers : rapports, exposés, devis, demandes de crédits, délibération du conseil municipal, notes de services (An XIV-1944).
- 2 R 56 : Bâtiment, mobilier. Inventaires, mémoires, devis, mise en place de casiers, gestion d'un fichier : correspondance (1807-1944).
- 2 R 60 : Collections. Transferts d'ouvrages (1806-1951), dépôts à la bibliothèque (1814-1906), ventes de livres (1813, 1815, 1864) : correspondance, inventaires (1806-1951).
- 2 R 61 : Collections. Protection des ouvrages, travaux de restauration : rapports, assurance : devis, rapports ; correspondance ; évacuation en 1871, en 1939 au Crédit de l'Ouest et en 1943 à Luceau (Sarthe) ; protection en cas de guerre : correspondance, questionnaires (1951), (1871-1951).
- 2 R 65 : Dons et legs. Correspondance, délibérations, extraits de testaments, arrêtés (1816-1949).
- 2 R 70 : Comité d'inspection et de surveillance des bibliothèques populaires. Arrêtés de nomination, lettres de remerciements, lettres de démission, procès-verbaux de délibérations (1882-1924), (1882-1948).

- 2 R 71 : Personnel. Nomination des bibliothécaires, sous-bibliothécaires, garçon de salle ; traitement ; congés ; démissions : dossiers individuels, correspondance, arrêtés, bulletin d'audience (1880-1945).
- 2 R 85 : Bibliothèques des écoles privées et bibliothèques particulières. Liste des bibliothèques des écoles privées (1882) ; des bibliothèques particulières pillées par les Allemands (1945).

### **Archives Bibliothèque Municipale Toussaint (Angers)**

- Listes Otto.
- Ecrits anti-Allemands.
- Evacuations des collections.
- Mise à l'abri des collections de la Bibliothèque municipale et des archives.
- Correspondances 1939-1950.
- Bibliothèques populaires : comité d'inspection et de surveillance (1936-1954).

### **Archives de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF)**

Je n'ai pas consulté ces archives pour ce mémoire. L'ABF conserve ses archives sur la période de l'Occupation, mais il n'existe pas d'inventaire à ce jour.



# Table des matières

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>PARTIE 1 : HISTORIOGRAPHIE</b> .....	<b>5</b>
1. Une histoire négligée.....	5
2. Après la guerre .....	6
3. De 1995 à nos jours.....	8
4. Et les bibliothèques ?.....	10
<b>PARTIE 2 : LES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES SOUS L'OCCUPATION</b> .....	<b>13</b>
1. Des bibliothèques au plein cœur du conflit .....	13
1.1. Une guerre d'attente .....	13
1.2. La protection et l'évacuation des collections .....	14
a) Instructions sur le choix des ouvrages et leur mise en caisse .....	14
b) Le front des évacuations.....	15
c) Mise à l'abri des collections .....	17
d) Gardiennage .....	17
e) Des bibliothécaires sous les bombardements.....	18
1.3. Des collections en péril .....	19
a) Risques de dégradations et destructions .....	19
b) Dommages de guerre.....	20
2. Pillages.....	21
2.1. Les organes du pillage.....	21
a) Militärbefehlshaber Frankreich (MBF) .....	21
b) Ambassade et Institut allemand .....	22
c) Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR) .....	23
2.2. Les logiques de pillages .....	25
a) Logique de guerre.....	25
b) Logique nationale-expansionniste .....	26
c) Logique antisémite .....	27
2.3. Récupérations et restitutions.....	28
3. Censure et lecture .....	33
3.1. Organes de la censure.....	33
3.2. Des listes et encore des listes.....	34
3.3. Collaboration et promotion littéraire.....	37
3.4. Les listes Otto dans les bibliothèques .....	38
3.5. La lecture en bibliothèque .....	41
3.6. Lecture aux armées et aux prisonniers de guerre.....	44
3.7. Libération : une nouvelle organisation .....	45
4. Les bibliothécaires sous l'occupation.....	47
4.1. Redéfinition du bibliothécaire selon les critères de l'occupant .....	47
4.2. Assurer le service .....	49
4.3. Le soutien de l'ABF et des Inspecteurs généraux .....	50
4.4. Collaborateurs ou résistants ? .....	51
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>54</b>
<b>PARTIE 3 : LES BIBLIOTHEQUES D'ANGERS</b> .....	<b>56</b>
1. Angers, siège de l'administration allemande .....	56
1.1. Occupation de la ville .....	56
1.2. Les pillages à Angers et leurs restitutions .....	57

1.3.	Un personnel sous surveillance .....	58
1.4.	Les restrictions énergétiques .....	60
<b>2.</b>	<b>Défense passive .....</b>	<b>62</b>
2.1.	Angers sur le pied de guerre .....	62
2.2.	Evacuations de 1938 à 1940 .....	63
	a) Une longue mise en place .....	63
	b) Le Crédit de l'Ouest et le château du Plessis-Macé .....	65
2.3.	Evacuations de 1943 .....	66
	a) Nouvelles évacuations .....	66
	b) Luceau .....	68
	c) Retour des collections .....	69
2.4.	Aide aux bibliothèques sinistrées .....	70
<b>3.</b>	<b>Organisation de la censure et de la lecture .....</b>	<b>71</b>
3.1.	Une ville d'autodafés .....	71
3.2.	Application des listes .....	72
	a) Épuration .....	72
	b) Une promotion littéraire en bibliothèque ? .....	73
3.3.	Acquisitions .....	74
3.4.	Lecture .....	77
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>80</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>82</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES .....</b>	<b>91</b>
<b>1.</b>	<b>Livres .....</b>	<b>91</b>
<b>2.</b>	<b>Articles .....</b>	<b>93</b>
<b>3.</b>	<b>Sitographie .....</b>	<b>94</b>
<b>4.</b>	<b>Archives .....</b>	<b>94</b>
	<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>99</b>
	<b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>	<b>100</b>
	<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>101</b>

## Table des illustrations

Figure 1 : L'ambassadeur Otto Abetz (1903-1958). .....	22
Figure 2 : Alfred Ernst Rosenberg (1893-1946). .....	23
Figure 3 : Livres entreposés au « collecting point » américain d'Offenbach avant restitution, 1946. Max Krenn photographe, CDJC C III 28-5. ....	30
Figure 4 : Liste Otto de 1940. ....	35
Figure 5 : Otto Abetz et Robert Brasillach, auteur français collaborateur. ....	37
Figure 6 : ABM, Correspondances, 1941, « Déclarations relatives aux Sociétés secrètes ». ....	59
Figure 7 : Plan des évacuations du Logis Barrault réalisé par la bibliothécaire en chef Mlle Jeanne Varangot. ABM, <i>Evacuations des collection</i> , 1939. ....	64
Figure 8 : Graphique des acquisitions d'imprimés de la bibliothèque municipale classée d'Angers (1938-1944). ....	75

## Table des tableaux

Tableau 1 : Résultats de l'enquête de Bernard Faÿ faite en 1941, pour les bibliothèques municipales des villes d'une population équivalente à celle d'Angers. ....	77
Tableau 2 : Les chiffres de 1945 ne sont pas disponibles. Les manuscrits sont évacués dès 1939 et ne sont donc plus communiqués. ....	88
Tableau 3 .....	89
Tableau 4 : Provenance des imprimés acquis par la bibliothèque municipale d'Angers .....	89
Tableau 5 : les chiffres de 1940, 1944 et 1945 ne sont pas disponibles.....	90
Tableau 6 : Totaux des prêts réalisés dans chaque bibliothèque populaire municipales d'Angers. La bibliothèque Boulevard de Laval déménage sur le boulevard Descazeaux en 1943 .....	90

## Table des annexes

<b>ANNEXES 1 : UNE FRANCE COUPEE EN DEUX.....</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXE 2 : INSTRUCTIONS SUR LA PROTECTION DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES, 28 SEPTEMBRE 1938. ....</b>	<b>83</b>
<b>ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ABF ADRESSE A 230 BIBLIOTHECAIRES MUNICIPAUX, POUR CONNAITRE LEUR SITUATION EN 1939. BULLETIN N°7-11, JUILLET-NOVEMBRE 1939. ....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXE 4 : COPIE DE LA DEMANDE DE RESTITUTION DE M. FRANÇOIS SIMON, AM 2R85. ....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXE 5 : DOCUMENT SUR LA PROMOTION LITTERAIRE ACCOMPAGNE D'UNE LISTE DE 84 TITRES. ABM, ÉVACUATIONS DES COLLECTIONS.....</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXE 6 : FREQUENTATION ET NOMBRE DE PRETS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ANGERS (1938-1944) .....</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE 7 : CHIFFRES DES ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ANGERS (1938-1944) .....</b>	<b>89</b>
<b>ANNEXE 8 : CHIFFRES DE PRET DANS LES BIBLIOTHEQUES POPULAIRES A ANGERS.....</b>	<b>90</b>

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Lemarié Aliénor  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **10 / 06 / 2014**

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex  
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



